

tourisme



Skier dans l'Estrie

Les Cantons de l'Est attendent les skieurs de pied ferme, et même si la neige tarde à tomber, le Centre de ski Mont-Sutton, entre autres, dispose de tout l'équipement nécessaire pour recouvrir de neige artificielle les pistes les mieux abritées. **Page 9**

Les 300 ans de Philadelphie

L'année 1982 a marqué le tricentenaire de Philadelphie où fut proclamée l'indépendance des États-Unis et constitue ainsi le creuset de la nation américaine. Cette ville offre de multiples points d'intérêt et a innové en plusieurs domaines. **Page 10**

au sommaire

La Crise est unisexe

Le premier ministre, M. René Lévesque, a répondu hier aux griefs soulevés par le Conseil du statut de la femme à propos de certaines lenteurs dans l'amélioration de la condition féminine que la crise économique actuelle était «terriblement unisexe». **Page 2**

Quebecair: non au démantèlement

Les représentants des deux principaux blocs d'actions du transporteur aérien Quebecair se sont catégoriquement opposés hier au démantèlement de la compagnie avant la création d'une autre société. Quebecair 2, comme le propose Ottawa. **Page 11**

Le monde

- L'OTAN souhaite de meilleures relations avec l'Est. **Page 5**
- Reagan a confiance dans la reprise de l'activité économique. **Page 5**
- Vers un changement radical des structures gouvernementales en Pologne. **Page 5**

Chez Vito
 A l'occasion des fêtes...
 régaliez-vous de notre

veau à la crème de truffe blanche importée d'Italie

Dîner complet 8.50

5412 Côte-des-Neiges

735-3623

Un «nouveau type de nationalisation»

CP reconnaît avoir fait appel à Trudeau

par Michel Vastel

OTTAWA — Le président de Canadien Pacifique, M. Fred Burbidge, est intervenu personnellement auprès du premier ministre, M. Pierre Trudeau, pour que son gouvernement bloque la route aux provinces et à «un nouveau type de nationalisation» mettant le grand capital privé à la merci de «bureaucraties provinciales».

M. Burbidge a affirmé hier avoir appuyé son intervention, en mars dernier, sur un groupe de chefs d'entreprises qui partageaient son point de vue, notamment de Stelco, de Bell, des Banques Royale et de Montréal, de Nova, de l'Inco, de Dominion Textile, de Hiram Walker & Consumers, etc.

La direction du Canadien Pacifique se serait inquiétée des intentions de la Caisse de dépôt et placement du Québec après un discours de son président, M. Jean Campeau, affirmant que la Caisse sera beaucoup plus active dans les entreprises dont elle possède un large bloc d'actions. Or la Caisse possédait déjà 7% des actions de Canadien Pacifique et, en un mois, elle en acquerrait 2% supplémentaires.

Selon le témoignage du président de CP hier au Sénat, la panique a littéralement pris dans les rangs de l'entreprise lorsque M. Jean Campeau est venu, en avril dernier, marchander la procuration de ses cinq millions d'actions contre un ou deux fauteuils au conseil d'administration.

Après cette lettre au premier ministre, le président de Canadien Pacifique a reconnu avoir également fait des pressions sur le ministre d'État au Développement économique, M. Donald Johnston et sur l'ancien ministre du Commerce, M. Ed Lumley.

Le président de la Caisse, M. Jean Campeau a fait également hier un long plaidoyer de 90 minutes en faveur de son institution, en particulier son droit à obtenir, autant qu'elle le désire des actions votantes et d'exercer ce droit de vote pour influencer la gestion des entreprises.

C'est bien justement ce à quoi s'oppose la direction de Canadien Pacifique qui ne voit en la Caisse de dépôt qu'un «investisseur qui se satisfait d'acquiescer des participations modestes dans des sociétés privées».

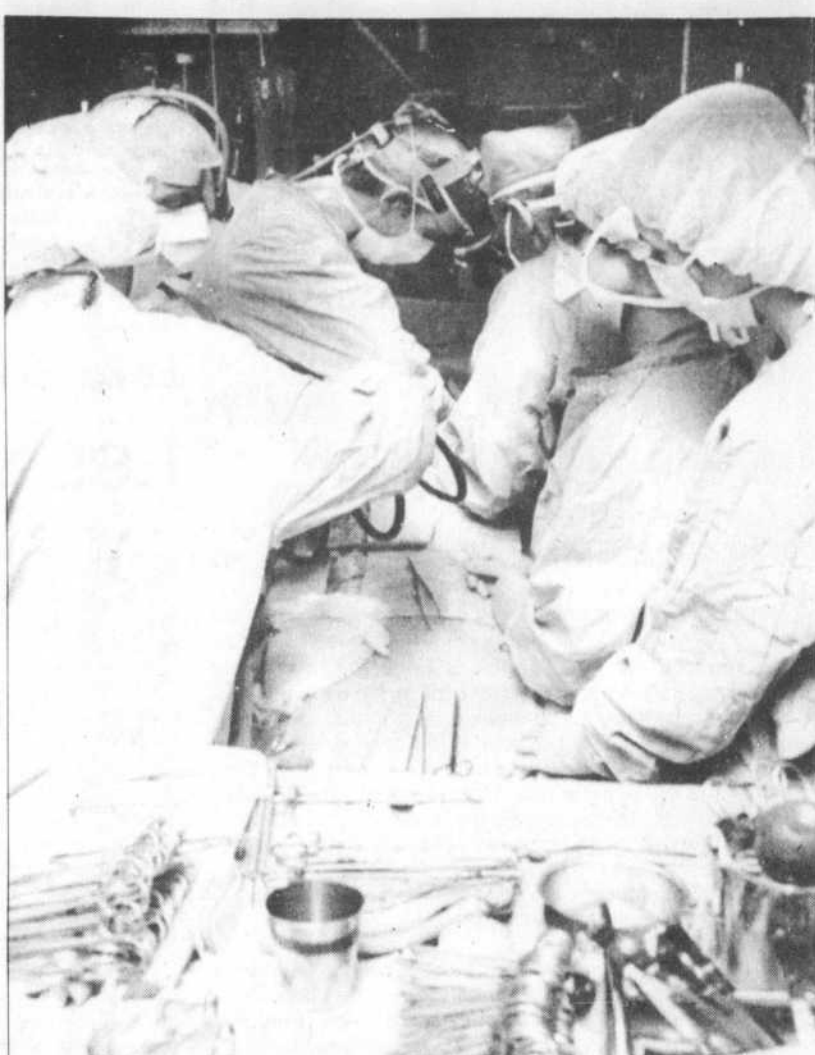
Rappelant le pouvoir des dirigeants de la Caisse de dépôt, les dirigeants du Cana-

dien Pacifique, comme ceux de la Chambre de commerce du Canada et de la province d'ailleurs, craignent de voir la bureaucratie des provinces procéder à des nationalisations déguisées. Ils s'y opposent d'autant plus que le pouvoir conjugué des institutions provinciales comme la Caisse de dépôt les met même à l'abri des législatures provinciales.

Le ministre fédéral, M. André Ouellet, semble partager leur opinion qui a indiqué que même reporté à plus tard, le projet de loi restera avec sa date d'entrée en vigueur du 3 novembre 1982; s'il doit y avoir des amendements, ils ne porteront pas sur le fond. «La démonstration n'a pas été faite qu'il faut avoir des actions votantes pour avoir un bon rendement sur un investissement», a affirmé M. Ouellet.

De plus en plus, il semble émerger un consensus au Sénat autour de cette question du droit de vote, l'opposition à l'intervention directe de la Caisse de dépôt et de ses dirigeants étant évidente. Par exemple, le 10 novembre 1982, la Chambre de commerce de la province de Québec en congrès, adoptait une résolution selon laquelle «les sociétés de la couron-

Voir page 8: CP



M. Barney Clark, l'homme au cœur artificiel, a ouvert les yeux hier matin quelques heures après l'opération, mais a été peu après rendormi avec une dose massive de sédatifs pour éviter tout mouvement de sa part qui pourrait faire bouger les points de suture. Le cœur de polyuréthane, de Dacron, de Velcro, de métal et de graphite à peine plus gros qu'un cœur humain, est animé par air comprimé. Le dispositif d'alimentation pèse 180 kilos, et est contenu sur un chariot. Le tout est mû à l'électricité, et on a déjà précisé que son compte d'électricité pour son cœur sera de \$20 par mois. Le cœur lui-même vaut \$9,050. Nos informations page 30. (Photolaser AP)

29 mois après le combat Leonard-Duran

Selon la veuve du boxeur

Cleveland Denny ne voulait pas affronter Hart

par Richard Milo

M. Pierre Gobeil, qui était le gérant de Cleveland Denny, aurait prévenu le boxeur de 24 ans qu'il ne monterait plus sur un ring à Montréal s'il refusait d'affronter Gaétan Hart lors de la soirée de boxe du 20 juin 1980, qui lui a été funeste.

C'est ce que prétend la veuve du boxeur, Mme Clarine Peters, dans la

poursuite de \$509,682 qu'elle a intentée en son nom et au nom de son fils, Denny Jr., contre la Régie des installations olympiques (RIO), la Commission athlétique de Montréal, Gaétan Hart, l'entraîneur Ralph Citro et M. Gobeil, le directeur de la section sportive à La Presse.

Cette poursuite a été déposée à la Cour supérieure le 17 juin 1981, quelques semaines après la publication de

l'étude sur la boxe professionnelle réalisée par la Régie de la sécurité dans les sports du Québec (RSSQ), à la mi-mai. Les défendeurs ont contesté l'action par écrit après avoir entendu au préalable la veuve du boxeur le 19 octobre 1982. L'action a été inscrite pour enquête et audition le 11 novembre dernier.

Dans sa déclaration, Mme Clarine Peters affirme que les défendeurs doi-

vent partager conjointement la responsabilité des irrégularités commises dans les heures précédant le combat de boxe de son mari.

«Je dois boxer parce que M. Gobeil m'ordonne de boxer, aurait dit Denny à son épouse, au téléphone, quelques heures avant le combat. Il devait mourir le 7 juillet des suites de ce combat.

Dans la poursuite, la veuve du boxeur prétend qu'au cours de la jour-

née, des règlements de la Commission athlétique de Montréal (CAM) n'ont pas été respectés, notamment en ce qui a trait à la pesée et au bandage des mains. Elle reprend à son compte les résultats des enquêtes menées par la Régie de la sécurité dans les sports qui dévoilaient, dans son étude, que le contrat de Cleveland Denny, qui fixait un poids limite de 135 livres pour chacun

Voir page 8: Denny

Les honoraires demandés par le journaliste

Giroux et Perron se contredisent sur le montant

par François Barbeau

L'ex-vice-président du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques (RIO), M. Roland Giroux, maintenant administrateur de Power Corporation, a confirmé hier que le journaliste Pierre Gobeil de La Presse avait réclamé des honoraires de \$100,000 pour le rôle qu'il a joué dans l'organisation du combat

Leonard-Duran, tandis que le promoteur du combat, M. Jean-Yves Perron, alors directeur de l'exploitation de la RIO, maintient qu'il n'a jamais été question d'une telle somme entre lui et Pierre Gobeil, mais d'un montant inférieur à \$50,000.

Joins tous les deux au téléphone hier, MM. Perron et Giroux ont donné des versions contradictoires des tractations qui ont suivi ce combat du 20

juin 1980 au Stade olympique.

M. Perron soutient que jamais le journaliste de La Presse, M. Pierre Gobeil, ne lui a demandé des honoraires de \$100,000 pour services rendus, mais qu'il a plutôt été question entre eux d'une somme de moins de \$50,000. M. Perron a toutefois refusé de préciser le montant que réclamait M. Pierre Gobeil. Ce dernier, en plus, a touché \$3,000 pour avoir en quelque

sorte initié M. Perron aux mystères de la boxe, et a également été remboursé des frais d'un voyage dans le Maryland où il avait accompagné M. Perron pour y rencontrer le cor. «eiller financier de Sugar Ray Leonard.

J'ai fait une recommandation pour le travail de Gobeil, a précisé M. Perron, «mais je préfère ne pas en parler». Prié d'établir avec plus de précision le montant dont il avait été ques-

tion, M. Perron s'est contenté de dire que c'était pour moins de \$50,000. Il a rencontré à ce sujet le conseil d'administration de la RIO, mais «je ne peux pas dire ce qui s'est passé», a-t-il déclaré.

M. Roland Giroux, après avoir noté que cette affaire était «délicate» et qu'il ne voulait pas faire de déclarations «qui pourraient nuire à l'un ou à l'autre», a refusé de préciser le montant.

Voir page 8: Giroux

Le Front commun révisé sa stratégie: débrayage en février précédé d'une période de harcèlement

par Paule des Rivières

QUÉBEC — Le Front commun CSN-CEQ-FTQ a révisé sa stratégie et prévoit maintenant déclencher une grève générale et illimitée aux premiers jours de février pour forcer le gouvernement à accéder à ses revendications, a-t-on appris hier à Québec.

Ce nouveau plan a été soumis hier à la très militante Fédération des affaires sociales (FAS-CSN) et tous les syndicats devront l'approuver au cours des prochains jours.

Il prévoit donc de reporter le grand coup après les Fêtes, avec entre-temps, «une période de harcèlement contre les administrations locales» à compter de janvier et des assemblées syndicales sur le tas du 9 au 15 du même mois.

Parallèlement à l'adoption de ce que le

Front commun appelle la stratégie d'hiver, les négociateurs syndicaux ont demandé au gouvernement de rouvrir les négociations, interrompues lundi lorsque le gouvernement a dévoilé son «cadre de règlement final». Une rencontre est prévue lundi entre la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) et le gouvernement.

Le cadre de règlement final prévoit, conformément à la loi 70 adoptée au printemps dernier, que la majorité des 306,000 employés du gouvernement subiront des baisses de salaires allant jusqu'à 19.45% pour les mois de janvier, février et mars.

C'est dire que lorsque les chefs syndicaux appelleront leurs membres à la grève illégale, ces derniers auront déjà reçu au moins un chèque de paie réduit.

Voir page 8: Débrayage

Londres n'aurait pas arrêté un agent double (Lawrence)

OTTAWA (d'après CP et Reuter) — Le procès que subit à Londres l'espion présumé Hugh Hambleton, ancien professeur d'économie à l'Université de Laval, de Québec, constitue la preuve tangible qu'il n'a jamais été un agent double agissant à la solde du gouvernement canadien.

Tel est l'avis exprimé hier par celui

qui fut solliciteur général sous le gouvernement Clark, M. Allan Lawrence, pour qui «il serait inimaginable» que la justice britannique ait poursuivi l'ex-professeur compte tenu des liens étroits entre les services de renseignements canadiens, britanniques et français.

Hambleton avait été appréhendé et

accusé d'espionnage en juin dernier alors qu'il était en vacances en Grande-Bretagne. Il avait plaidé non coupable aux accusations portées contre lui.

Mercédi, son avocat a révélé que M. Hambleton était un agent double travaillant à la fois pour le Canada et

Voir page 8: Londres

27^e SALON DES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC

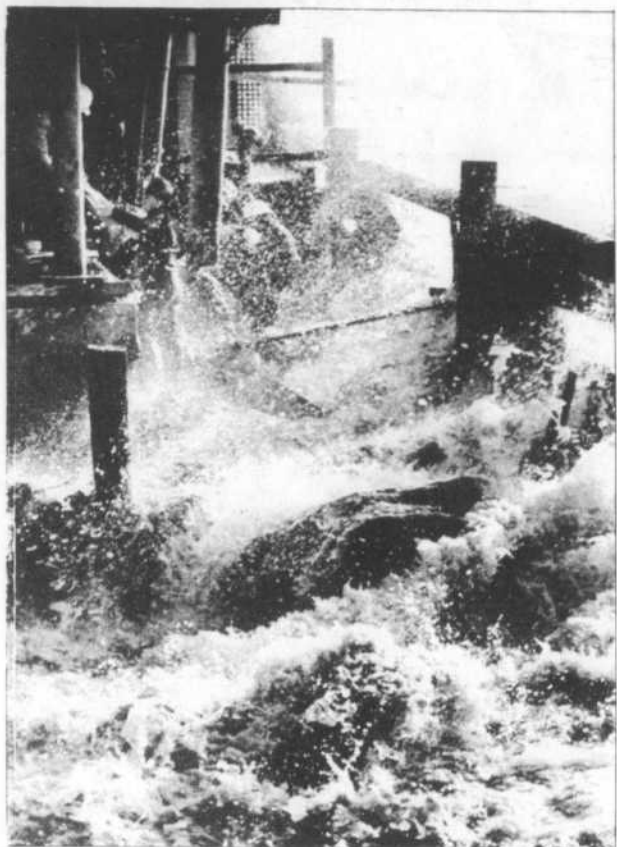
DE L'ART EN BARRE!

SMAO

Le 27e Salon des métiers d'art du Québec

OUVRE DEMAIN À MIDI
 À LA PLACE BONAVENTURE

ENTRÉE LIBRE



Tempête aux É.-U.

La tempête qui sévit depuis le début de la semaine sur l'ouest des États-Unis glisse progressivement vers l'est, accompagnée de chutes de neige et de vents violents, qui ont déjà causé la mort de 18 personnes.

La tempête, dans son avancée, est précédée d'un front chaud qui a provoqué des orages et des tornades tout à fait hors de saison dans le Missouri et le Kansas, en plein centre des États-Unis. Des maisons préfabriquées mobiles ont été renversées, des étables détruites et des animaux tués. Plusieurs personnes ont été légèrement blessées. Un peu plus au sud, l'Oklahoma était sous les eaux hier matin.

Ci-haut c'est la mer en furie, soulevée par des vents violents du Pacifique, qui se fracasse sur les côtes de la Californie ou plusieurs résidents ont dû être évacués. (Photolaser AP)

Selon M. Pierre-Olivier Boucher

Il faut d'abord réduire le personnel électoral

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Des divergences notables ressortent des témoignages rendus hier par MM. Pierre-F. Côté et Pierre-Olivier Boucher, devant la commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi (no 96) sur l'intégration de l'administration du système électoral québécois.

À la question: un trop grand nombre d'effectifs? Le premier, directeur général des élections, répond que ses effectifs de 144 personnes (sur les 251 que comptent les trois institutions qui seront bientôt regroupées) sont «proportionnels à une concentration exceptionnelle d'événements électoraux et à des responsabilités accrues», et que les comparaisons avec Ottawa à cet égard sont «hasardeuses». Ce à quoi le second, directeur général du financement des partis politiques, rétorque que les particularités des lois québécoises n'expliquent pas l'«abime» de différence avec Ottawa, et qu'une révision radicale des effectifs électoraux permettrait de les réduire à 52 personnes.

Dans son volumineux mémoire aux députés, M. Côté explique que les véritables raisons du coût élevé des élections au Québec sont les suivantes: des nouveautés, des «instruments additionnels de démocratie électorale», et des différences, des services accrus aux électeurs. Sans elles, les coûts québécois seraient équivalents à ceux d'Ottawa. «Si l'on veut diminuer les coûts de façon substantielle, il faudra rayer de la législation des dispositions qui sont inévitables et d'avant-garde. Il faudra

en changer la philosophie», dit M. Côté.

Le directeur général des élections, sous lequel les trois organismes seront regroupés, fait même état d'économies réalisées, d'une administration contrôlée et d'une rigueur administrative «vérifiée». Mais il ajoute que ses responsabilités accrues l'ont obligé à se doter d'une infrastructure administrative permanente et diversifiée. Au sujet des ressources matérielles, il fait valoir que l'achat d'un immeuble a été judicieux et que les coûts mensuels se comparent avantageusement à la location. Il conclut à ce chapitre qu'il y a un lien direct entre le volume des dépenses de fonctionnement, d'une part, les nouveautés des lois, les multiples événements électoraux et le contrôle administratif, d'autre part.

M. Côté est d'accord, par ailleurs, avec les contrôles prévus par le projet 96 et qui permettront de mettre en oeuvre des économies. Il est toutefois convaincu qu'il faut faire preuve de sagesse et de prudence avant de modifier en profondeur les lois actuelles. En plus des économies de \$2.4 millions déjà évoquées par le ministre de la Justice, le directeur général envisage diverses hypothèses de travail. Il conclut en demandant que toute modification aux lois électorales soit précédée d'une étude coûts-bénéfices.

De son côté, M. Boucher a insisté sur trois objectifs: placer l'électeur au centre du processus électoral, de sorte que ce dernier soit adapté à ses besoins et exigences plutôt qu'à des exigences bureaucratiques; se doter d'un code électoral unique qui permettrait de simplifier les règles et de diminuer les formulaires; créer une institution nouvelle, soit un Bureau des électeurs, plutôt que de regrouper simplement les institutions actuelles sous le directeur général des élections (nommé à vie, incidemment).

M. Boucher, dont le mandat prend fin ce mois-ci, est d'accord pour garantir l'indépen-

René Lévesque répond au Conseil du statut de la femme

La crise actuelle est terriblement unisexe

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Il est sans fondement de prétendre qu'on demande aux femmes de faire les frais de la présente crise économique. «La crise est terriblement unisexe et tout le monde en fait les frais».

Le premier ministre René Lévesque a ainsi répondu hier à la lettre adressée le 2 novembre par la présidente du Conseil du statut de la femme, Mme Claire Bonenfant, reprochant au gouvernement d'avoir mis sous le boisseau le dossier de la condition féminine à la faveur de la situation économique actuelle.

Dans une lettre de quatre pages rendue publique hier, M. Lévesque réplique d'abord aux arguments touchant les changements structu-

rels apportés lors du remaniement ministériel qui affectent le rôle du ministre déléguée à la Condition féminine, Pauline Marois. Mme Bonenfant avait dit voir dans ces changements une indication du fait que la condition féminine n'était plus une priorité.

Selon M. Lévesque, ces changements ont pu être mal expliqués, mais ils n'ont pas le sens négatif qu'on leur prête. Ainsi Mme Marois, est toujours présidente d'un comité ministériel sur la condition féminine, mais ne siège pas au comité des priorités comme les autres ministres présidents de comités ministériels. La raison en est tout simplement que le comité des priorités est devenu, selon M. Lévesque, non plus un lieu de planification à moyen terme, mais un lieu de coordination des ac-

tions qui doivent être prises pour faire face à la crise financière du gouvernement et à la crise économique.

«Le Conseil des ministres demeure toujours le véritable lieu où se confrontent les points de vue et que se jouent les mécanismes d'influence et d'intervention», écrit le premier ministre. Celui-ci note que Mme Marois siège en revanche au Conseil du trésor qui est au coeur de la dynamique qui conduit à la prise de décision et que sa nomination à cet organisme n'a été d'aucune façon un prix de consolation. Selon M. Lévesque, il serait équitable de voir les résultats des changements avant de formuler un jugement définitif.

Quant aux mesures prises par le gouvernement touchant les femmes, M. Lévesque refuse l'affirmation voulant qu'on ait renié ses

engagements. La politique d'ensemble proposée par le Conseil du statut de la femme n'a pas été entièrement appliquée encore, mais le bilan est loin d'être négatif.

Depuis la dernière élection, le premier ministre note les mesures suivantes: amendement à la Charte des droits et libertés à la personne pour autoriser les programmes d'accès à l'égalité qui sera bientôt adopté; augmentation de 2.100 places de garderies en 81-82 et augmentations des contributions financières aux parents et aux garderies, pour un total de \$11 millions de plus; engagement à ouvrir 2.000 places additionnelles de garderies en milieu de travail; hausse des subventions pour le maintien et le développement de maisons pour femmes en difficultés et de centres d'aide aux victimes de viol.

Le Barreau reproche au Québec de trop légiférer

Les avocats ne peuvent plus assimiler les lois

QUÉBEC (PC) — Le Barreau du Québec a présenté hier au ministre de la Justice son mémoire annuel qui s'attaque à quatre points majeurs de l'administration de la justice au Québec.

Le bâtonnier du Québec Me Claude Tellier, au cours d'une conférence de presse, a énuméré ces points:

- Trop grande abondance de la législation.
- Pouvoirs de réglementation de plus en plus étendus et trop grand nombre d'organismes quasi-judiciaires.
- Trop longs délais d'audition devant les tribunaux.
- Support administratif des juges insuffisant.

«Le législateur adopte des lois à un rythme qui ne permet plus, même aux spécialistes que sont les avocats, de les suivre», a dit Me Tellier.

«La législation récente n'est qu'une accumulation de lois-cadres dont les dispositions principales consistent à déléguer au gouvernement des pouvoirs de réglementation de plus en plus étendus», dit-il.

On a identifié au Québec 88 organismes exerçant des pouvoirs quasi-judiciaires, a dit Me Tellier qui, tout en admettant la nécessité d'avoir des tribunaux spécialisés, affirme que leur nombre est beaucoup trop élevé.

Les délais devant les tribunaux constituent un problème «qui met en péril le système judiciaire chez nous, et avec lui, toutes les valeurs de liberté qu'il représente», a dit le bâtonnier, en soulignant qu'à Montréal le délai d'audi-

tion moyen d'une cause ordinaire est de 74 mois et celui des causes urgentes, de 41 mois.

Quant au support administratif des juges, Me Tellier a affirmé que «si l'on avait mis à la disposition des tribunaux de droit commun la moitié des ressources accordées aux 39 régions, commissions et organismes divers québécois, ces mêmes tribunaux de droit commun pourraient être passablement plus efficaces».

Dans sa réponse, le ministre de la Justice Marc-André Bédard a souligné que le phénomène de l'augmentation des lois n'est pas propre au Québec. «C'est un phénomène que

l'on retrouve dans tous les pays, que ce soit en Amérique du Nord ou en Europe».

Au sujet des organismes quasi-judiciaires, M. Bédard a révélé qu'il avait ordonné de ré-examiner le bien-fondé de ces organismes afin de déterminer dans quelle mesure leurs missions ont été accomplies.

À partir de cette analyse, il pourra indiquer les juridictions de quels organismes devraient retourner aux tribunaux ordinaires.

Il a rappelé qu'il avait déjà annoncé son intention d'unifier toutes les cours de nomination provinciale, une mesure qui favorisera l'établisse-

ment de règles de procédures et de règles de preuve à peu près uniformes et donc, l'efficacité de la justice.

M. Bédard a annoncé son intention de déposer au printemps un projet de loi sur l'adoption et l'élaboration des règlements. Cette loi imposera une consultation obligatoire auprès des intéressés de tous les projets de règlements que le gouvernement veut adopter.

Quant aux délais d'audition, il s'agit, a-t-il dit, d'un problème universel, causé essentiellement par une multiplication abusive des brefs de prérogatives.

Pour corriger la situation, il

a annoncé son intention de faire nommer sept nouveaux juges à la Cour supérieure et de hausser à \$10.000 la juridiction de la Cour provinciale. Cette dernière mesure permettrait de transférer 20 pour cent des dossiers de la Cour supérieure à la Cour provinciale.

M. Bédard a nié que les tribunaux manquent de soutien administratif et a affirmé que les tribunaux du Québec ont à leur service un nombre de fonctionnaires équivalent à ceux de l'Ontario.

Les problèmes dont fait état le Barreau sont donc, pour la plupart, en voie d'être réglés, a conclu le ministre.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Le CRTC a été saisi de demandes en vue de modifier les licences des entreprises de réception de radiodiffusion suivantes en supprimant les conditions de licence régissant les aires de desserte autorisées et la distribution des services et signaux facultatifs, et en leur substituant la condition de licence suivante: L'approbation du Conseil est requise avant d'apporter tout changement à l'aide de desserte autorisée ou à la distribution des des signaux ou services. Câblevision Nationale Ltée 90, rue Beaubien ouest Montréal, (Qué.)

Demande 822650800 pour Châteauguay, Longueuil, Saint-Lambert, Lemoine, Greenfield Park et Prévile, (Qué.)

La demande peut être examinée au: Sième étage 90, rue Beaubien ouest Montréal, (Qué.)

Demande 822652400, 822653200, 822654000, 822655700 pour Montréal, (Qué.). La demande peut être examinée au: Sième étage, 90, rue Beaubien ouest, Montréal, 7085, rue Beaubien est, Ville d'Anjou, 1115, rue Louvain est, Montréal (Qué.).

Demande 822658100 pour Sainte-Thérèse, Rosemère, Saint-Eustache, Deux-Montagnes, Ville de Lorraine, Bois des Filions, Saint-Louis de Terrebonne, Paroisse de Saint-Eustache, Sainte-Marthe sur le Lac, Boisbriand, Blainville, et un secteur de Laval, (Qué.). La demande peut être examinée au: 3665, boul. Sainte-Rose, Fabreville/Laval, (Qué.)

Télé-câble Vidéotron Ltée 3700, boul. Losch, Saint-Hubert, (Qué.):

Demande 822664900 pour La Prairie, Notre-Dame, Saint-Hubert, Candiac, Sainte-Catherine, Saint-Constant, Delson, Carignan, Chambly, Richelieu, Marieville, Greenfield Park, Brossard, Longueuil, Dorion, Veureuil, Veureuil-sur-le-Lac, Pincourt, Ile Perrot, Hudson, Terrasse Veureuil, Rigaud, Joliette, Saint-Charles-Borromée, Saint-Paul-de-Industrie, Crabtree, Repentigny, Charlemagne, Le Gardeur, Saint-Sulpice, Beauharnois, Melocheville, Maple Grove, Saint-Rémi, Laurentides, Sainte-Anne-des-Plaines, Mirabel (Saint-Janvier), Contrecoeur, Verchères, L'Assomption, La Plaine, Saint-Lin, Saint-Gérard-de-Magella, L'Épiphanie, Lavallière et Saint-Jacques, (Qué.). La demande peut être examinée au: 3700, boul. Losch Saint-Hubert, (Qué.)

Demande 822660700 pour Beloeil, McMasterville, Sainte-Hilaire, Otterburn, Saint-Bruno, Mont Saint-Hilaire, Sainte-Julie, et Saint-Basile, (Qué.)

La demande peut être examinée au: 55, boul. Laurier McMasterville (Qué.)

Examen des documents: les documents peuvent être examinés pendant les heures normales de bureau. Les dossiers peuvent être étudiés aux adresses indiquées et au CRTC, Édifice Central, Les Terrasses de la Chaudière, Pièce 561, 1, promenade du Portage, Hull (Qué.); et CRTC bureau régional de Montréal, 1410, rue Stanley, Montréal (Qué.)

Intervention: toute personne intéressée peut faire parvenir une intervention écrite au Secrétaire général, C.R.T.C., Ottawa (Ont.) K1A 0N2 et remettre une copie exacte de l'intervention au requérant au plus tard le 28 décembre 1982. L'intervention doit comprendre un exposé clair et concis des faits pertinents ainsi que des motifs sur lesquels se fonde l'intervention pour appuyer la demande, s'y opposer ou proposer des modifications. Le reçu de la poste ou du message doit être joint à la copie du C.R.T.C., pour prouver que le requérant a reçu sa copie. (PN-139)

Canada
LE DEVOIR
POUR UN
ABONNEMENT
À DOMICILE
844-3361

Jean Provencher
C'ÉTAIT L'ÉTÉ

Ce livre est le deuxième d'une série de quatre sur la vie traditionnelle dans la vallée du Saint-Laurent. Le premier, consacré au printemps, s'est mérité les éloges unanimes des critiques:

«Le livre le plus séduisant, mais aussi le plus «intelligent» de la rentrée d'automne... une perle rare de l'édition québécoise, et c'est sans aucune réserve que j'en recommande vivement la lecture.» (Jacques Thériault, *Le livre d'ici*)

«Ce qui aurait facilement pu être un document compassé et ennuyeux devient une histoire vivante et rafraîchissante que l'on dévore comme un roman.» (Corinne Côté-Lévesque, *L'Actualité*)

BORÉAL EXPRESS

Volume abondamment illustré, 256 pages, en vente en librairie à 17,50\$.

guérin
l'éditeur
qui
édite

Théâtre mot magique

Le français au primaire

Anne-Marie Conolly/
Paule-Nicole Morin
Bernard Groz



En vente
dans toutes
les
librai-
ries

Théâtre de marionnettes, ombres chinoises, jeux scéniques: trois moyens d'animer la classe de français et de lui donner un air de fête. La lecture à voix haute prépare l'enfant à s'exprimer facilement; si les textes étudiés peuvent être montrés en spectacles, quels bons exercices de diction, de rythme et d'intonation! Et s'ils suscitent de nouvelles idées et portent les élèves à se grouper et à composer eux-mêmes leurs histoires et à les jouer, que de progrès on peut leur faire en les dirigeant bien!

□ élève 1 — ISBN-2-7601-0301-3 — 155 p.
□ élève 1 — ISBN-2-7601-0304-8 — 119 p.
□ élève 1 — ISBN-2-7601-0289-X — 95 p.
□ élève 2 — (à paraître 1983)
□ élève 2 — (à paraître 1983)
□ élève 2 — (à paraître 1983)

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tél.: (514) 677-6525

168 est, rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél.: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 843-6241

**SOYONS
LEUR
BONNE
ETOILE**

Le 6^e téléthon au profit de la recherche sur les maladies infantiles
Une initiative du Conseil des clubs sociaux au profit de la recherche sur les maladies infantiles de l'hôpital Sainte-Justine et de l'hôpital de Montréal pour enfants

les 4 et 5 DÉCEMBRE 82
les animateurs du Téléthon des étoiles:

DANIELLE OJIMET ★ PIERRE LALONDE ★ DON MCGOWAN ★ MARGUERITE CORRIVEAU

et d'un orchestre de vingt musiciens sous la direction de JERRY DEVILLIERS
Ils seront accompagnés d'une pléiade d'étoiles du spectacle pendant 22 heures sans interruption

**JOHN SCHNEIDER
ALAN THICKE
CLAUDE LEVEILLÉ
BOB McGRATH
ANDRÉ GAGNON
EDITH BUTLER
SHERISSE LAURENCE
L'ORCHESTRE DE LA GRC
YVON DESCHAMPS
GLORIA LORING**

**ROGER WHITTAKER
CHANTAL PARY
PATSY GALLANT
ALLAN NICHOLS
DANIELLE DORICE
CLAUDE GARDEN
SHIRLEY THÉROUX
FRANK MILLS
CLAUDIA BARRY**

**MONTRÉAL / STE-AGATHE / STE-ADÈLE
ST-JÉRÔME / LACHUTE / ST-HYACINTHE
ST-JEAN / FARNHAM / VALLEYFIELD
JOLIETTE / GRANBY / CHICOUTIMI / LA BAIE
JONQUIÈRE / ALMA / DOLBEAU
ST-FÉLICIEN / ROBERVAL
DRUMMONDVILLE / SOREL
VICTORIAVILLE / PLESSISVILLE
PRINCEVILLE / HULL / BUCKINGHAM
MANIWAKI / MASSON / ST-GEORGES
QUÉBEC / STE-MARIE
RIMOUSKI / SEPT-ÎLES
PORT-CARTIER
SHERBROOKE
TROIS-RIVIÈRES
GRAND-MÈRE
SHAWINIGAN
LOUISEVILLE
YAMACHICHE
LA TUQUE**

**CFCE
cable TV**

Télédiffusé en direct du
CENTRE PIERRE-CHARBONNEAU
au site olympique,
à compter de 20h, samedi le 4 décembre,
jusqu'à 18h, dimanche le 5 décembre.
Entrée libre • Stationnement gratuit • Métro Vau

**TÉLÉTHON
DES
ÉTOILES OF
STARS**

en bref...

■ Verdict sur les bébés phoques

BRUXELLES (Reuter) — Les ministres de l'Environnement de la communauté européenne se réunissent aujourd'hui à Bruxelles pour décider de continuer ou non d'importer des peaux de bébés phoques du Canada.

Les militants pour les droits des animaux vont organiser d'importantes manifestations, y compris la présentation de plusieurs bébés phoques et de grandes photos en couleurs représentant les petits pinnipèdes assommés à coups de gourdin sur les banquettes de Terre-Neuve.

La mise à mort chaque année au Canada de quelque 180.000 bébés phoques pour récupérer leur peau, leur huile et leur viande, a suscité de violentes réactions de l'opinion publique et amène l'assemblée européenne et la commission à recommander que l'importation des peaux soit interdite.

■ Il y aura sortie dans l'espace

HOUSTON (AP) — Le sixième vol de la navette américaine au début de l'année prochaine sera prolongé de deux jours pour que les astronautes puissent effectuer la sortie dans l'espace qui avait dû être annulée la dernière fois, a annoncé la NASA.

Cette décision montre que les membres de la NASA sont convaincus qu'ils pourront résoudre les problèmes avec les combinaisons spatiales qui avaient entraîné l'annulation de la sortie.

Les spécialistes ont constaté que le régulateur de la pression d'oxygène dans l'une des combinaisons avait été mal assemblée et que la panne du ventilateur rapide dans la seconde combinaison était purement accidentelle.

■ Sous-marin capturé

PENZANCE, Angleterre (Reuter) — Le chalutier «Algerie» a effectué au large de la côte anglaise sa plus grosse prise — le sous-marin nucléaire britannique «Spartan», a annoncé un porte-parole de la Marine royale.

Le sous-marin de 4.500 tonnes s'est trouvé pris dans les filets du bâtiment de pêche de 63 tonnes alors qu'il effectuait une patrouille à 40 milles au large de la côte sud-ouest de l'Angleterre.

«Il a immédiatement fait surface, et l'équipage du bateau a libéré le sous-marin», a dit le porte-parole. Les armateurs du chalutier entendent réclamer des dommages-intérêts pour perte d'équipement.

■ Les vestiges d'un pirate

WELLFLEET, Massachusetts (AFP) — Des plongeurs affirment avoir retrouvé l'épave du bateau du pirate Sam Bellamy, le Whidah, qui avait sombré il y a 265 ans au large de la presqu'île de Cape Cod avec un butin estimé à plusieurs millions de dollars.

Les plongeurs indiquent qu'ils ont repéré le bâtiment à environ 700 mètres du rivage.

Le bateau avait sombré au cours d'un orage en 1717, et le célèbre pirate Sam Bellamy et la plus grande partie de son équipage avaient péri.

Selon le chef de l'équipe de chercheurs, M. Barry Clifford, l'épave devrait reposer sous 7 mètres d'eau et environ 2 mètres de sable. Les plongeurs ont déjà récupéré des poteries et des clous, qui ont permis de dater leur découverte.

■ Trudeau au Japon

TOKYO (AFP) — Le premier ministre M. Pierre Trudeau se rendra en visite officielle au Japon à la mi-janvier, 1983 pour s'entretenir avec le nouveau premier ministre nippon M. Yasuhiro Nakasone, indique-t-on à Tokyo.

M. Trudeau arrivera à Tokyo le 16 janvier et rencontrera M. Nakasone le lendemain.

■ Hôtel à la livre

CHICAGO (AFP) — Un hôtelier de Chicago a décidé de louer ses chambres au poids: plus on est léger, moins c'est cher. Pour faire bonne mesure, c'est aussi moins cher quand on est deux, que l'on soit très maigre ou vraiment très gros.

C'est ce que le tenancier de la McCormick Inn, un hôtel qui abrite souvent des congrès offre, pour la période allant du 1er décembre au 15 janvier, période pourtant creuse pour les congrès.

Il a installé deux balances dans l'entrée, et loue ses chambres à raison de 10 cents la livre.

■ Un Brésilien dans l'espace?

SAO PAULO (Reuter) — Le président Reagan a proposé hier au cours de son voyage au Brésil, de permettre la participation d'un astronaute brésilien à un vol spatial américain.

Les États-Unis formeraient l'astronaute et le feraient participer à un vol d'une navette, a suggéré M. Reagan lors d'une intervention devant des hommes d'affaires américains et brésiliens au palais du gouverneur de l'État de Sao Paulo.

L'Union soviétique, principal rival des États-Unis dans la conquête de l'espace, a fait participer plusieurs cosmonautes des «pays frères» à des expéditions, et plus récemment un Français, Jean-Loup Chrétien.

Le Brésil a signé il y a peu un accord avec une firme canadienne en vue de la construction de deux satellites de communications qui seraient placés sur orbite par la fusée européenne «ariane».

La greffe du coeur artificiel est réussie

SALT LAKE CITY, Utah (AFP) — Le coeur artificiel greffé hier matin par une équipe médicale de l'Université de l'Utah fonctionne normalement.

La tension du patient, un dentiste de Seattle âgé de 61 ans, était normale à l'issue de l'opération, qui a duré cinq heures et demie, a précisé M. John Dwan, porte-parole de la faculté.

«Le patient est entièrement maintenu en vie par son nouveau coeur», a indiqué un porte-parole de l'hôpital après l'opération. Mais, le porte-parole a ajouté que les médecins gardaient «un optimisme prudent» quant aux chances de survie du patient.

La partie la plus délicate de l'opération a consisté à progressivement débrancher la machine respiratoire artificielle maintenant l'opéré en vie et parallèlement faire fonctionner le coeur artificiel.

Le malade, M. Barney Clark devrait être placé dans une salle de soins intensifs.

L'opération était prévue initialement pour hier matin, mais en raison d'une aggravation soudaine de la santé du malade, qui souffrait d'une maladie cardiaque incurable, les médecins ont décidé d'avancer de plusieurs heures la greffe du coeur artificiel.

Dans la nuit de mercredi à hier, les chirurgiens ont enlevé le coeur défaillant. L'opération a connu des complications dues à un oedème pulmonaire et à la fragilité des tissus, dont la résistance était amoindrie par un traitement prolongé à la cortisone.

Les chirurgiens ont également eu des problèmes avec le ventricule gauche du coeur artificiel, qui fonctionnait mal et a dû être remplacé au milieu de l'opération.

L'équipe chirurgicale était dirigée par le Dr William Devries, responsable du service de cardiologie du centre hospitalier de Salt Lake City. Il était assisté notamment par le Dr Robert Jarvik qui a inventé le coeur artificiel greffé, le «Jarvik-7».

Ce coeur artificiel est légèrement plus petit et plus lourd que l'organe vital qu'il remplace. Il est fabriqué à partir de polyuréthane, d'aluminium, de nylon, et de fibres artificielles. Il

pèse 300 grammes alors que le coeur d'une personne adulte pèse en moyenne 20 gr de moins. Son coût est de \$20.000.

Le Jarvik-7 remplace les deux ventricules du coeur, qui envoient le sang l'un dans les poumons et l'autre dans le système circulatoire général. Il comporte deux diaphragmes flexibles reliés chacun à un tube de deux mètres de long par lequel passe l'oxygène. Les tubes sortent du corps juste en-dessous de la cage thoracique, et sont eux-mêmes reliés à un compresseur qui fait battre le coeur.

Ce compresseur, de près d'un mètre de hauteur, est placé sur un chariot mobile. Les pulsations d'air comprimé distendent les diaphragmes qui repoussent le sang à travers les valves conduisant aux poumons ou à l'aorte.

Ce coeur artificiel est encore à un stade expérimental. Le professeur Jarvik espère que dans un an il arrivera à réduire la taille du compresseur pour le faire tenir dans une petite valise, permettant ainsi au patient muni de cet appareil d'avoir une certaine mobilité.

Le professeur souhaite même ultérieurement arriver à supprimer les tubes d'air et les remplacer par un moteur implanté dans le corps et alimenté par des piles que le malade porterait à la taille.

Comme cet organe artificiel utilise de l'air comprimé, il est plus simple et plus fiable, selon son inventeur, que s'il fonctionnait à l'électricité.

Des expérimentations sur ce type de coeur artificiel ont été pratiquées depuis près de dix ans sur des animaux, notamment sur des veaux, et sur des personnes cliniquement mortes.

En 1979 et en 1980, trois implantations de coeur artificiel avaient été effectuées au Texas, mais pour une durée limitée en attendant qu'une transplantation cardiaque puisse avoir lieu. Le Jarvik-7 est le premier coeur artificiel destiné à se substituer définitivement au coeur naturel.

Aussi prometteuse que soit la première greffe permanente mondiale d'un coeur artificiel, ce genre d'opération, techniquement sen-

sationnelle, ne pourra pas être généralisée avant longtemps, estime-t-on dans les milieux médicaux américains.

Personne ne sait encore comment l'organisme humain réagira à l'implantation permanente d'un coeur en plastique et si un phénomène de rejet se produira.

«Nous sommes modérément optimistes. La période critique sera celle des deux ou trois prochains jours», estime le Dr Chase Peterson, un des membres de l'équipe du Dr Devries.

Même si le patient devait bien supporter ce corps étranger, l'encombrement et le coût exceptionnel de tout l'appareillage nécessaire au fonctionnement du coeur en polyuréthane et métal, en limite singulièrement l'usage.

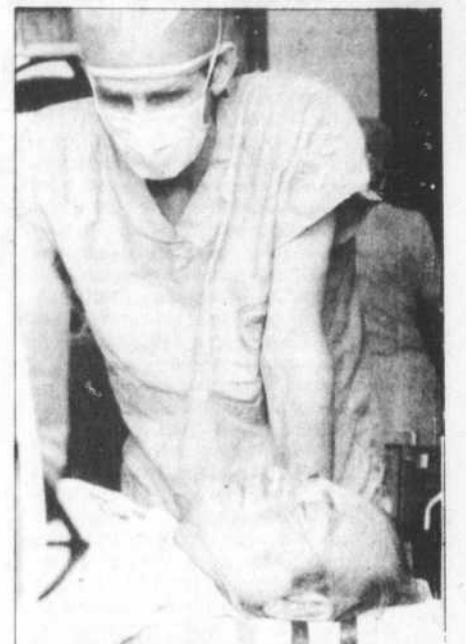
Des recherches sont en cours, aux États-Unis et en Allemagne fédérale, pour développer un compresseur portatif, mais il ne devrait pas être expérimenté avant deux ou trois ans, selon le Dr Robert Jarvik, l'inventeur du coeur artificiel.

«Il y a encore un travail énorme à accomplir avant que l'usage d'un coeur artificiel ne devienne une affaire de routine. On devra d'abord s'assurer qu'il fonctionne bien et trouver un moyen de miniaturiser le compresseur», estime le Dr Jarvik.

L'équipe qui a procédé hier à la greffe a souligné qu'il ne fallait pas s'attendre à des résultats spectaculaires dans l'immédiat, bien que le coeur artificiel ait été testé sur une centaine d'animaux au cours des dernières années.

«Si vous faites preuve d'honnêteté dans ce domaine, une greffe de coeur artificiel n'est vraiment envisageable que pour des malades cardiaques qui n'ont aucune autre chance de survie», estime le Dr Willem Kolff, chef du service des organes artificiels au centre médical universitaire de Salt Lake City.

Les Services fédéraux de la santé publique (FDA) ont autorisé les chirurgiens de Salt Lake City, dirigés par le Dr William De Vries, à tenter sept autres implantations du coeur artificiel «Jarvik-7» sur des malades cardiaques condamnés à brève échéance.



Le Dr William Devries (ci-haut) examine son patient juste avant l'opération qui a duré plus de cinq heures et qui a été entreprise plus tôt que prévue en raison d'une complication cardiaque inopinée du malade. (Photolaser AP)

La greffe de Salt Lake City est suivie avec une très grande attention aux États-Unis où 650.000 personnes meurent chaque année de maladies cardiovasculaires, causes du plus grand nombre de décès.

En dépit d'une pénurie de donneurs, une centaine de greffes sont pratiquées chaque année aux États-Unis où la moitié des malades ayant subi une transplantation cardiaque peuvent espérer vivre cinq ans ou plus.

L'avocat de l'agent Daigle pose la question aux jurés

Qui faut-il croire entre un policier dévoué et un André Chamard endetté et marxiste-léniniste?

par Bernard Morrier

Le procès de l'agent Richard Daigle, de la Gendarmerie royale du Canada, accusé d'enlèvement et de séquestration, est entré dans sa phase finale hier, alors que les procureurs de la défense et de la Couronne ont tour à tour livré leur plaidoirie, peu avant que le juge Melvin Rothman, de la Cour supérieure, libère le jury jusqu'à lundi, alors qu'il lui transmettra ses directives.

Dans son exposé d'hier, le procureur de Daigle, Me Pierre Lamontagne, a d'abord demandé qui il fallait croire

dans toute cette affaire, affirmant ensuite que le choix était facile à faire entre un policier compétent, dévoué, loyal, fier de servir son pays, et un André Chamard endetté, faisant partie d'une commune juridique croyant aux principes du marxisme-léninisme.

«Le marxisme, est-ce canadien», a demandé de plus le procureur, ajoutant que Chamard n'était sûrement pas un «Canadien loyal».

Selon Me Lamontagne, Chamard était un felquistes avoué qui travaillait dans une commune juridique épousant les thèses felquistes, mettant

ainsi en danger la sécurité de l'État.

«Daigle avait-il vraiment l'intention de kidnapper Chamard?», s'interroge le procureur de la défense, en y apportant lui-même la réponse. «Certes non, dit-il. La preuve a démontré qu'on voulait faire de Chamard un informateur. Or, pour obtenir des informations, il faut d'abord créer un climat de confiance et ce n'est sûrement pas de cette façon qu'on y serait parvenu», a-t-il conclu.

Quant au procureur de la Couronne, Me Ronald Schacter, il a d'abord parlé de sub-

terfuge en rappelant que lorsque Chamard est sorti de son auto et selon le comportement de l'agent Blier, il se croyait arrêté. Me Schacter a relevé ici que rien ne justifie un tel traitement à un individu si on n'a pas de motif pour l'arrêter.

En ce qui a trait à la sécurité nationale invoquée par Me Lamontagne, le procureur de la Couronne réplique que la GRC, par le biais de l'agent Daigle et de son compagnon Blier, n'aurait nullement justifié d'agir ainsi dans les circonstances. «D'autres corps policiers, dont la sûreté du Québec, enquêtent également sur des dossiers semblables et jamais ils n'ont recours au kidnapping pour protéger cette sécurité nationale».

Me Schacter demande ensuite aux jurés: «Aimeriez-vous qu'un membre de votre famille ou vous-mêmes soyez traités de cette façon?»

«Nous sommes dans un pays libre, dit-il, un pays où nous avons le droit de penser. Pas de faire tout ce qu'on veut, mais de penser tout ce qu'on veut.»

Reférant ensuite au coup porté à la tête de Chamard par l'agent Blier, au torse de bras qu'on lui a fait subir et à son enlèvement, Me Schacter a prié le jury de s'interroger pour savoir s'il s'agissait là de méthodes dignes d'un pays libre.

«S'il est vrai, de poursuivre le procureur de la Couronne, que Daigle n'a rien fait pour empêcher Blier de s'en prendre à Chamard, il est quand même coupable puisqu'il participait à la commission d'un crime. Avec de telles métho-

des de travail, souligne-t-il, Daigle ne pouvait pas ignorer ce qui allait arriver. Si un vol est commis dans une banque et que le voleur vous demande de conduire l'auto, vous mettriez-vous au volant?», de faire ressortir encore le procureur.

Quant au fait que Daigle obéissait à des ordres venant de supérieurs, Me Schacter a soutenu que ce n'était pas une défense et que cette affirmation a déjà été confirmée par d'autres tribunaux.

Me Schacter devait conclure en disant aux jurés que c'est maintenant à eux de décider si les citoyens doivent être traités comme le fut Me Chamard. «Car, ne l'oublions pas, termine-t-il, c'est le risque que chacun de nous court avec l'utilisation de telles méthodes.»

Pour les familles

Québec met sur pied un programme de vacances

QUÉBEC (PC) — La mise sur pied d'un programme expérimental de développement de centres de vacances familiales a été annoncée hier par M. Guy Chevrette, ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Ce programme de \$1.140.000 fait suite à un engagement électoral et rencontre un des objectifs du Livre Blanc sur le loisir, a souligné le ministre au cours d'une conférence de presse.

Un concours sera lancé samedi prochain par le ministre afin de solliciter la présentation de projets de développement. Il s'adressera principalement aux organismes sans but lucratif propriétaires d'équipements accueillant déjà des familles en vacances, et à tous les regroupements de propriétaires, incluant les municipalités.

Les sommes investies dans ce programme seront réparties sur 16 mois et s'ajoutent aux \$350.000 déjà versés pour la création de 88 emplois temporaires dans 21 camps de vacances et 14 bases de plein air.

Le programme des Villages-Vacances-Familiales a pour but de permettre aux familles à revenus modiques — \$20.000 et moins — de se prévaloir de vacances dans un réseau d'hébergement collectif d'hébergement durant. Les centres de vacances, modèles sur le principe européen et dont le concept est récent au Québec, sont cependant ouverts à l'ensemble de la population.

Il y aura deux types de centres de vacances familiales: le type concentré et le type éclaté. Le premier désigne les centres de vacances offrant au moins le tiers de leur capacité d'accueil aux familles.

Le type éclaté comprendra

les fermes d'hébergement, les résidences privées, les terrains de camping, les petits hôtels, les auberges, regroupés.

Pour montrer la nécessité de développer un tel réseau de centres de vacances, M. Chevrette a souligné qu'il existe au Québec 900.000 familles avec enfants dont un tiers, prévoit-on, seront intéressées. On sait que 40 pour cent de ces familles n'ont jamais pris de vacances en familles.

«Il est certain que le succès de cette opération repose sur l'utilisation que la population fera de ces centres et l'appui qu'elle donnera au projet», a déclaré le ministre.

LE DEVOIR

POUR UN
ABONNEMENT
À DOMICILE
844-3361

**FRANCE
MODE-IMPORT**
ON FERME SAMEDI
18 DÉC.
Plus que deux semaines... tout doit être liquidé!

Sur tous nos...

SOULIERS ET BOTTES
les meilleures marques - locales
et italiennes (bottes d'hiver).

Sur tous nos

VÊTEMENTS

Rodier - Newman - Initial - Loraine -
Beauchamp - Mar D'Alcy - Jousse -
Michel Robichaud - Simon Chank -
Vêtements en cuir.

Sur tous nos

MANTEAUX HIVER 83

Rodier - Marie France - Shift -
Adorable Junior - Mario etc...

Sur tous nos

CHEMISIERS

de marque Pacha

25%

30%

40%

50%

Gratuitement...

Venez déguster nos vins et fromages!

90 est, boul. de la Concorde, Pont-Viau, Laval, 688-8510
(coin boul. des Laurentides, par les ponts Vieu ou Papineau)

Témoignage pathétique

Un policier raconte le meurtre de son collègue

par Bernard Morrier

Dans un témoignage pathétique qui aura duré à peine une dizaine de minutes, l'agent Serge Gagnon, de la police de Longueuil, a raconté hier d'une voix affaiblie ce dont il se souvient des événements au cours desquels il fut blessé d'un projectile au thorax gauche l'année dernière.

Le policier de 25 ans témoignait au procès de Luc Cloutière, 23 ans, Randall Tabah, 33 ans, et Danielle Williams, 24 ans, accusés du meurtre au premier degré de l'agent Michel Vincent, de la police de Longueuil, survenu le 3 novembre 1981, en face de la Banque Nationale, dans un centre commercial, sis au 2850, rue de Lyon, à Longueuil.

Interrogé par le procureur de la Couronne, Me François Doyon, le jeune policier, qui a précisé avoir quatre ans et demi de service dans la police longueilloise, a identifié par une photo l'agent Vincent comme étant son partenaire.

Racontant ce qu'il savait des événements, l'agent Gagnon dit qu'il se souvient d'avoir été blessé au thorax mais il ignore dans quelle ville, à quelle date et à quelle heure. Tout ce que je sais, c'est que j'étais

en uniforme et que c'était dehors. J'ai entendu deux coups de feu à peu d'intervalle et après le premier coup, j'ai senti une douleur à la poitrine. Je me suis ensuite traîné environ deux pieds, je ne me souviens plus, puis je sais que j'étais à l'hôpital.

Après avoir mentionné qu'il avait été trois mois à l'hôpital, l'agent Gagnon n'a pu dire en réponse aux questions de Me Doyon comment il se trouvait sur la scène où il a été blessé, ne se souvenant pas s'il y avait été appelé, si c'est la radio d'une auto-patrouille qui lui avait demandé de s'y rendre ou même encore si l'agent Vincent était avec lui à ce moment.

C'est ainsi, alors que tous étaient littéralement suspendus à ses lèvres, que le policier a conclu sa déposition.

Après une brève consultation, les trois procureurs de la défense, Mes Pierre Poupart, Francine Chartrand et Robert Sacchi, décidaient d'un commun accord de ne pas contre-interroger le témoin. Et c'est d'un pas lent, comme il était venu, que le jeune policier quittait le box des témoins.

Le juge Jean-Paul Bergeron, de la Cour supérieure, a ensuite congédié jusqu'à lundi les deux femmes et 10 hommes qui composent le jury.

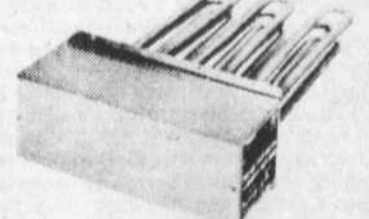


327-2661

**CENTRE D'ESTIMATION ÉNERGÉTIQUE PIRO
DU CANADA INC.**

Bi-Énergie — Conventionnel

Vous pensez à convertir votre système de chauffage actuel? Avez-vous consulté des gens compétents? Vous êtes-vous bien renseignés? Pensez-y!



*Nos estimateurs sont qualifiés dans ce domaine
Venez rencontrer nos experts en chauffage au Centre
Langelier (coin Langelier-Jean-Talon)
Produit Chromalox*

Division d'estimation de Pivin Électrique Ltée
11,393 Georges Pichet, Montréal Nord H1G 5K8

321-9860

Spécialistes en chauffage électrique



COLLÈGE NOTRE-DAME

3791, chemin Queen Mary Montréal H3V 1A8
Renseignements: Tél.: 739-3371, poste 231

**COURS SECONDAIRE COMPLET
PENSIONNAT-EXTERNAT**
GARÇONS & FILLES

Sous la Direction des Frères de Ste-Croix

EXAMENS D'ADMISSION:

Les examens d'admission ont lieu à 13h30 aux dates suivantes:

Les samedis 11 décembre 1982
8, 15 et 29 janvier 1983

Les élèves se présentent sans rendez-vous. Ils doivent avoir en leur possession une photocopie du bulletin de l'année précédente et de l'année en cours.
Frais d'examen: 10,00 \$

Les assistés exigent une hausse de 6% des prestations

par Renée Rowan

Le Front commun des assistés sociaux du Québec, représentant quelque 2.000 militants actifs d'une trentaine de groupes à travers les différentes régions, réclame une hausse des prestations de 6% au 1er janvier et une indexation aux trois mois, au coût réel des besoins essentiels. Il demande également une hausse des prestations aux moins de 30 ans, sans discrimination. «Comment peut-on vivre de nos jours avec seulement \$142 par mois?» demandent les assistés sociaux.

Accusant le gouvernement actuel d'être «le plus menteur de l'histoire du Québec», des groupes d'assistés sociaux ont entrepris, hier, une série d'actions spectaculaires, un peu partout à travers le Québec, pour dénoncer une situation qu'ils qualifient d'intenable et d'injuste. À Montréal, il y a eu un défilé du Père Noël d'un nouveau genre qui s'est terminé devant la Commission régionale des affaires sociales où l'on est allé déposer les revendications des assistés sociaux. Dans d'autres régions, on s'est mani-

festé chez des ministres ou des députés.

Au cours d'une conférence de presse tenue à Montréal, hier matin, le Front commun des assistés sociaux s'est attardé à dénoncer «le discours mensonger» du gouvernement: «Un coup d'oeil sur la situation des assistés sociaux montre que le gouvernement ne cesse de couper dans ce qu'il appelle les besoins spéciaux, alors qu'en vérité, ce sont des besoins essentiels et normaux, en particulier au niveau de la santé. Le gouvernement s'attaque aux plus pauvres», a affirmé un des porte-parole du groupe, M. Jacques Boucher. «Il compromet ainsi la santé de plus d'un demi-million de personnes à faible revenu.»

Le gouvernement a pratiqué, le 1er juillet dernier, de nouvelles coupures dans la liste des médicaments gratuits. Le Front commun estime que ces coupures, qui sont importantes, portent une atteinte sans précédent au droit à la santé.

Sous prétexte d'économie, dit le Front commun, le gouvernement s'attaque au libre choix du médecin en ne



Les assistés sociaux avaient organisé un défilé hier pour réclamer des hausses de leurs prestations. Ils se sont rendus aux bureaux des services des Affaires sociales rue Amherst. (Photo Jacques Grenier)

remboursant le transport médical que pour le médecin le plus près de son domicile. Cette politique aux allures rationnelles entraîne souvent des situations ridicules et discriminatoires, ajoute-t-il, on cite l'exemple d'une femme diabétique qui se faisait soigner depuis sept ans chez le même médecin dans un village voisin où il y avait un laboratoire d'analyses et qui s'est vue forcée d'aller dans une autre clinique à un demi-mille de chez elle, mais où il n'y avait pas de laboratoire. Pour recouvrer ses droits, elle a dû plaider sa cause et entreprendre des démarches qualifiées d'humiliantes, sans compter la perte de temps, d'argent et d'énergie pour le transfert des dossiers entre médecins et établissements.

D'autres besoins essentiels qui ne peuvent être couverts avec le montant accordé à l'aide sociale ont été coupés. Ce sont les prothèses dentaires, les montures de lunettes, les démenagements. Où trouver l'argent demande M. Boucher pour payer ces frais quand on reçoit des prestations de \$387 par mois pour une personne

seule, de \$616 pour un couple et de \$706 par mois pour un couple avec deux enfants et plus (le montant est le même que l'on ait 2 ou 13 enfants; ce sont les allocations familiales qui font la différence).

«En outre, dit-elle, ces besoins ne sont plus remboursés pour les nouveaux arrivants à l'aide sociale, comme s'ils avaient les moyens d'assumer les frais pour des problèmes de santé auxquels ils ne peuvent rien... il leur faudra attendre six mois pour des dents ou des lunettes.»

Où est la logique du gouvernement de M. Lévesque, demande encore le Front commun des assistés sociaux, quand on ne nous donne rien pour démenager alors que les médecins spécialistes ont droit à des frais de démenagement de \$8.000? «Dans sa propagande, le gouvernement péquiste laisse entendre que les travailleurs doivent se serrer la ceinture pour qu'on puisse donner aux plus démunis, c'est-à-dire les bas salaires et les assistés sociaux. C'est un discours mensonger», conclut le Front commun.

Bisbille chez les conservateurs

Le leadership de Joe Clark remis en question

OTTAWA (PC) — Le chef conservateur Joe Clark s'est retrouvé dans l'eau bouillante hier alors que l'un des membres de son caucus, l'Albertain John Thomson s'est publiquement dit en faveur d'une course au leadership afin de régler définitivement la question de la direction du parti.

«Le parti est si divisé sur cette question que j'en arrive

à penser qu'elle devrait être réglée une fois pour toutes par une course au leadership», a affirmé M. Thomson.

À sa sortie des Communautés, attendu par une meute de journalistes, le chef conservateur Joe Clark s'est dit convaincu que les délégués à Winnipeg «voudront garder le momentum» et que la question d'une course à la chefferie

sera clairement écartée au congrès.

De plus il n'est pas question pour lui de déclencher une course précipitée à la direction du parti pour tenter de prendre de court ses adversaires éventuels. «Je respecte la constitution du parti», a-t-il dit, rappelant que c'est en janvier seulement que les délégués décideront si le temps est

venu de reconsidérer le leadership.

«Les conservateurs sont simplement un peu inquiets devant les déclarations de certains membres du caucus, a-t-il opiné. Si nous travaillons ensemble, nous n'avons rien à craindre pour les élections, lors des récentes partielles nous avons perdu un comté justement parce que nous

étions divisés», a soutenu M. Clark.

Mercredi, la réunion hebdomadaire du caucus conservateur, où n'avait pu se rendre le chef Joe Clark, avait tourné au vinaigre après que le leader en Chambre du parti, Erick Nielsen eut qualifié de déloyale à l'égard du parti l'attitude du député terre-neuvien John

Crosbie de ne pas appuyer publiquement le leader actuel.

Cette intervention de M. Nielsen a provoqué la colère de plusieurs députés avec pour conséquence que les interventions au caucus en faveur de la révision du leadership furent plus nombreuses que celles appuyant le chef actuel.

Les libéraux du Québec à Ottawa blâment l'OCRI

OTTAWA (PC) — La colère monte présentement dans les rangs des députés libéraux du Québec devant l'impuissance de l'Office canadien de renouveau industriel à proposer des solutions de rechange à l'une des régions les plus affligées par la crise, l'Estrie.

«Le président de l'OCRI, M. Paul Labbé, devrait être convoqué au caucus du Québec pour venir nous expliquer son fiasco», a lancé hier le député libéral de Missisquoi, M. André Bachand, exaspéré par ce qu'il considère être un organisme destiné à «faire vivre des fonctionnaires invisibles et qui tournent en rond».

Quant au député de Sheldford, M. Jean Lapierre, il soutient que l'office a «constitué

jusqu'ici un écran de fumée, un orphelin dont tout le monde repousse la responsabilité».

Lancé à l'automne 1981, l'OCRI constituait la réponse du gouvernement Trudeau aux épineux problèmes éprouvés par les secteurs mous du pays, notamment la chaussure et les textiles. Son mandat de cinq ans prévoit aussi qu'elle devra renforcer la structure économique des sept régions au pays, cinq au Québec (principalement dans l'Estrie) et deux en Ontario.

Concrètement l'OCRI devait assurer d'une part le recyclage ou la mise à la retraite anticipée des travailleurs touchés par les mises à pied tout

en veillant au sauvetage des entreprises les plus viables.

«C'est sûr qu'il y a eu des problèmes, mais la plupart sont pratiquement réglés, dans une crise telle que nous traversons les investissements ne se trouvent pas comme des petits pains», d'expliquer le directeur de la planification à l'OCRI, M. Georges Tsai, faisant écho aux propos tenus plus tôt par le président Paul Labbé.

Selon lui, le rapport annuel de l'organisme, qui devrait être rendu public prochainement, montrera que les accusations de favoritisme envers l'Ontario n'étaient pas fondées, le Québec recevant 52 pour cent des dépenses ap-

prouvées, contre 37 pour cent en Ontario.

En revanche, le député de Lotbinière, M. Jean-Guy Dubois, s'est dit satisfait des réalisations de l'OCRI dans sa région. «Ils n'ont mis que 10 jours pour accorder une aide de \$350.000 aux Meubles Princeville», a-t-il dit, admettant toutefois qu'aucun des quatre repêchages d'usine de son comté n'était dans les secteurs mous de la chaussure et du textile.

Hier, le quotidien montréalais LE DEVOIR divulguait le contenu d'une étude indépendante, qui brossait un fort sombre tableau de la gestion et de l'efficacité de l'organisme.

Selon l'étude, l'office dépense l'argent des contribuables sans stratégie et sans planification précise. Le rapport signale en outre que l'OCRI donne souvent des subventions sans rapport avec les besoins des industries, qu'il ne contrôle pas les coûts des études qu'il commande, qu'il suit très mal l'évolution de l'économie des régions et qu'on y trouve aucune discipline administrative.

La plupart des députés interrogés hier ont souligné qu'ils n'avaient pas besoin d'une étude pour se rendre compte que quelque chose cloche dans cet organisme.

«Après des mois, l'OCRI vient d'accoucher d'une étude

«philosophique» le secteur Sherbrooke-Magog, les hommes d'affaires de la région l'ont pratiquement jetée aux poubelles en le recevant», a soutenu le député Bachand.

Le peu d'emplois que l'OCRI a créés, ce sont ceux des consultants pour les études qu'il commande», a soutenu M. Lapierre. «Ils manquent complètement le bateau, cela n'aura été qu'un mirage et c'est ce qui me fait rage», de lancer de son côté M. Lapierre.

Pour M. Léopold Corrivé, libéral de Frontenac, sa région aura bénéficié des volets main-d'oeuvre du mandat de l'OCRI, mais n'a rien reçu en terme de relance industrielle.

Les négociations ont repris chez Nordair

MONTREAL (PC) — Des négociations se poursuivaient hier pour une deuxième journée consécutive entre la société aérienne Nordair et ses 550 employés au sol, en grève depuis le mois de juillet, a déclaré un porte-parole de la compagnie.

Ces discussions tenues en présence d'un conciliateur du gouvernement fédéral n'englobent pas les 140 employés de bureau qui ont débrayé avant le groupe de travailleurs au sol alors qu'ils tentaient de négocier un premier contrat de travail, a indiqué Mme Marie Bernier, porte-parole du transporteur régional.

La compagnie Nordair, con-

trolée par la société d'Etat Air Canada, n'offre que le quart de son service habituel et a annulé tous les vols au sud et à l'ouest de Montréal, touchant ainsi des villes comme Winnipeg et Pittsburgh.

Les employés au sol sont sans contrat de travail depuis le 31 mai et ont voté en octobre le rejet des dernières offres patronales.

Le syndicat soutenait que ces offres, comprenant une augmentation de 18 pour cent répartie sur deux ans, auraient réduit la sécurité d'emploi.

Les représentants syndicaux des employés au sol n'étaient pas disponibles jeudi pour commenter les discussions.

Le RAEU a l'appui de Camille Laurin

Le Regroupement des associations étudiantes universitaires (RAEU) réuni en colloque le week-end dernier à l'Université Laval a reçu l'appui du ministre de l'Éducation à la plupart de ses revendications: participation à la vie pédagogique et administrative de l'université et reconnaissance officielle de cette participation par les crédits; stabilité des organisations étudiantes par la reconnaissance et un financement perçu par les institutions à la manière des cotisations syndicales.

Invité par les étudiants à prendre la parole au cours de leurs délibérations, M. Laurin a reconnu comme «nécessaire» aussi bien la participation des étudiants dans tous les secteurs de la vie universitaire que la collaboration des administrateurs et professeurs à l'intégration des étudiants aux divers comités de l'université. Le ministre a également trouvé fort intéressante, comme en témoignent les notes de son allocution distribuées hier par les étudiants, l'idée mise de l'avant par le RAEU de créer un Centre étudiant de services communautaires qui permettrait aux étudiants qui le désirent de s'impliquer dans des projets de leurs collectivités auprès d'organismes populaires ou communautaires qui ne peuvent pas se payer normalement les services de professionnels. M. Laurin a, par ailleurs, souhaité que les étudiants élargissent leur projet d'implication afin d'inclure la PME, «fondement le plus large de notre économie», précise-t-il.

Mais pour faire reconnaître comme formatrice leur participation à la vie universitaire et communautaire, les étudiants ont besoin d'asseoir sur des bases stables leurs organismes et ont voté le week-end dernier pour définir un nouveau cadre juridique et une nouvelle forme de financement des associations.

Présentement, dix écoles supérieures et universités sont membres du RAEU (Laval, Montréal, HEC, Polytechnique, Université du Québec à Chicoutimi et à Hull, Concordia, McGill et quelques modules de l'UQAM). Les étudiants veulent imposer une perception obligatoire aux institutions d'enseignement de \$3 par année par étudiant versée à chaque association étudiante et une cotisation supplémentaire de \$2 par étudiant par année perçue par l'université pour les besoins du RAEU. Jusqu'à maintenant le RAEU était financé par une cotisation de 2% des budgets des associations membres, ce qui a été jugé insuffisant pour ses besoins et inadéquat comme formule de perception. Cette question doit être soumise à toutes les associations membres au cours du semestre prochain par voie de référendum.

La RAEU a également convenu au cours du colloque de Laval de travailler à la préparation du Sommet québécois de la Jeunesse prévu au mois d'août 1983 (après la tenue de sommets régionaux au printemps) que le politologue Léon Dion, invité des étudiants, a qualifié d'«un des événements les plus importants» à survenir «avant la fin de (sa) vie.»

A COMPARAISON

le marché de l'OUTAOUAIS est EXCITANT!

POURQUOI?

Parce qu'il reste FERME, SOLIDE et surtout STABLE.

Trois éléments à considérer sérieusement durant cette période incertaine que tous, nous vivons présentement

Et qui, dans cette grande et belle région de l'Ouest du Québec et l'Est ontarien, où résident plus de 315.000 consommateurs d'expression française, rayonne par son IMPACT sur l'information? **LE DROIT**, bien sûr!

LE DROIT est le seul quotidien français de la région d'OTTAWA-VANIER-GATINEAU-HULL-AYLMER.

Et seul, le quotidien français **LE DROIT** rejoint autant de gens.

LE DROIT

375, rue Rideau, Ottawa, K1N 5Y7
Tél.: (613) 560-2747
directement de Montréal: 861-3770
Georges Mercier, représentant



Régie des permis d'alcool du Québec

AVIS DE DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandé, et être adressée à: La Régie des permis d'alcool du Québec, 1, rue Notre-Dame Est, suite 9.200, Montréal Québec, H2Y 1B6.

Nom adresse	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
TAVERNE LE GRAND BOCK INC. 883, Ste-Catherine ouest MONTREAL	1 taverne avec danse et spectacles/	893, Ste-Catherine ouest MONTREAL
RESTAURANT FRANÇAIS LE GRENADIN INC. 7833, St-Hubert MONTREAL	1 restaurant/ 1 restaurant sur terrasse/	5790, Avenue Decelles MONTREAL
LES ENTREPRISES DE COMMERCE MIGLIARA INC. 10.800 des Prairies ST-LAURENT	1 épicerie	3000, Boul. Laurentien VILLE ST-LAURENT
SUK, Yong-Soon 864, 51e Avenue LACHINE	1 épicerie (changement d'endroit d'exploitation permanent)	18, 45e Avenue LACHINE
RESTAURANT L'ODÉON LTÉE 4000, Boul. De Maisonneuve app. 2415 MONTREAL	1 restaurant/ 1 restaurant sur terrasse/ 1 bar	4806, Park Avenue MONTREAL
SOCIÉTÉ CULTURELLE ET SPORTIVE ARRIEROS COLUMBIA 4459 St-Laurent MONTREAL	autorisation danse et spectacles	4459 St-Laurent MONTREAL
DELEO Vincenzo 230 St-Zotique est MONTREAL	1 restaurant	236 St-Zotique est MONTREAL
ALIMENTATION ANDRÉ RENAUD INC. La Maisonnée 7080, Boul. Pelletier BROSSARD	1 épicerie (franchise Plus Inc.)	2050, Laurier est MONTREAL
RESTAURANT TRATTORIA AUX 3 CONTINENTS INC. 1335 Conestog, app. 104 LONGUEUIL	1 restaurant sur terrasse / Changement de capacité/	1112, Wolfe MONTREAL
L'ATELIER CONTINU INC. 6652, St-Vallier MONTREAL	1 bar dans théâtre	1200, Laurier est MONTREAL
LES PLACEMENTS CLAUDE & ROGER FOUCAULT INC. La Maisonnée 1839, Bélique LASALLE	1 épicerie (franchise Plus Inc.)	1489, Boul. Schewchenko LASALLE
T.J. DÉPANNEUR VARIÉTÉS LASALLE 420, Tremblay LASALLE	1 épicerie	497, 90e Avenue LASALLE
83817 CANADA LTÉE Restaurant Nuits Grecques 85 Brittany app 709 VILLE MONT-ROYAL	Changement de capacité	5240 avenue du Parc MONTREAL
MONTREAL WEST BOWLING & CURLING CLUB INC. 246 Froisher Drive POINTE-CLAIRE	autorisation danse	17 Chemin Ainslie MONTREAL OUEST
ARCADI Agathe 7452 Maurice Duplessis (Rivière des Prairies) MONTREAL	1 bar	7452 Maurice Duplessis (Rivière des Prairies) MONTREAL
FRUITS ET LÉGUMES TASCHEREAU INC. 789 Chemin des Patriotes ST-DENIS-SUR-RICHELIEU	1 épicerie	3805 Boul. Taschereau ST-HUBERT
HAMELIN, Rita 1317, Beatty VERDUN	1 épicerie	5649, rue Beurling VERDUN
CARMEN CHEZ GEORGES LIMITÉE 4100, Trafalgar MONTREAL	1 bar	2063, Stanley MONTREAL
BRASSERIE DES MOUSQUETAIRES INC. 7407, Verdier ST-LEONARD	1 taverne avec danse et spectacles/	6289, St-Hubert MONTREAL
LES PLACEMENTS MONGEN LTÉE Le Café Le Bec affamé 738, Bloomfield, app 1 OUTREMONT	1 restaurant/ 1 restaurant sur terrasse/	1250, rue Bernard ouest OUTREMONT
117984 CANADA INC. 789, Place Soulonges VILLE BROSSARD	2 bars avec danse et spectacles/	57, Prince Arthur est MONTREAL
ROUSSEL, Joseph Napoléon 255, Darveau, app 6 LONGUEUIL	1 épicerie	2920, Chemin Chamby, app 6 LONGUEUIL
111046 CANADA INC. Braque 394, Eugène LAVAL	1 bar avec danse et spectacles et films	980, Rachel est MONTREAL
HOULE Bruno 1588, Decelles ST-LAURENT	Autorisation de spectacles	16289, Boul. Gouin ouest STE-GENEVIÈVE
JONG SOON KIM & YOUNG CHUL KIM Marché Belle Fleur Enr. 2125 St-Marc, app. 1012 MONTREAL	1 épicerie (franchise Mac's)	2125 St-Marc MONTREAL

Le président et directeur général
Ghislain K.-Lafamme, avocat

Tout en maintenant la puissance militaire et la cohésion politique

L'OTAN souhaite de meilleures relations avec l'Est

BRUXELLES (Reuter) — Dans un communiqué publié à l'issue de deux jours de travaux, les ministres de la Défense de l'OTAN ont exprimé hier leur détermination de maintenir la force militaire et la solidarité politique de leur organisation, et de rechercher des relations Est-Ouest plus constructives chaque fois que le permettra l'attitude de l'Union soviétique.

«L'OTAN doit conserver ses forces conventionnelles à un niveau suffisant pour garantir qu'un agresseur potentiel ne pourra pas compter sur un gain rapide ou facile», précise le communiqué de la commission des plans de la défense.

Les ministres ont toutefois souligné qu'en regard des capacités nucléaires et

conventionnelles du Pacte de Varsovie, les défenses conventionnelles ne pouvaient pas à elles seules dissuader une agression, et qu'il était par conséquent essentiel de disposer de forces nucléaires de courte et moyenne portée en plus des forces stratégiques des États-Unis et de la Grande-Bretagne.

Les ministres de la Défense sont tombés d'accord sur le fait que l'OTAN devrait rechercher activement les moyens d'exploiter de nouvelles technologies dans le cadre du processus coopératif de planification de la défense, afin d'améliorer les capacités conventionnelles.

Une grande partie de la réunion a été consacrée aux perspectives d'un renforcement du potentiel conventionnel par les nouvelles technologies en matière de re-

connaissance et d'identification des cibles et des munitions téléguidées avec précision.

M. Joseph Luns, secrétaire général de l'OTAN, a estimé au cours d'une conférence de presse qu'il était encore trop tôt pour dire ce que ferait M. Youri Andropov, le nouveau chef du Parti communiste soviétique.

«Nous devons donner au gouvernement soviétique le temps de réfléchir à sa politique, mais nous observons que rien n'a été mis en péril», a-t-il dit.

De son côté, le secrétaire américain à la Défense, M. Caspar Weinberger, a exprimé l'espoir que le changement dans la haute direction soviétique, à la suite de la mort de Leonid Brejnev, offrirait l'occasion d'améliorer les relations.

«S'ils veulent profiter du changement de gouvernement, nous serons très réceptifs», a-t-il ajouté.

M. Weinberger s'est également félicité des résultats de la réunion des ministres de la Défense, déclarant: «Il semble que l'on comprenne mieux que jamais la nécessité d'une OTAN forte et unie».

Au nombre des points acquis au cours de la réunion, M. Weinberger a fait ressortir la partie du communiqué prévoyant de restreindre le transfert de technologie militaire occidentale à l'Est.

Le communiqué déclare en effet que «des mesures effectives en vue de restreindre le transfert de technologie militaire au Pacte de Varsovie serviront à préserver les progrès technologiques de l'Ouest, particulièrement dans le déve-

loppement des armes conventionnelles». Il ajoute: «À cet égard, les ministres ont pris note des récents progrès réalisés dans ce domaine et ont vivement recommandé un soutien continu aux efforts communs pour enrayer la fuite de technologie occidentale à l'Est».

Se référant aux intentions de faire un plus grand usage des nouvelles technologies, le secrétaire britannique à la Défense, M. John Nott, a estimé quant à lui au cours d'une conférence de presse qu'il ne faudrait pas pour autant réduire le rôle de la dissuasion nucléaire.

Il a indiqué que les ministres discuteraient au printemps d'une étude sur les armes nucléaires tactiques, sans lien direct avec le nouveau plan de technologie

mis au point par le général Bernard Rogers, chef d'état-major de l'OTAN en Europe.

Le général Rogers a déclaré que la mise en application du plan de la nouvelle technologie exigerait une augmentation budgétaire annuelle de 4% jusqu'en 1990.

Mais un certain nombre de pays de l'Alliance atlantique, qui sont en pleine période de compressions financières, ne pourront déjà pas réaliser l'objectif des 3% de cette année.

«Ils ont tous le sentiment d'avoir atteint les limites de ce qu'ils peuvent se permettre», a souligné M. Nott, qui a ajouté qu'en ce qui concernait la Grande-Bretagne l'objectif des 3% serait atteint, et qu'elle pourrait même faire un peu mieux l'an prochain.

Les partis politiques critiquent la décision de Bignone

BUENOS AIRES (AFP) — La quasi-totalité des partis politiques argentins, qui soupçonnent le pouvoir militaire de manœuvrer pour démanteler une situation sociale tendue, ont critiqué hier sa décision, annoncée mercredi, d'organiser des élections en Argentine au dernier trimestre 1983.

La majorité des leaders politiques, péronistes et radicaux notamment, s'accordent à souligner que le général Reynaldo Bignone n'a rien annoncé de nouveau mercredi, sinon confirmer la détermination déjà plusieurs fois répétée de la junte à rendre le pouvoir aux civils avant mars 1984.

Un tel engagement pris solennellement au lendemain de la défaite aux Malouines (Falklands) obligeait le gouvernement, dès le départ et de toutes manières, à prévoir les élections pour les dernières semaines de l'an prochain», souligne-t-on à Buenos Aires dans les milieux politiques.

Pour tous les commentateurs, le président argentin n'a fait que rappeler ce qui était déjà «techniquement» acquis, et tenté de «désamorcer» toute une série de manifestations prévues avant les fêtes, et qui sont la conséquence du mécontentement politique, syndical et populaire conjugué.

Les grands partis politiques notamment ont appelé leurs adhérents à manifester le 16 décembre pour obliger le gouvernement «à prendre des mesures effectives» pour permettre le retour à la vie constitutionnelle dans de meilleures conditions.

Les syndicats, dont la CGT, prévoient de leur côté une série de grèves à partir de lundi pour protester contre les problèmes socio-économiques persistants (chômage, baisse du pouvoir d'achat, flambée des prix), et le maintien de l'état de siège et de l'interdit qui pèse toujours sur les activités syndicales.

Pour les analystes, les militaires ont voulu, outre calmer le climat, se donner un peu plus de temps pour aboutir dans la concertation avec les civils sur les problèmes les plus épineux qui ont surgi durant leur passage au pouvoir, comme notamment celui des disparus durant les années de guerre civile de 1976 à 1979.

En prévoyant les élections pour fin 1983 — en novembre, dit-on dans certains milieux juridiques — les militaires se donnent au moins huit mois pour assurer leur «retrait ordonné, concerté et dans la dignité» du pouvoir.

L'Eglise qui organise, elle aussi, sa journée qu'elle veut «de réconciliation», le 19 décembre, est appelée à jouer un rôle particulièrement important dans le règlement du problème des disparus. Elle semble cependant rejeter l'idée d'une loi d'amnistie que souhaitaient obtenir les militaires et persiste à réclamer «une solution dans la justice et la vérité».



Le nouveau président du Mexique, M. Miguel de la Madrid, est chaleureusement applaudi par les membres du Congrès après la cérémonie d'investiture. M. de la Madrid s'est par la suite engagé à freiner la crise économique et à lutter contre la corruption. (Photolaser AP)

Pologne: vers un régime présidentiel à la française

VARSOVIE (Reuter) — Les dirigeants polonais envisagent de réformer radicalement les structures gouvernementales l'an prochain et d'instaurer un régime présidentiel à la manière française, apprend-on de source diplomatique occidentale.

Des membres du gouvernement polonais ont dit récemment à des ambassadeurs occidentaux qu'un certain nombre d'importantes réformes étaient étudiées qui entraîneraient une refonte du système politique du pays. Mais aucune décision n'a encore été arrêtée.

Parmi les propositions envisagées actuellement figure la création d'un parti chrétien-démocrate qui disposerait d'un nombre de sièges fixe à la Diète et pourrait surveiller et même critiquer des aspects de la politique de l'Etat.

But des réformes, établir un système de gouvernement central plus solide mais aussi de créer «une soupape de sécurité» au Parlement permettant à l'Eglise et aux forces d'opposition d'exposer leur point de vue, précise-t-on de même source.

Si elles sont finalement approuvées, les réformes pourraient intervenir au milieu de l'an prochain. Jusqu'alors le régime à prédominance militaire actuel restera en place.

Les dirigeants de Varsovie sont généralement d'accord pour penser qu'il serait malavisé de revenir au style rigide de gouvernement communiste existant avant la proclamation de la loi martiale voici un an.

Les ministres ont confirmé aux diplomates qu'il était bien question de lever la loi martiale ce mois-ci. Une session de la Diète est prévue le 13 décembre, un an jour pour jour après la proclamation de l'état de guerre. On s'attend que sa levée y soit annoncée.

Toujours selon les confidences des ministres, après cette date le conseil militaire présidé par le général Wojciech Jaruzelski continuera à gouverner le pays. Mais certains aspects du pouvoir militaire disparaîtront.

Les commissaires politiques seront retirés de la plupart des usines actuellement dirigées par l'armée, mais grèves et manifestations resteront interdites, au moins pendant plusieurs mois.

Les milieux diplomatiques occidentaux pensent que la discussion d'une réforme profonde du régime politique polonais traduit la volonté des dirigeants de Varsovie d'instaurer une administration civile solide et stable pour remplacer le gouvernement militaire.

Mais les bruits de réformes que l'on fait courir actuellement pourraient aussi viser à convaincre les Occidentaux que les dirigeants polonais veulent véritablement rétablir la règle constitutionnelle. Ce qui encouragerait les Occiden-

taux à renoncer à leurs sanctions économiques contre la Pologne dès la levée de l'état d'urgence.

Parmi les propositions de réformes à l'étude, la plus en faveur est la création d'une structure gouvernementale présidentielle à la française.

Inspirée de la constitution de la 5e République française, la présidence de la République polonaise concentrerait des pouvoirs de décision étendus entre les mains du chef de l'Etat. Le président du conseil n'aurait plus qu'un pouvoir d'exécution.

La tension demeure très vive dans le Chouf

BEYROUTH (AFP) — L'attentat manqué contre le leader druze, M. Walid Joumblatt, qui selon la presse libanaise a fait 4 morts et 40 blessés, n'a pas entraîné une dégradation notable de la situation même si la tension est demeurée très vive dans la montagne libanaise.

Les appels au calme lancés par toutes les parties et la condamnation immédiate et sans restriction de l'attentat par le chef de l'Etat libanais et le gouvernement ont contribué à éviter une flambée de violence qui aurait pu atteindre la capitale.

Lancé mercredi quelques heures après l'explosion de la voiture piégée par plusieurs personnalités libanaises, un appel à la «grève générale pacifique» hier a été surtout suivi dans les régions druzes du Chouf et du sud du pays, ainsi que dans le secteur ouest de la capitale où toutes les écoles, plusieurs banques et quelques magasins ont fermé leurs portes.

Pour tenter de stabiliser la situation dans la montagne, M. Gemayel a convoqué hier soir une réunion de tous les dirigeants et personnalités politiques concernés par le conflit au palais présidentiel de Baabda. Les sources diplomatiques à Beyrouth estiment qu'il s'agit d'une réunion de la «dernière

chance» et croient savoir que la sagesse l'emportera de part et d'autre, notamment après l'émotion causée par la tentative d'assassinat du dirigeant druze.

M. Gemayel a assuré les ambassadeurs des trois pays de la Force multinationale, hier lors de la réunion du comité de coordination, de sa volonté de «trouver une solution pacifique» au conflit de la montagne et de faire intervenir l'armée libanaise dans cette région dès qu'apparaîtra le «plus petit retrait israélien», apprend-on de source diplomatique occidentale.

Sur le terrain, les combats se sont poursuivis par intermittence. Dans la région d'Aley (montagne située à l'est de Beyrouth), un duel d'artillerie a opposé pendant près de deux

heures miliciens druzes du Parti socialiste progressiste (PSP — de M. Walid Joumblatt), et «forces libanaises» (milices chrétiennes unifiées) dans les villages d'Aitait et de Souk Gharb. Selon des sources policières libanaises, l'armée israélienne, qui contrôle cette région, s'est retirée peu avant les affrontements.

Interrogé sur la raison de ce retrait à un moment où la tension entre les communautés est aussi vive, un porte-parole de l'armée israélienne à Yarz (est de Beyrouth) a affirmé que «l'armée israélienne se déplace selon ses convenances. En outre, selon des témoins, la présence d'éléments armés des deux bords s'est considérablement renforcée dans la région d'Aley».

Reagan a confiance dans la reprise de l'activité économique

SAO PAULO (AFP) — Le président Ronald Reagan a assuré hier à Sao Paulo les pays en développement que la reprise économique qu'il attend prochainement aux États-Unis permettra de réduire leurs difficultés actuelles.

Dans un discours prononcé devant un millier d'hommes d'affaires de la capitale économique du Brésil, le président américain s'est déclaré convaincu que «la reprise est en vue» aux États-Unis.

La porte s'ouvre sur une large et durable expansion au cours des prochaines années», a-t-il ajouté en évoquant l'économie internationale.

«Une économie prospère et croissante aux États-Unis se traduira par des possibilités commerciales accrues pour nos amis du monde en développement», a assuré le chef de l'exécutif américain qui achevait hier une visite de travail de deux jours au Brésil.

Le président Reagan a invité les pays latino-américains à rejeter les différends économiques Nord-Sud pour se concentrer sur la coopération inter-américaine.

«L'espoir du monde, a-t-il dit, réside ici dans le nouveau monde où des braves pionniers comme vous-mêmes construisez aujourd'hui le futur sans jamais perdre leur foi dans l'avenir».

Le président Reagan a récusé l'idée selon laquelle la crise actuelle est «une crise entre le nord et le sud». C'est plutôt, a-t-il estimé, «une crise entre les aspirations nouvelles à la croissance et la plus longue récession depuis l'après-guerre».

M. Reagan a reconnu que les problèmes actuels sont «sérieux». Pour y répondre, il a proposé trois principes «essentiels»: «Il faut, a-t-il affirmé, que chacun règle ses problèmes économiques et financiers intérieurs, que l'intégrité des systèmes commerciaux et financiers soit préservée et que la coopération per-

mette au système international d'évoluer et de mieux assurer notre prospérité mutuelle».

Le président Reagan, qui a annoncé mercredi l'octroi au Brésil d'un «crédit relais» de 1,2 milliard de dollars, a invité à nouveau les banques privées à «continuer de fournir des sources de financement aux pays qui, comme le Brésil, ont adopté des programmes efficaces de stabilisation».

Il a souligné à cet égard que les États-Unis ont consenti récemment à ce que les ressources du Fonds monétaire international soient accrues «afin de faire face à la crise des liquidités».

Le président Reagan devait regagner Brasília dans la soirée, d'où il doit se rendre aujourd'hui à Bogota pour la se-

conde étape de sa tournée en Amérique latine.

Un nouveau rapprochement politique entre les États-Unis et quatre des six pays d'Amérique centrale — Costa Rica, Salvador, Honduras et Guatemala — sera consacré aujourd'hui et demain par la rencontre, dans cette région, du président Ronald Reagan avec les chefs d'Etat de ces nations.

En même temps, estiment les observateurs, la visite du président américain soulignera la volonté de Washington d'isoler davantage le régime sandiniste du Nicaragua, accusé d'être «soutenu à Moscou et à Cuba», et dont les dirigeants n'ont pas été invités.

Pour ces derniers, qui ne cessent de dénoncer «des complots de l'impérialisme améri-

cain dans l'isthme», le voyage de M. Reagan au Costa Rica et au Honduras «n'apportera que des malheurs, du sang et la mort» en Amérique centrale, selon les termes mêmes utilisés par le coordonnateur de la junte nicaraguayenne, M. Daniel Ortega.

Pour les autres, la visite de M. Reagan confirmera la décision renouvelée des États-Unis de garder dans leur camp une région traditionnellement sous leur influence et un peu oubliée par eux durant la décennie précédente.

Les dirigeants d'Amérique centrale ne s'étaient en effet plus réunis avec un président américain depuis 1968, époque à laquelle le président Lyndon Johnson avait assisté à une rencontre à San Salvador.

Le Pakistan compterait plus de 15,000 détenus politiques

MUNICH (AFP) — Quinze mille prisonniers politiques au moins se trouvent actuellement dans les prisons pakistanaises «sans la moindre protection juridique, soumis à la torture et aux privations», selon M. Nusrat Bhutto, 51 ans, veuve de l'ex-président du Pakistan Zulfikar Ali Bhutto, renversé il y a cinq ans et demi et pendu par le régime du général Zia Ul-Haq.

«L'Occident a deux poids et deux mesures», a-t-elle déclaré dans une interview à l'AFP à Munich, où elle est soignée pour un cancer au poulmon. Mme Bhutto est présidente du parti d'opposition interdit «Pakistan's People Party» (PPP) que dirigeait son mari. Plusieurs fois internée ou assignée à résidence, la femme de Bhutto a été finalement libérée le 22 juillet 1981.

«Dans l'affaire polonaise, l'Ouest condamne la loi martiale du général Jaruzelski et applique des sanctions économiques, mais pour le Pakistan du général Zia Ul-Haq, où sévit depuis cinq ans et demi un régime de loi martiale bien pire, caractérisé par la torture et la violence, on ferme les yeux».

«Le général Zia, a rappelé Mme Bhutto, est attendu le 6 décembre à Washington par le président Ronald Reagan: c'est la preuve que l'Occident ne veut pas savoir ce qui se passe au Pakistan où il y a au moins quinze mille prisonniers politiques dans les prisons, où le fouet, la torture et la violence sont monnaie courante, de la part d'un régime qui se réclame de l'islam. Je ne connais pas de pays au monde où la loi martiale soit en vigueur depuis si longtemps», a ajouté Mme Bhutto.

Mme Bhutto a confirmé qu'elle souffrait actuellement d'un cancer du poulmon, mais a ajouté: «Je continuerai à lutter avec mon parti, contre le régime du général Zia, jusqu'au retour de la démocratie. Je ne rentrerai pas pour l'instant au Pakistan, car je dois revenir à Munich dans six mois pour de nouveaux examens. Je crains, si je rentrais maintenant dans mon pays, de ne plus être autorisée à repartir» a-t-elle poursuivi. Elle s'est également inquiétée de la santé de sa fille Benazir, actuellement en résidence surveillée au Pakistan, après plus de six mois de prison.

«Je ne crois pas à des élections dans deux ou trois ans comme l'a annoncé cette semaine, dans une interview, le

général Zia. Il a déjà promis plusieurs fois des élections. Il avait même envoyé il y a quelques années son ministre des Affaires étrangères, Agha Shahi, aux Nations unies, à New York, pour annoncer de prochaines élections. Au même moment, il disait le contraire au Pakistan».



LA BÊTE LUMINEUSE

La chasse à l'âme de Pierre Perrault, en découvrant le fond de nos violences, nous permet peut-être d'envisager un avenir qui se passerait du côté de la vie plutôt que du côté de la mort.

Jean Royer, le Devoir

16,95\$

Nouvelle Optique

M.I.U.F.
Voulez-vous entendre parler de mesures correctives? Mesures préventives, palliatives, ou permanentes.
AIR-CEL INC.
514-738-9064

Aidez les plus mal pris de la terre

Envoyez vos dons:

OXFAM-Québec

169, rue Saint-Paul
Montréal, Québec
H2Y 1G8

Numéro d'enregistrement comme organisme de charité
autorisé à émettre des reçus pour fins d'impôt
04 1755-03-08

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

Avis

Admission hiver 1983

Les candidats qui n'ont pu faire leur demande d'admission aux programmes de certificat de la Faculté avant le 1er décembre auront la possibilité de se présenter avec leur dossier complet à la

Faculté de l'éducation permanente
3335, chemin Queen Mary
rez-de-chaussée
Tél.: 343-6090

jusqu'au lundi 6 décembre, 17 heures.

N.B. Programmes fermés: Certificat général en droit, Recherche documentaire et rédaction française, Traduction I.

Au Vieux Montréal
Restaurant Français
Réservez dès maintenant pour vos «party» de bureau! — Ouvert le 25 décembre
Réveillon du Jour de l'An
361, rue St-Paul Vieux Montréal
Réservations: 861-5337



Louis La Rochelle EN FLAGRANT DÉLIT DE POUVOIR

Chronique des événements politiques de Maurice Duplessis à René Lévesque

Délaissant les «grandes interprétations», l'auteur nous offre une chronique percutante des événements qui ont agité la scène politique québécoise des deux dernières décennies. En filigrane, il nous fait découvrir que les hommes de pouvoir constituent parfois une faune étonnamment inerte, qu'on peut prendre en flagrant délit d'exercice timide et jaloux de ses prérogatives.

Volume illustré, 304 pages, en vente en librairie à 13,95\$

BORÉAL
EXPRESS

L'espion venu de Laval

C'ÉTAIT hier à Londres de l'espionnage et de la guerre secrète à son meilleur, comme on en voit seulement dans les œuvres de fiction, alors que le professeur Hugh G. Hambleton, accusé d'avoir trahi l'OTAN au profit de l'URSS, révélait avoir servi comme *agent double* chargé de tromper et de pénétrer les services de renseignement soviétiques. Les étincelles vont voler haut dans le contre-espionnage occidental, si vraiment l'accusé réussit à faire une preuve crédible de sa coopération avec des services français et si des agents canadiens ont coopéré à sa délicate mission!

Jusqu'à récemment, en effet, la version officielle répandue par les autorités canadiennes et par l'intéressé lui-même était qu'il avait fourni des informations «déjà connues», qu'il avait été néanmoins démasqué comme un agent pro-soviétique par un transfuge du KGB passé aux Américains, et que, depuis deux ans, il était à son tour devenu un informateur ayant accepté de coopérer avec les services alliés. Il devient évident qu'un service en trompe un autre, et qu'un gouvernement en a induit un autre en erreur, mais la question de savoir «qui trompe qui» est devenue plus difficile à résoudre, et d'autant plus passionnante.

Car M. Hambleton, qui n'est pas un professeur ordinaire, n'est pas non plus un agent classique. Bien avant d'être contacté à Ottawa en 1950 par un membre de l'ambassade soviétique, il aurait oeuvré, durant la guerre, dans les services de renseignement militaire, et il a prétendu avoir même reçu sa formation d'experts américains. Nos astucieux Soviétiques auraient donc pris le risque de recruter non pas seulement un intellectuel en quête d'aventure internationale, mais un opérateur déjà initié à son second métier et potentiellement dangereux pour eux.

Dans les informations qu'il a fort libéralement livrées aux médias après ses premiers démêlés avec la Gendarmerie royale du Canada, le professeur Hambleton a raconté l'étrange histoire suivant laquelle il ne donnait rien de substantiel à ses contacts soviétiques, alors que d'après ses «aveux» récents au Scotland Yard, il aurait retenu l'attention du chef du KGB en 1975. Youri Andropov lui-même! L'agent double qu'il prétend aujourd'hui être, aurait eu comme mission de «pénétrer» le KGB, mais il se serait abstenu de livrer tout renseignement valable, seul moyen pourtant de «s'accréditer» à Moscou.

Même si les «preuves» faites à Londres *in camera* étaient publiées, bien malin qui pourrait dire avec assurance pour qui vraiment l'agent Hambleton a travaillé secrètement au cours des trente dernières années. S'il travaillait pour les Russes, comment se fait-il que les Américains et les Canadiens, qui sont censés l'avoir démasqué, ne l'ont pas jugé? Et s'ils ont réussi à le retourner, ou s'il travaillait déjà pour l'OTAN, à quoi rime alors ce cirque à Old Bailey? En tout état de cause, le désormais célèbre «professeur de Laval» continue de manifester un talent supérieur, propre à inquiéter ses «maîtres», quels qu'ils aient été.

En revanche, ministres et gouvernements ont l'air

de plus en plus stupides dans cette étrange affaire. D'abord la GRC laisse entendre qu'elle est mécontente du gouvernement et de son refus de traduire le suspect en cour, alors que l'ex-épouse de l'intéressé raconte à qui veut l'entendre que la GRC en avait fait un informateur — dernière personne à traduire devant un tribunal! Ensuite, on aurait prévenu Hambleton contre le risque d'aller en Grande-Bretagne, tout en fournissant aux Anglais les moyens de l'arrêter. Enfin, d'un Solliciteur général à un autre, le gouvernement n'aurait jamais contrôlé l'essentiel du dossier!

Le moins qu'on puisse dire, c'est que si la belle famille du contre-espionnage canadien a retrouvé sa cohésion, son efficacité et le sens de la discrétion, elle se garde bien de le faire savoir aux citoyens qui se fient sur elle et aux contribuables qui paient ses enquêtes. Encore récemment, un ancien chef du service de sécurité, M. John Starnes, se répandait ouvertement dans la presse du pays pour s'opposer à la création d'un service d'espionnage canadien à l'étranger, cependant qu'à Washington une dépêche «confirmait» un rapport imputant au Pentagone une évaluation de l'efficacité des services de renseignements canadiens dans le monde.

Il faut croire que des grands bouts de ces organisations secrètes, «réelles ou appréhendées», échappent non seulement au parlement, mais au gouvernement lui-même et à nos propres du contre-espionnage! Faut-il dès lors se surprendre qu'étant à la merci des services de renseignements étrangers, «amis» et «adverses», notre politique extérieure soit aussi incohérente ou timorée, et nos ministres, parfois si naïfs? Dans ce contexte où le Canada, pays «indépendant», se respecte si peu lui-même, il est étonnant que pas plus de citoyens placent leur loyauté dans des causes «extérieures».

Menacé de perdre la face, le gouvernement actuel, au lieu de reconnaître ses torts et d'avoir le courage de vraies politiques, va-t-il déterrer quelques pages du rapport MacDonald et proposer de durcir la Loi sur les secrets officiels, instrument dont se moquent les vrais espions, mais qui pourrait devenir une menace plus grande encore pour les fonctionnaires et les simples citoyens canadiens? En effet, quand M. Allan Lawrence, conservateur, fut brièvement Solliciteur général, «l'affaire Hambleton» ne fut que très discrètement invoquée aux Communes, la «sécurité de l'État» étant chose sacrée! Quand M. Robert Kaplan lui succéda, le gouvernement libéral, pour une fois, refusa d'ouvrir en chambre une chasse aux communistes, mais l'opposition poussa cette fois les hauts cris.

Le Solliciteur général eût cette belle expression de la doctrine démocratique, le 23 mai 1980: «Le Canada est un pays libre et quiconque peut parler à qui lui plaît et fréquenter qui bon lui semble sans nécessairement enfreindre les lois canadiennes». Si l'affaire Hambleton a pour effet de faire écarter ce principe plein de santé et de relâcher la bride de notre police secrète, les Russes n'auront peut-être rien gagné, mais notre démocratie y aura sûrement perdu.

Jean-Claude LECLERC

Un alibi trop facile

S'accumulent dans le firmament canadien tous les signes d'une de ces querelles fédérale-provinciales qui empoisonnent périodiquement l'atmosphère de ce pays. L'orage cette fois pourrait éclater autour du projet de refonte des lois de la santé qu'élabore le ministère de Mme Monique Bégin.

Déjà en septembre, les ministres provinciaux de la Santé, réunis à Vancouver, affirmaient carrément qu'ils traîneront le gouvernement fédéral devant les tribunaux si Ottawa persiste dans son dessein.

Plus récemment, la profession médicale lançait à l'échelle de tout le pays ce que l'Association médicale canadienne qualifiait elle-même de «plus grand lobby» de toute son histoire. L'objectif: barrer la route à un projet de réforme contenu dans une ébauche de livre blanc dont les intéressés ont déjà été saisis. Et le principal argument évoqué par les porte-parole des médecins est celui de la défense de l'autonomie provinciale.

Il faut le dire tout net: le débat sur les soins de santé, à cette étape-ci, n'a rien de constitutionnel. Il ne devient tel que parce que les parties, à défaut de s'entendre sur le fond, cherchent un alibi. Et le texte de la constitution canadienne s'y prête admirablement: il est clair que la santé est un domaine de compétence provinciale.

La question posée est tout autre cependant. Il s'agit de savoir si les Canadiens veulent maintenir intact le régime de soins de santé dont ils se sont dotés au cours des deux dernières dé-

cennies, et surtout s'ils sont disposés à mettre le prix qu'il faudra pour en préserver les traits essentiels: public, universel, complet, accessible, transférable.

Dans ce débat, qui débute à peine et pourrait encore tourner court, le gouvernement fédéral se donne le beau rôle. Il se présente, Mme Bégin en tête, comme le défenseur de l'intégrité d'un système qu'on aurait tort de mettre en pièces ou même, tout simplement, de laisser s'«éroder» petit à petit comme c'est présentement le cas.

Mais l'attitude «chevaleresque» de la ministre de la Santé lui est d'autant plus facile que le ministre des Finances a su, au préalable, mettre ses deniers à l'abri. Car, et c'est là que le bât blesse, notre système de soins de santé, pour exemplaire qu'il soit coûte cher, très cher, et de plus en plus cher.

Certes les gouvernements ont réussi à maîtriser l'explosion initiale des coûts, mais la note reste lourde. Et comme Ottawa qui, à l'origine en défrayait la moitié, a réussi à limiter sa contribution, le fardeau repose maintenant sur le dos des provinces.

La tentation est alors forte pour ces dernières, dont les revenus sont à la baisse, d'explorer de nouvelles sources de financement, le ticket modérateur par exemple.

Parallèlement, la profession médicale tente de contourner les limites que lui imposent les négociations de leurs honoraires avec les autorités provinciales en sollicitant l'autorisation d'exiger des frais additionnels pour certains services.

Les assureurs, de leur côté, se disent tout à fait disposés à offrir leurs services pour étaler ces charges nouvelles.

De là les appréhensions de voir le système de soins de santé au Canada se scinder en deux niveaux: l'un pour les mieux nantis capables de défrayer une partie de leurs soins de santé; l'autre, la portion congrue, réservée aux plus défrayés qu'on ira peut-être jusqu'à identifier par quelque carte rose ne cachant rien de leur condition sociale.

La pente est savonneuse...

C'est pour freiner ce glissement que le gouvernement fédéral a annoncé son intention de légiférer, provoquant la controverse évoquée plus haut. Le dessein d'Ottawa serait de fixer des balises que les provinces devront respecter, à défaut de quoi le gouvernement central leur couperait les vivres. De là que l'on crie au chantage, à l'arrogance, à l'unilatéralisme, au viol de la constitution, bref, tout l'arsenal classique sort des boules à mites où l'on venait à peine de le ranger.

Le dilemme est presque cornélien. Mais si Ottawa a une bonne cause, il s'y prend mal. Au lieu d'user du «chantage» que lui permet encore son «pouvoir de dépenser», le gouvernement central devrait plutôt s'appliquer à convaincre les Canadiens du bien-fondé de sa position, donc refaire autour de la loi de la santé un consensus qui a tendance à s'effriter. Sa meilleure arme, la seule légitime, reste encore la puissance même de l'idée et des valeurs qu'il défend.

Jean FRANCOEUR

L'itinéraire tronqué de Reagan

Ronald Reagan passe la semaine en Amérique Latine. Motif officiel: améliorer la cohésion politique et économique du système interaméricain. Dans la bouche de son secrétaire d'État George Shultz, l'objectif est encore plus ambitieux: «La démocratie est en marche dans notre hémisphère et les États-Unis veulent la soutenir».

Pour la vraisemblance, la tournée du président américain commençait au Brésil où les premières élections depuis 22 ans viennent d'avoir lieu. Aujourd'hui, M. Reagan est en Colombie, pays que la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) vient de féliciter pour avoir mis en pratique la majeure partie de ses recommandations de l'an dernier: levée de l'état de siège, réglementation du régime de détention, réintégration des groupes armés dans la vie civile.

Mais comme Achille avait un tendon vulnérable, Reagan aborde, ce week-end, l'étape cruciale de son périple, son véritable objectif: le Costa Rica et le Honduras, où il doit également rencontrer les présidents Magnana, du Salvador, et Rios Montt, du Guatemala. Par-delà les améliorations démocratiques du Pérou, de l'Équateur et de la Bolivie, par-delà les élections chiliennes et la promesse du régime argentin que des élections auraient lieu à la fin de l'an prochain, c'est vraiment en Amérique Centrale que M. Reagan s'en va. Parce que la région paraît plus que jamais proche d'une explosion et parce que le gouvernement Reagan se heurte de plus en plus aux réticences du Congrès améri-

cain sur la situation des droits de l'homme dans les dictatures soutenues par Washington.

L'hiver dernier, des congressmen sillonnaient l'Amérique centrale accompagnés de *cameramen* du monde entier. Sous le feu des projecteurs, celui des armes s'atténuait. Le 24 février, M. Reagan annonçait un changement d'attitude apparent. Un programme d'aide économique pour les 19 pays non-communistes d'Amérique Centrale et des Caraïbes: \$410 millions de plus que les \$586 millions déjà octroyés à ces pays pour 1982.

Le Congrès a hésité mais a finalement approuvé ce changement d'attitude apparent, pour un an. Le test législatif de la politique de Reagan va reprendre en janvier prochain. Le répit devait être consacré à éteindre les principaux foyers de l'incendie. Mais voilà que l'échéance approche et que le feu couve toujours. M. Reagan doit revêtir son chapeau de chef-pompier et se rendre sur les lieux du sinistre. Les centaines de millions de dollars n'ont fait taire ni les armes du maquis ni la répression gouvernementale. C'est l'échec des apparences que redécouvrent, un an plus tard, les projecteurs des *cameramen* et avec eux, l'opinion et les congressmen.

Washington disait, l'hiver dernier: laissez venir les élections au Guatemala et au Salvador. Elles n'ont rien amélioré, si ce n'est la légitimité apparente des mouvements d'extrême droite. Les généraux guatémaltèques ont renversé après trois semaines le président élu dé-

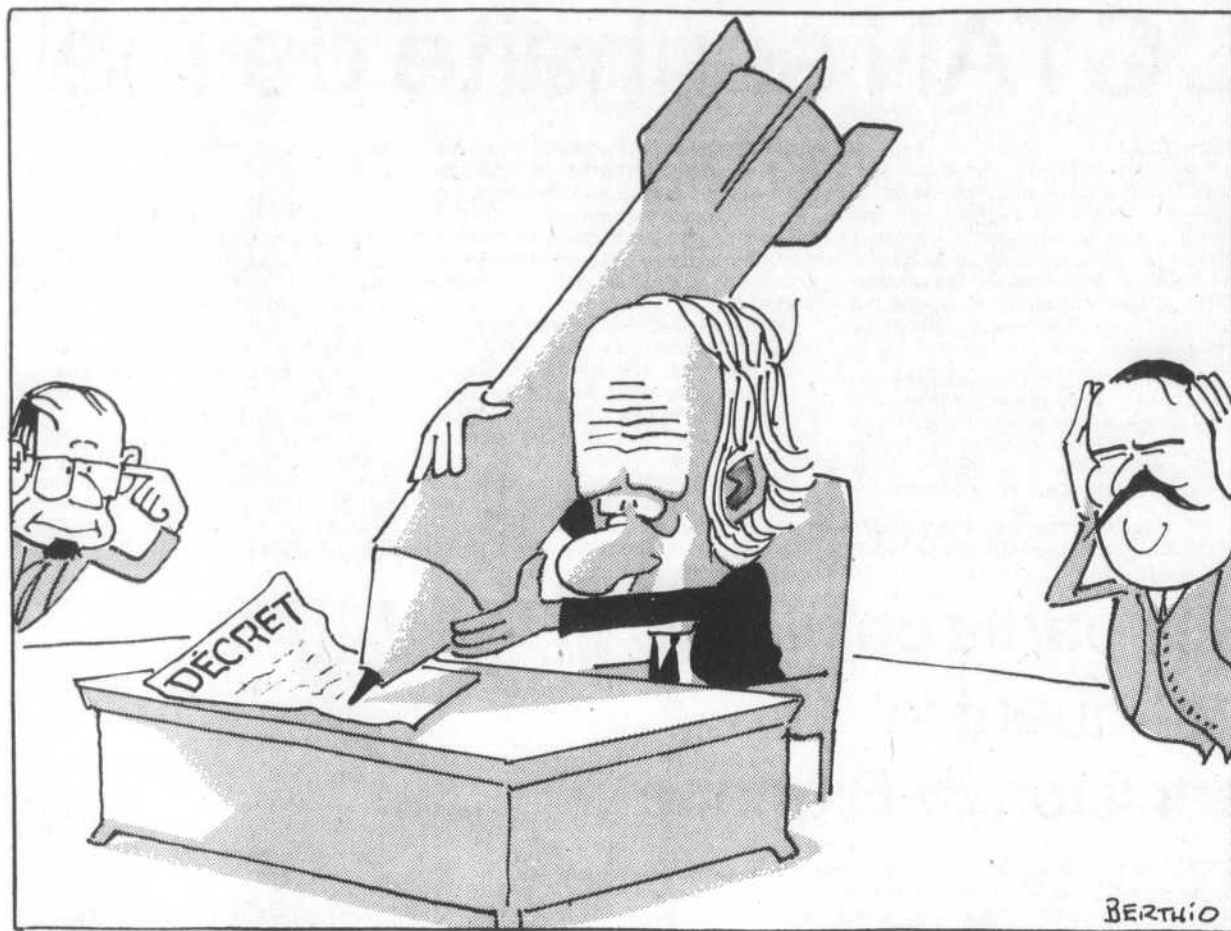
but mars; Roberto D'Aubuisson dirige l'assemblée constituante du Salvador, une assemblée qui ne parvient ni à écrire une constitution ni à faire cesser les assassinats politiques. En octobre, la CIDH estimait à 400 par mois le nombre de victimes de la guerre civile, s'ajoutant aux 30.000 des trois années précédentes.

Encore le 31 octobre, après la publication du dernier rapport d'Amnesty International, Washington menaçait le Salvador de lui couper toute aide économique militaire. Tant que ce ne sera pas fait, D'Aubuisson refusera tout dialogue avec la guérilla, comme il l'a fait le 27 octobre.

Le président Reagan doit passer des menaces aux faits. Son périple lui en fournit l'occasion. Il ne lui reste que deux mois à son répit d'un an. Le véritable objectif de son voyage ne peut être atteint que s'il coupe carrément son appui aux dictatures et provoque le renversement des leaders qui refusent de dialoguer. Mais il ne le fera probablement pas puisqu'il a d'avance écrit un scénario de «démocratie en marche dans notre hémisphère» et qu'il persiste à traiter la poudrière centre-américaine sur le même pied que les grands états d'Amérique du Sud.

C'est Cuba et le Nicaragua qui l'obsèdent, préoccupation strictement centraméricaine, mais il s'impose un détour par le Brésil et la Colombie pour masquer son obsession, élargir démesurément le débat et tenter de redorer le blason américain termi quelque part sur les Malouines.

Gilbert BRUNET



L'année de toute l'humanité

par Albert Brie

BRIE

Dans sa chronique de mercredi dernier, Daniel Latouche me remet en mémoire que nous nous apprêtons à vivre «l'Année de la jeunesse». Il signale en passant que les enfants, les femmes, la personne, les handicapés et les gens du troisième âge ont déjà bénéficié d'une année d'égard particulier.

De trois ans en trois ans, les feux d'un altruisme universel sont braqués sur une grande famille de vivants dont la condition humaine est particulièrement pénible.

Avant qu'une année ne soit consacrée à ceux-ci ou à ceux-là, apparaissent sous la calotte des cieux, des signes visibles qui sont l'avertissement que telle catégorie d'êtres humains est

sur le point de crier à la face de leurs frères et sœurs leur mal de vivre.

Cette année-là, les élus ou, si l'on préfère, les «désignés» font l'objet d'une sollicitude universelle organisée. Dans tous les pays qui se font un point d'honneur d'être civilisés, des organismes à but non lucratif s'occupent à modeler le reste du monde sur leur propre sensibilité.

Étant donné qu'il y a sur cette terre de plus en plus de ces grandes familles qui réclament que l'on pense à elles et qui le méritent, nous irons bien jusqu'à la fin des temps avant de répondre à toutes ces alarmes.

Le risque étant grand qu'il y ait toujours des laissés pour compte, qui ne bénéficieront ni d'une année, ni d'une semaine, ni même d'une minute de nos bontés, pourquoi ne pas faire du 21e siècle le «siècle de toute l'Humanité», avec pour devise: «Un pour tous, tous pour un».

Hélas! la plupart des hommes n'étant pas de valeureux mousquetaires, il s'en trouverait pour traduire dans les faits ce mot d'ordre par cet autre: «Chacun pour soi».

LETTRES AU DEVOIR

Plus d'objectivité serait souhaitable

L'article de Jean-Louis Roy, paru le mercredi 17 novembre et intitulé «Les exigences de Jean Doré», contient deux fautes fondamentales qui soulèvent des doutes quant à la compréhension et au respect des principes de la démocratie à l'intérieur et à l'extérieur du conseil de la Ville de Montréal.

Premièrement, M. Roy a oublié de mentionner le GAM, et ses trois conseillers dûment élus, comme l'un des deux partis de l'opposition.

Deuxièmement, lorsque M. Roy suggère qu'un représentant élu (M. Lamarre) négocie des changements aux structures et aux procédures du conseil avec un candidat non-élu (M. Doré).

Quant au premier point, M. Roy ne se comporte-t-il pas lui-même comme l'administration Drapeau qu'il dénonce et n'ignore-t-il pas l'opposition? Quant au deuxième point, une telle proposition ne correspond pas tellement à la tradition démocratique.

Le parti pris de M. Roy à l'égard du RCM et en particulier de son chef M. Doré, durant et après la campagne électorale, contribue très peu à l'objectivité et à l'impartialité dont doivent faire preuve les médias pour assurer le processus démocratique.

Robert KEATON

Montréal, 22 novembre

Pour conserver l'expertise acquise

Les 28 membres du Département de Chimie de l'Université McGill désirent faire connaître leur réaction à l'annonce de la fermeture des laboratoires de recherche Ayerst en 1983.

Au cours des 15 dernières années, d'autres laboratoires de recherche pharmaceutique (Abbott; Pharma; Smith, Kline & French) ont quitté la scène canadienne. Cependant, les laboratoires Ayerst, entreprise canadienne à l'origine et depuis longtemps la seule de taille internationale au Canada, avait choisi de rester. Son groupe de recherche est constitué d'environ 300 chimistes, biochimistes, pharmacologues, etc., et est dédié à la découverte et l'évaluation biologique de nouveaux médicaments.

La perte de ces quelque 300 experts en recherche et technologie est pour le moins un événement dramatique en soi et des plus sérieux du point de vue économique. Il faut des décennies pour construire de toute pièce une base technologique de telle nature. La fermeture de Ayerst représente une perte d'expertise intégrée pour le Canada, le Québec et la région de Montréal. Une opportunité pour des jeunes canadiens professionnels de faire carrière dans ce domaine de haute technologie est éliminée. Pour d'autres, tels les chercheurs du milieu académique canadien, cette fermeture supprime la possibilité d'interactions fructueuses. L'innovation canadienne en chimie thérapeutique voit ainsi disparaître l'opportunité d'être aidée et conseillée en matière de recherches sur le médicament (agissant sur le cœur ou sur les virus par exemple).

Le fait que cette perte semble avoir été catalysée par l'indifférence et l'ignorance gouvernementales en ma-

tière de compétition industrielle en haute technologie est de mauvais augure pour le «Plan de développement canadien en biotechnologie» ainsi que pour le «Programme d'intervention pour le développement de la recherche en biotechnologie au Québec». Si on ne peut garder chez nous l'expertise patiemment acquise, comment peut-on imaginer la création, l'implantation et le développement à long terme de la biotechnologie ou de toute autre technologie?

Nous suggérons avec force que les pouvoirs à la disposition des responsables soient mis en oeuvre pour renverser la direction de cette bouleversante situation. Sans une action concrète, le climat pour la recherche universitaire deviendra encore plus sombre qu'il l'est déjà et la contribution potentielle des chercheurs canadiens dans ce domaine d'une importance capitale sera davantage découragée.

Nario ONYSZCHUK,
directeur du département de chimie de l'Université McGill
Montréal, 20 novembre

Liquider plutôt que faire faillite

(Lettre adressée à M. Jean-Louis Roy à la suite de son éditorial du samedi 27 novembre)

Dans votre éditorial, vous signalez que «l'État employeur n'aurait jamais dû se permettre ce que ses lois et ses règlements interdisent absolument à tous les autres employeurs». C'est vrai. Mais la situation actuelle de l'État employeur lui est particulière et elle ne peut pas être comparée à celle d'un employeur du secteur privé. Car l'État ne peut pas liquider son entreprise quand il constate qu'elle ne peut plus faire face à ses obligations.

Comme le montrent vos analyses des derniers jours, en particulier «La crise économique étouffe le Québec» de Michel Nadeau, l'État employeur se retrouve aujourd'hui dans la situation d'un patron qui ne peut plus rencontrer ses obligations. Dans une entreprise privée, le patron a alors le choix entre liquider immédiatement ou bien laisser aller les choses encore quelque temps jusqu'à la faillite désastreuse. L'État, lui, ne peut pas fermer ses portes ni celles des écoles et des hôpitaux. Les moyens autoritaires remplacent la liquidation dans ce cas-ci.

Face à cette triste conjoncture, notre gouvernement a choisi de «liquider plutôt que de faire faillite». Étant donné qu'un État ne peut pas «liquider ses affaires comme une entreprise privée ordinaire», cette solution a amené le gouvernement à prendre des mesures autoritaires qui lui permettent de réaliser l'équivalent d'une liquidation, et il a répondu à ses employés: «Je ne suis plus capable ni de répondre à vos nouvelles demandes ni même d'assumer les obligations que j'avais contractées envers vous, je dois liquider une partie de mes projets pour éviter un désastre encore pire. Je dois couper des budgets et des salaires».

Ainsi, à travers la loi 70 ce qui l'entoure, le gouvernement prend des mesures équivalentes à une liquidation pour l'entreprise privée:

il liquide une partie de son projet social-démocratique

il liquide sa réputation de «bon gouvernement», de gouvernement favorablement disposé envers les travailleurs,

il liquide une partie de ses appuis électoraux, etc.

Reconnaissons le courage de ces généraux qui préfèrent battre en retraite plutôt que de laisser leurs forces se faire anéantir. Ainsi, ils préservent nos chances de participer à la reprise.

Claude R. DUGUAY,
professeur à l'École des Hautes Études commerciales
Montréal, 29 novembre

La publicité à Radio-Canada

(Lettre adressée à Lise Bissonnette)

Dans votre éditorial du 18 novembre, portant sur le rapport Applebaum-Hébert, vous dites que les \$85 millions de revenus tirés de la publicité représentent environ 10 pour cent du budget total de Radio-Canada et vous affirmez que «nul ne sait combien il lui en coûte bureaucratiquement pour aller les chercher».

Afin que vos lecteurs puissent disposer d'une information complète, voici les faits.

Tous les renseignements sont publiés dans le rapport annuel, qui est un document public. Pour l'exercice financier 1981-82, auquel vous faites manifestement référence, les revenus bruts de la publicité ont été de \$131.498.000. Il faut déduire de cette somme le paiement des services des agences de publicité, soit \$18.858.000. Il faut aussi soustraire la part de recettes qui revient aux stations affiliées qui ont diffusé les annonces, une somme de \$11.593.000.

Il faut retirer enfin les frais de vente, soit les salaires des vendeurs, leurs dépenses et le coût des activités de promotion des ventes. Ce «coût bureaucratique», comme vous dites, est de \$13.413.000. Cela représente 10 pour cent des revenus bruts, un pourcentage qui se compare avantageusement au secteur privé.

Il reste donc un revenu net de \$87.634.000, pour l'exercice financier 1981-82.

Pour ce qui est du pourcentage que représentent les revenus publicitaires dans le budget de Radio-Canada, il est plus juste de l'établir par rapport au budget des services de télévision. C'est dans ce secteur que les revenus sont générés et utilisés.

Les prévisions pour l'exercice financier en cours sont de \$120.000.000 de revenus nets. Cela représente une part très importante de 26 pour cent du budget de \$462.000.000, des services de télévision.

Jean-Louis ARCAD
vice-président aux relations avec l'auditoire
Ottawa, 22 novembre

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$95.00 par année; six mois, \$50.00; trois mois, \$28.00. À l'étranger: \$105.00/par année; six mois, \$55.00; trois mois, \$30.00. Éditions du samedi: \$19 par semaine. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$2.10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361
(lignes groupées).

sheila mcleod arnopoulos

Le RCM, un espoir pour la paix inter-groupes

La réussite des 15 membres du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) lors de l'élection municipale du 14 novembre laisse entrevoir l'amélioration des relations entre francophones, anglophones et allophones à Montréal. Le RCM est le seul parti politique — possiblement la seule institution de toute la province — où les gens d'origines multiples auront réussi à bâtir une organisation dynamique reflétant la diversité ethnique et linguistique du Québec.

Depuis sa fondation en 1974, les progressistes de langues française, anglaise et autres ont travaillé ensemble pour proposer une solution de rechange au style et à la vision que projetait le maire Jean Drapeau et son Parti civique: une vie urbaine où les résidents des divers quartiers seraient

activement impliqués dans les décisions quotidiennes de l'Hôtel de Ville.

Dans les rangs du RCM, on retrouve des péquistes dissidents, des anglophones liés aux mouvements populaires, et des Grecs issus des milieux ouvriers. L'appartenance linguistique et communautaire des membres est rarement invoquée dans ce mouvement. Afin de conserver leur capacité de travailler ensemble et soutenir une action à long terme, les militants ont décidé que le RCM comme tel n'aborderait jamais la question nationale.

En conséquence, durant la campagne électorale, on a pu constater le travail étroit et chaleureux entre des individus comme Gilbert Paquette de la section Montréal-Centre du Parti québécois et Michael Fainstat qui se présente comme social-démocrate

mais jamais comme indépendantiste. (Fainstat, le chef parlementaire du RCM, ne se prononce jamais sur la question nationale. Même ses amis les plus proches ne sont pas sûrs s'il est fédéraliste ou non.)

Depuis ses débuts, il y a huit ans, le RCM a connu de sérieuses crises internes, mais rarement sur la question de la langue. Très tôt, les membres élaborèrent une formule de fonctionnement apte à respecter la variété ethnique et linguistique de la ville. Pour les réunions regroupant tous les représentants locaux, la langue de communication est le français. Mais dans chaque district, les assemblées se déroulent dans la langue des gens du quartier. À Snowdon-Côte-des-Neiges, par exemple, les participants utilisent la langue

qui leur convient. Les séances sont, en conséquence, un mélange de français et d'anglais sans que l'un ou l'autre ne s'impose. Pour accommoder le grand nombre de Grecs actifs dans le parti, le RCM a créé une «commission» pour les Grecs de tous les quartiers de la ville. Naturellement, ce groupe travaille entièrement en grec.

Jusqu'à tout récemment, le RCM avait évité d'aborder l'épineux problème de la politique linguistique des autorités provinciales. Cependant, au cours de la campagne, Jean Doré, candidat à la mairie, décida en tant qu'individu que le moment était venu d'en parler. Fort conscient de la grande diversité culturelle de Montréal, il permit de faire pression pour adoucir l'approche du gouvernement péquiste en ce qui concerne l'affichage unilingue français.

Doré s'engagea aussi à ouvrir les portes de la fonction publique municipale à tout le monde. D'après lui, l'administration de la Ville devrait refléter, parmi ses employés et dans ses services, la diversité culturelle et linguistique de la population. Il juge malsain, par exemple, que trop peu de gens d'origines autres que française et anglaise, et autres que de race blanche,

soient membres de la Sûreté de la communauté urbaine.

Le vote eut des côtés surprenants. Les anglophones de Notre-Dame-de-Grâce et de Snowdon, par exemple, se rallièrent à Jean Doré, un jeune avocat syndicaliste qui travailla autrefois pour le Parti québécois. Par ailleurs, les francophones de l'Est de la ville — une forteresse traditionnelle des péquistes — choisirent Jean Drapeau, un conservateur et un supposé fédéraliste.

Il y eut des ruptures avec les réflexes conditionnés. Habituellement la *Gazette* ne manifeste pas grand attachement pour les gens de gauche ou pour les sympathisants de l'indépendance. Mais Jean Doré et son parti l'impressionnèrent tellement que le conseil de rédaction décida à l'unanimité de lui accorder son appui. On se serait attendu à ce que la *Gazette* favorise le Groupement d'action municipale (GAM), mais celui-ci a mené en certains endroits une campagne qui cherchait à exploiter la peur du séparatisme. Le GAM tenta de discréditer certains candidats du RCM à cause de leurs liens avec le Parti québécois. Or si la ville de Montréal est vouée à un avenir prometteur, il est essentiel que

sa population surmonte les divisions propres à la politique provinciale. Il semble que c'est sur cette préoccupation, parmi bien d'autres, que repose la décision de la *Gazette*.

L'appui accordé au RCM par ce quotidien reflète aussi la reconnaissance des changements survenus pour le mieux à l'intérieur de la communauté anglophone. Le travail infatigable et efficace de Michael Fainstat — le seul représentant du RCM à l'hôtel de ville entre 1978 et 1982 — l'impressionna beaucoup. Mais Fainstat — comme les autres conseillers anglophones du RCM — ne représente aucunement les intérêts de l'établissement traditionnel.

Le travail des anglophones associés avec le RCM est l'indice d'un nouvel esprit soufflant sur la communauté anglaise. De plus en plus — surtout parmi ceux qui oeuvrent dans les milieux populaires — on cherche à développer des relations plus fructueuses avec la majorité francophone. Le modèle à suivre est certainement celui de Michael Fainstat. On espère que son exemple influencera davantage les médias anglophones ainsi que le monde de l'enseignement et le domaine des affaires.

Pour le retrait immédiat du projet S-31

Extraits de l'exposé fait hier devant un comité sénatorial par le président de la Caisse de dépôt et placement du Québec, M. Jean Campeau, réclamant le retrait pur et simple du projet de loi S-31.

La gravité de la menace que constitue le projet de loi S-31 quand à notre rôle et à nos responsabilités vis-à-vis de nos déposants nous imposait de faire connaître publiquement les effets néfastes et injustifiables de ce projet de loi. Devant les conséquences majeures — et ce n'est pas là un terme théâtral — qu'entraînerait l'adoption de ce projet de loi, nous ne pouvons que réclamer le retrait pur et simple de S-31.

Nous pouvons même affirmer qu'il existe au Québec un consensus fort large face à cette question, un consensus clair qui, s'il fut appelé à des raisons diverses, clame par des voix fort représentatives, son position.

L'essence du projet vise: 1) à empêcher le gouvernement d'une province, une de ses sociétés d'Etat ou une corporation contrôlée par l'un d'eux d'acquiescer plus de 10% des actions votantes de toute compagnie visée; 2) à interdire aux mêmes investisseurs de voter toutes les actions qu'ils pourraient acquiescer, à compter du 3 novembre 1982 et à l'avenir, dans toutes les sociétés visées.

Les sociétés visées sont de deux ordres: 1) les sociétés qui se livrent, à titre onéreux (c'est-à-dire moyennant paiement de frais, tarifs, etc.) à des activités interprovinciales ou internationales de transport de passagers ou de marchandise par un des moyens suivants: air, eau, rail, véhicules-automobiles et pipelines;

2) toute société qui contrôle une société de transport définie au paragraphe précédent. Il faut noter ici que par contrôle, la loi comprendrait un contrôle légal ou un contrôle de fait, par quelque moyen que ce soit, direct ou indirect. C'est donc dire que la définition du contrôle n'est pas limitée à la détention de 50% ou plus des actions d'une entreprise.

Le projet de loi prévoit par ailleurs que le gouvernement fédéral peut exempter de l'application des dispositions qui précèdent soit un investisseur, soit une société visée aux conditions qu'il déterminera.

Il est également prévu qu'un investisseur visé, s'il détient déjà plus de 10% d'une entreprise visée, peut conserver ce pourcentage d'actions à condition de n'en acquiescer aucune nouvelle. S'il advenait qu'il en acquiesce de nouvelles, tout l'ex-cédent du 10% serait alors contraire à la loi et les mécanismes prévus par la loi pour en disposer s'appliqueraient.

En quoi maintenant ce projet peut-il affecter un investisseur comme la Caisse de dépôt et placement du Québec?

Nous allons reprendre point par point les aspects de ce projet de loi et vous démontrer pour chacun les conséquences qu'il risque d'entraîner.

1) Les sociétés visées - Il faut d'abord dire que S-31 débordé très large-

ment le problème du transport. Les sociétés visées et touchées par ce projet de loi sont de deux types: les sociétés de transport et les sociétés qui contrôlent des sociétés de transport.

Nous nous arrêterons en premier lieu aux «sociétés de transport».

Il y a là une première difficulté: comment déterminer si une compagnie a des activités de transport suffisantes pour en faire une compagnie visée par la loi et comment déterminer celles qui sont effectivement de juridiction fédérale? Il va sans dire que dans certains cas il est apparemment qu'une compagnie est une compagnie de transport, que la substance et l'essence de ses activités sont le transport, et qu'il s'agit essentiellement de transport interprovincial et international donc, d'une compagnie dont les activités sont de juridiction fédérale; mais tous les cas ne sont pas aussi clairs. L'ultime méthode efficace de détermination qui puisse être pratiquée est celle de la décision des tribunaux.

Lorsqu'une partie mineure des activités d'une entreprise est le transport, et même si cette entreprise était réputée de juridiction fédérale quant à cette activité, pour quelles raisons et pour quels motifs devrait-on empêcher un investisseur d'y injecter plus de 10% en actions et pour



Jean Campeau

quelles raisons devrait-on empêcher un investisseur visé de voter ces actions? En quoi est-ce que le fait de déténir dans une telle entreprise plus de 10% des actions votantes compromet-il les activités de transport interprovinciales de cette entreprise? En vertu de quelles présomptions peut-on conclure qu'un investisseur visé détournera les activités de la compagnie à des fins autres qu'aux fins généralement poursuivies par cette compagnie, c'est-à-dire des fins de service et de rentabilité?

C'est ainsi que dans le cas de CP, par exemple, qui est qualifié de compagnie de transport, on constate qu'en moyenne, au cours des cinq dernières années, seulement entre 30% et 40% de ses profits proviennent du transport. La plus grande partie de ses profits provient donc d'activités autres que le transport. Dans d'autres cas, la proportion des revenus provenant des activités de transport est encore plus faible et même parfois totalement non significative par rapport au total des revenus.

Cela met en relief le fait que, dans la mesure où l'objectif recherché par la législation est la réglementation ou la protection du transport international ou interprovincial, le moyen employé, c'est-à-dire la réglementation de la propriété des actions, est inadéquat et débordé largement le transport.

Qu'on nous permette de mentionner que le Canada a déjà une loi du transport et que des représentants de la Commis-

sion des transports du Canada ont confirmé que cette loi était appropriée pour assurer les objectifs canadiens de la politique du transport.

Quant au deuxième type de sociétés visées, la situation est encore plus grave. Il s'agit de sociétés qui la plupart du temps ne sont pas des sociétés de transport, qui peuvent être, par exemple, des sociétés de gestion ou des «holdings» qui détiennent ou contrôlent des sociétés de transport de juridiction fédérale.

Ainsi par exemple Alcan, ou Provigo, ou Dominion Textiles, qui ne sont visiblement pas des compagnies de transport, pourraient détenir ou contrôler, directement ou indirectement par l'intermédiaire de plusieurs autres filiales, une petite compagnie de transport de juridiction fédérale et ces sociétés deviendraient elles-mêmes des sociétés visées par la loi et un investisseur visé ne pourrait ni excéder 10% des actions, ni voter les nouvelles de cette loi qu'il acquiescerait.

Prétendre, dans ce contexte, protéger au moyen de S-31 la juridiction fédérale dans le domaine du transport est certainement abusif et prête flanc à des débats juridiques sur la constitutionnalité de telles dispositions.

L'effet net de S-31 à cet égard est plutôt de viser une portion importante des grandes et moyennes entreprises canadiennes dans lesquelles un investisseur peut placer ses capitaux, donc de limiter de façon importante son champ d'investissement, ses choix d'entreprises et ses véhicules de placement dans les entreprises, le tout ayant des répercussions sur le rendement et la sécurité de nos placements.

2) Le droit de vote — Passons maintenant au droit de vote. Les dispositions du projet de loi à ce chapitre n'attaquent pas seulement des principes fondamentaux mais risquent d'entraîner, s'il est adopté, des effets négatifs importants pour un organisme comme le nôtre.

Qu'en est-il d'abord des principes? La loi empêche un investisseur visé de voter toute nouvelle action qu'il acquiescerait dans l'une des compagnies visées. Nous estimons, comme tout homme d'affaires ou tout citoyen qui investit dans le domaine des actions d'entreprises, que le droit de vote de l'actionnaire est un droit aussi fondamental que l'est le droit de vote pour le citoyen dans une société démocratique.

Appliquée à la Caisse de dépôt, toujours sur le plan des principes, la proposition gouvernementale est certes paradoxale, c'est le moins que l'on puisse dire! En effet, lorsqu'un citoyen du Québec achète une action, par exemple dans Alcan ou toute entreprise de ce genre, il peut voter; si 100.000 citoyens du Québec achètent chacune une action, ils peuvent voter individuellement; mais si ces citoyens se mettent ensemble et achètent ces actions par une société qui est leur mandataire, ils ne peuvent voter!

Les motifs allégués pour ce retrait anormal du droit de vote reposent sur la présomption que, dans ce dernier cas, les citoyens-actionnaires ne voteront pas dans le sens le plus favorable à l'entreprise mais selon les intérêts qui leur sont propres.

S-31 présume que depuis le 3 novembre, toute action acquise par la Caisse ou

toute action détenue ou acquise en plus du 10% dans une compagnie visée est acquise, non dans un but de rentabilité, mais dans le but de détourner la compagnie de ses fins premières au bénéfice du Québec. C'est ridicule. Quand on investit 200 millions dans une entreprise, c'est ridicule de penser qu'on n'a pas pour objectif la rentabilité.

Mais, comme nous le disions, le retrait du droit de vote ne pose pas que des questions de principe. Dans la pratique, il faut aussi se rappeler que le droit de vote constitue un élément essentiel à l'équilibre juridique d'une compagnie de même qu'un critère de référence souvent retenu par la loi sur les sociétés commerciales canadiennes.

Dans la pratique, il faut considérer que certaines transformations majeures des compagnies, tels certaines modifications importantes de son capital-actions, des projets de fusion, certains projets qui auraient pour effet de diluer la position de certains actionnaires, de compromettre la valeur des actions qu'ils détiennent dans l'entreprise, certains projets qui ont pour effet de changer les actions votantes en actions non votantes, d'autres qui ont pour effet de changer les actions à dividendes cumulatifs ou des actions à dividendes de 8% en actions à dividendes de 7%, sont normalement soumises aux votes des actionnaires. Il s'agit là de modifications qui affectent l'investissement de chacun des actionnaires. Il est donc fon-

damental que chacun de ces actionnaires puisse se prononcer sur des propositions visant à modifier son avoir.

On sait déjà à quel point, dans le domaine politique, l'exécutif a acquis une prépondérance sur le pouvoir législatif. Dans le domaine des affaires et des grandes entreprises, un phénomène similaire s'est produit au cours des ans. Ce n'est certes pas en retirant le droit de vote à certains actionnaires importants que l'on facilitera ou redonnera un peu de pouvoir à l'assemblée des actionnaires. Il faut au contraire renforcer la «démocratie corporative».

Ce choix des dirigeants de compagnie est donc crucial. Dans certains cas, il peut signifier la différence entre la faillite et la survie de l'entreprise; dans d'autres, c'est la différence entre une rentabilité inférieure ou supérieure. Car les entreprises ne vivent pas indépendamment des dirigeants qui mènent leurs affaires.

Nous ne voudrions pas ici esquiver un sujet qui obsède certaines personnes: la possibilité ou la volonté présumée de la Caisse de dépôt de prendre le contrôle d'entreprises. Rappelons d'abord que la loi sur la Caisse de dépôt contient plusieurs restrictions — notamment celle limitant à 30% son investissement dans une compagnie — qui font en sorte que la Caisse de dépôt ne peut légalement contrôler aucune entreprise. Si elle souhaite exercer une influence, la Caisse de dépôt doit donc la partager avec d'autres actionnaires, elle doit recevoir leur appui et

leur accorder le sien dans l'intérêt de l'ensemble de la compagnie.

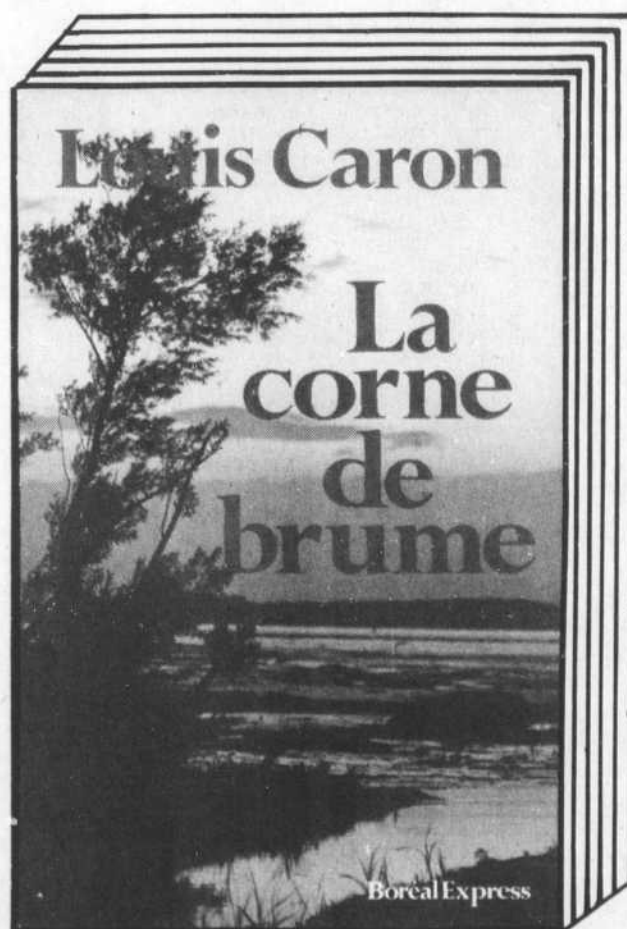
Dans le cas de la Caisse de dépôt, on ne peut donc dire qu'elle contrôle une entreprise: elle peut exercer une influence plus ou moins forte selon qu'elle reçoit ou non l'appui des autres actionnaires.

D'ailleurs, et nous l'avons exprimé à plusieurs reprises, la Caisse de dépôt ne veut pas et n'est pas intéressée à gérer des entreprises. Elle veut être présente pour surveiller et protéger ses investissements en capital-actions lorsqu'ils sont substantiels eu égard à l'entreprise, et elle pose comme condition préalable à de tels investissements d'avoir des partenaires — actionnaires et dirigeants d'entreprise — compétents, dynamiques et capables de gérer l'entreprise d'une façon rentable.

En substance, nous estimons que le droit de vote pour un actionnaire... c'est de l'argent. Le droit de vote a une valeur économique en ce sens qu'il sert à protéger l'investissement et à le rentabiliser. 3) Les fonds des citoyens et la limite de 10% — Le projet de loi S-31 limite à 10% le nombre d'actions votantes que la Caisse de dépôt (et le gouvernement du Québec et toutes autres sociétés d'Etat ensemble) peuvent détenir dans l'une des compagnies visées. Le projet de loi tel que rédigé assimile donc la Caisse de dépôt au gouvernement et aux autres sociétés d'Etat. C'est faire fi de la réalité tant dans les faits que dans le droit.

Suite à la page 8

Les fils de la liberté II



Le nouveau roman de

Louis Caron

En vente dans toutes les librairies
à 12,95\$

Aux Éditions du Boréal Express

McGill en bref

A Noël, offrez des bébélles

Toutes les mamans savent qu'en permettant à leurs rejetons de se construire une cabane avec les coussins du sofa et des couvertures, elles s'offrent deux heures de paix, au moins. Peu importe la différence d'âge, le bébé de deux ans s'amusera autant que ses aînés. "En effet, les enfants n'ont pas besoin de jouets pour avoir du fun", affirme le psychologue Jeffrey Derewensky. En ces temps de magasinage de Noël, ce professeur de la faculté des sciences de l'éducation de McGill est la coqueluche de ses collègues car c'est une autorité en joujoux. Il a testé toutes sortes de jouets auprès d'enfants de tous les âges. Ce qui lui permet de conseiller parents, grands-parents, oncles et tantes, qui se demandent quoi offrir à ces chers petits. "D'abord ne pas se fier aux âges suggérés sur les emballages mais à ce que l'on sait des goûts et des habitudes du destinataire. Si vous n'avez pas une grosse famille, mieux vaut acheter plusieurs cadeaux peu coûteux étant donné que, pour la plupart des enfants, l'attrait d'un jouet dure rarement plus de six mois. Si vous voulez offrir un jouet de société ayez aussi la ferme résolution de vous y adonner avec votre enfant; lorsque les enfants voient à la télévision des publicités pour ces jeux, c'est l'aspect "convivial" qui les attire et non le jeu en lui-même. Enfin et surtout, le jeu de construction qui n'est pas dangereux pour un garçon de huit ans peut l'être pour sa petite sœur de 18 mois, qui risque de s'étouffer en gôtant à la jolie petite chose rouge qu'elle a trouvée par terre.

Noëls populaires français d'autrefois

Trois professeurs de la faculté de musique et l'Ensemble vocal de musique de chambre de McGill viennent d'enregistrer sous étiquette *McGill University Records* des Noëls populaires français d'autrefois, qui ne manqueront pas d'agréer votre réveillon. Dans l'historique passionnant

qu'elle a rédigé pour la présentation de ce nouveau disque, Elisabeth Gallat-Morin, de la faculté de musique de l'Université de Montréal insiste sur le fait que ces chants "ne sont pas que des reliques du passé. Ils font partie d'une longue tradition ininterrompue et revivent chaque Noël, tant au Québec qu'en France." Sous la direction de M. Fred Stoltzfus, l'Ensemble vocal de musique de chambre de McGill interprète entre autres, *Une Vierge féconde*, dans une adaptation pour chœur de M. Donald Patriquin. C'est ce chant que le père Jean de Brébeuf a adapté pour son célèbre Noël huron *Jesos ahatonhia*. Enfin, M. John Grew interprète sur l'orgue français de McGill, six Noëls des 17e et 18e siècles, dont les variations de Dandrieu sur *Chantons de voix hautes*. Elisabeth Gallat-Morin raconte à propos de l'une de ces variations intitulée le *Tambourin* que l'on "peut entendre le 'rossignol' que Daquin (dont les Noëls figurent aussi sur ce disque) imitait si bien, dit-on, qu'on ordonna de rechercher dans les voûtes de l'église l'oiseau importun." On peut se procurer les *Noëls populaires français d'autrefois* à la librairie de McGill, 1001 ouest, rue Sherbrooke ou à la faculté de musique, suite E203, 555 ouest, rue Sherbrooke, entre 9h et 17h du lundi au vendredi. Renseignements: 392-4533.

GRATUIT!

Lundi 6 décembre à 16h: conférence de Mme Florence Stevens, professeur à l'Université Concordia: *Playet and the Classroom Teacher*. Salle 100, pavillon Duggan, 3724, rue McTavish.

Mercredi 8 décembre à midi trente: récital d'orgue de Shayne Doty qui interprétera des oeuvres de Marchand, de Grigny et Bach. Salle Redpath.

Le McGill en Bref reparaitra le 28 janvier 1983. D'ici là nous vous souhaitons de joyeux fêtes.

Denny ne voulait pas affronter Hart

Suite de la première page

des deux boxeurs, n'a pas été respecté. De plus, l'application des bandages aux mains de Hart par Citro n'a pas été faite devant un représentant officiel de la Commission athlétique, ainsi que le stipule le règlement de la CAM.

Lors de l'interrogatoire au préalable le 19 octobre, la veuve du boxeur explique qu'elle s'est rendue dans la chambre de son mari à l'hôtel Loew's, dans l'après-midi, et qu'elle lui a ensuite téléphoné à plusieurs reprises dans les heures précédant le combat pour savoir si, malgré les ententes au règlement lors de la pesée, il allait accepter de monter dans l'arène.

Bouleversé, son mari aurait dit à son gérant, Pierre Gobeil, qu'il refusait de monter dans l'arène contre Hart parce que celui-ci, à la pesée officielle, faisait 135,8 livres. Mais Gobeil, prétend la poursuite, aurait prévenu Denny de l'empêcher de boxer à Montréal s'il refusait de participer au combat, ce que ne catégoriquement l'avocat de M. Gobeil dans sa défense.

Le contrat signé entre la Régie des installations olympiques et Gaëtan Hart stipulait, à l'origine, que le boxeur de Hull devait se conformer à une limite de poids, soit 135 livres. Or, ce chiffre aurait été ratifié sur le contrat dans les jours précédant le combat, sans le consentement de Denny.

Quant aux bandages, l'entraîneur de Hart, Ralph Citro, aurait utilisé 30 pieds sur 2 pouces de gaze et un peu moins de 14 pieds sur 1 pouce de diachylon, protégeant ainsi les mains du boxeur par au moins trois fois plus de diachylon que la quantité permise par la Fédération canadienne de boxe. De plus, la pose du bandage ne s'est pas effectuée en présence d'un représentant de la commission, ce qui n'est pas conforme au règlement. Ces renseignements sont contenus dans l'étude de la RSSQ.

L'usage exagéré de diachylon et de gaze par Hart lors de son duel contre Denny aurait eu pour effet d'offrir une protection supplémentaire à la main, en plus d'augmenter la force de frappe du boxeur. La CAM ne tolère que quatre pieds de diachylon.

Giroux et Perron se contredisent

Suite de la première page

l'autre», a reconnu implicitement que les déclarations de M. Pierre Gobeil sur les \$100,000 d'honoraires qu'il avait réclamés étaient vraies.

Jamais cependant la RIO n'a été saisie de cette histoire, sauf au moment où le journaliste a procédé par voies légales pour toucher la somme qu'on lui avait promise, a ajouté M. Giroux.

Selon lui, avant que l'histoire n'en arrive là, des tierces personnes ont tenté de faire comprendre à Pierre Gobeil que ses demandes étaient exagérées, et lui ont suggéré de réclamer plutôt \$50,000 et ses frais.

M. Giroux a assisté ce soir du 20 juin 1980 à son premier combat de boxe, et a reconnu hier que le spectacle ne lui avait pas plu. Pour les non-initiés au sport du marquis de Queensberry, c'est Roberto Duran qui avait remporté le combat par décision après 15 rounds ce soir-là.

Au quotidien *La Presse*, c'est l'émoi depuis mercredi. Les langues vont bon train et plusieurs journalistes de la section des sports se sentent ébloués. Le syndicat des journalistes de *La Presse* n'a pas encore pris de position officielle. M. Gobeil ne faisant pas partie de l'unité de négociations. Le président du syndicat, M. Martial Da Silva, signale toutefois que le contrat de travail des journalistes contient des clauses très claires sur les conflits d'intérêts, en ajoutant que la direction pourrait s'en inspirer.

Comme le signale l'éditeur adjoint de *La Presse*, M. Jean Sisto, dans une déclaration publiée hier dans le

Contrairement à son habitude, la Commission athlétique aurait accepté la somme de \$25,000 au lieu du traditionnel cinq pour cent des revenus, lors de la présentation de la soirée de boxe du Stade olympique.

Selon la requérante, la CAM a sanctionné un match illégal entre un poids léger et un mi-moyen Hart. Celui-ci pesait, estime-t-elle, 136,8 livres. La RIO, en autorisant un tel combat, aurait rompu l'entente signée avec Cleveland Denny. Gaëtan Hart aurait fait amener son contrat par la RIO de façon à ce qu'il puisse se produire au-dessus du poids limite.

Le gérant de Denny, Pierre Gobeil, aurait, quant à lui, dû refuser la présentation du combat sachant que Hart ne respectait pas la limite de poids stipulée dans le contrat allégué encore la poursuite. Il aurait également dû savoir que l'utilisation d'une quantité illégale de bandages aux mains transférait les poings de l'adversaire en de véritables marteaux-pilons.

Le 22 mai 1980, Cleveland Denny signait un contrat de trois ans qui le liait aux gérants Pierre Gobeil, Aimé Larivière et David Campanille. La RIO a également pris une option sur l'organisation d'un combat de championnat du monde auquel prendrait part Cleveland Denny entre le 20 juin 1980 et le 20 mars 1981, contre une bourse de \$50,000.

Mis K.O. par Hart 12 secondes avant la fin du 10^e et dernier round de son combat, Denny est mort des suites de ses blessures à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, où il avait aussitôt été transporté le 20 juin. Mme Denny, sa belle-mère, Mme Dorothy Denny et des amis étaient à son chevet lorsqu'il est décédé dans la nuit de dimanche à lundi, le 7 juillet 1980. Il a vécu pendant 17 jours et six heures dans un état comateux, grâce à l'aide d'appareils.

Le coroner Roch Héroux a rendu un verdict de mort accidentelle, le 18 septembre 1980. «Dans tous les rapports que j'ai lus venant des médecins, des pathologistes et policiers, il n'y avait absolument aucun élément de preuve qu'il puisse m'indiquer qu'il y avait eu négligence criminelle en rapport avec le décès de Cleveland Denny.»

cahier des sports, ces informations ont été rendues publiques pour la première fois à Radio-Canada en juillet 1981.

Le journaliste Daniel L'Heureux, de Radio-Canada, qui avait eu la primeur, n'avait toutefois pas en sa possession les documents pour l'étayer. Le topo qu'il avait préparé à cette occasion n'avait d'autre part été diffusé qu'une seule fois à la télévision, au bulletin de 18 h, et n'avait pas été repris au bulletin de fin de soirée.

Encore là, des versions contradictoires s'affrontent. L'une veut que la nouvelle ait été retranchée du bulletin pour éviter des ennuis à Pierre Gobeil, l'autre qu'elle ait été retranchée parce qu'on la jugeait peu intéressante pour les téléspectateurs.

Les stations de radio de Montréal et d'ailleurs, comme les journaux, ont abondamment parlé de cette histoire depuis mercredi. Le journaliste Michael Farber, de la *Gazette*, s'étonne à ce sujet de constater que les journalistes se mettent encore en position de conflit d'intérêts. Les journalistes avaient réussi à se débarrasser de cette mauvaise réputation qu'ils avaient, écrit-il, et s'étaient donné un code de déontologie respectable.

Pierre Gobeil n'a pas accepté un pot-de-vin, il a été payé pour des services rendus, mais ce faisant, il s'est placé dans une situation de conflit d'intérêts et a servi deux maîtres à la fois, note-t-il aussi.

Dans une industrie comme la nôtre, écrit Farber, susceptible d'être scrutée à la loupe, l'apparence même de conflit d'intérêts est aussi dommageable que le conflit d'intérêts.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ CP

ne y compris la Caisse de dépôt et de placement, qui détenaient des actions ordinaires de plusieurs entreprises privées, ne devraient pas siéger au conseil d'administration de ces entreprises, ni interférer de quelque manière que ce soit dans leur gestion quotidienne.

En réponse à une question d'un sénateur conservateur, le président de CP a d'ailleurs précisé que sept membres sur 23 de son conseil d'administration sont des Québécois, dont quatre francophones: MM. Paul Desmarais (Power Corp), Paul Paré (Imasco), Claude Pratthe (avocat de Québec) et Lucien Rolland (papiers fins).

En conférence de presse, le président de la Caisse, M. Jean Campeau, a insisté sur le fait qu'il veut avoir des sièges au conseil d'administration pour protéger son investissement. Mais, par la suite, il a déclaré que dans quelques mois, un an ou deux, il n'aura peut-être plus du tout d'intérêts dans le Canadien Pacifique.

D'autre part, M. Campeau a déclaré, sans l'expliquer, qu'il voulait que les actions de CP dans le portefeuille de la Caisse représentent deux fois le poids de CP à la Bourse de Toronto, c'est-à-dire 8,4%. Actuellement, à cause du prix assez bas de ses actions, la part de CP dans le portefeuille de la Caisse n'est que de 7,5% mais il suffirait que les actions retournent à leur niveau de \$42, qu'elles ont déjà connu cette année, et les exigences de M. Campeau seraient remplies.

Ce n'est donc pas tellement au quota qu'on lui impose que le président de la Caisse s'oppose mais plutôt au principe du projet de loi qui limite son pouvoir de technocrate. Et le président du CP s'inquiète de l'intervention des fonds de pension pour exactement la même raison. M. Burdige a en effet reconnu que la dilution du capital de CP assure à toutes fins utiles le contrôle aux managers. C'est d'ailleurs pourquoi dès 1980, la direction du CP s'inquiétait des ambitions de Power Corporation ou d'autres holdings privés sur des blocs d'actions de CP. Mais en 1980, M. Pierre Trudeau avait alors répondu aux dirigeants de CP qu'il fallait laisser intervenir le libre marché.

D'autre part, plusieurs provinces veulent maintenant des explications du gouvernement fédéral sur ce projet de loi. Les provinces de l'Ontario et de Terre-Neuve ont demandé à rencontrer M. Ouellet. Le ministre fédéral espère rencontrer ses homologues provinciaux avant Noël mais il précise qu'aucune autre province que le Québec n'a «mis en cause la légitimité du projet de loi. Il n'y a pas de front commun des provinces contre S-31, a encore prétendu M. Ouellet, mais seulement de l'intérêt pour en discuter».

La semaine prochaine, le Sénat entendra à nouveau le ministre parrain du projet de loi et le président de la Caisse de dépôt, M. Campeau. Celui-ci a en effet épuisé les 90 minutes qu'on lui avait offertes, à lire un long texte de 31 pages au point que son seul sénateur n'a été en mesure de l'interroger hier.

◆ Débrayage

Is estiment que leur rapport de force sera plus avantageux à ce moment qu'il ne l'était cette semaine, lorsque la Fédération des affaires sociales (FAS-CSN) était seule prête à donner le grand coup et que les autres syndicats l'ont empêché.

Le gouvernement répète qu'il lui faut à tout prix disposer de toute l'opération de négociation avant les Fêtes; si des ententes, de plus en plus invraisemblables, ne sont pas conclues d'ici au 15 décembre, il est prêt à adopter des décrets.

Cependant, du côté syndical, on assure qu'on sent le vent tourner. Le cadre de règlement final commence à produire son effet, «du moins ce qu'on peut en comprendre», a déclaré M. Robert Bisailon, responsable de la négociation pour les 63.000 enseignants des commissions scolaires.

À la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), des assemblées générales ont commencé de se réunir, toutes ont rejeté les offres de leur employeur et 23 des 24 (sur un total de 46) ont voté la grève avec une majorité de 75% comparative-ment à un premier vote de grève pris il y a deux semaines et demie avec une majorité de 54%. À ce sujet, la CEQ a été beaucoup plus prompte à diffuser les nouveaux résultats.

D'ailleurs, en conférence de presse hier, M. Bisailon a déclaré que dans les régions de l'Outaouais et de Montréal, des enseignants voulaient débayer tout de suite.

La CEQ a vigoureusement dénoncé la confusion indescriptible qui entoure l'offre finale du gouvernement. Les textes sont incomplets et ambigus, se plaint-elle, et encore lorsqu'ils existent. Sur plusieurs points ils ne correspondent pas du tout aux engagements pris verbalement durant la négociation et des chapitres entiers ne sont pas traités, estime la CEQ.

De plus, il y a, selon la CEQ, une «distorsion évidente» entre les communiqués de presse du ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin et les textes déposés aux syndicats.

Ne serait-ce que pour dissiper l'ambiguïté, la CEQ veut continuer à négocier. Mais elle veut également savoir ce qu'il advient de la multitude de points qui ne font pas partie de l'offre du gouvernement.

Interrogée à savoir si elle poursuivrait la négociation sur les conditions normatives même si toute discussion sur les salaires était impossible, elle n'a pas dit non. «Nous sommes de bonne foi», a dit M. Bisailon.

Le manque de clarté des offres ne facilite pas la tâche des négociateurs, ni à la CEQ, ni à la Confédération des syndicats nationaux (CSN) ou les représentants de la FAS seraient aux prises avec un problème similaire.

C'est pour cette raison d'ailleurs que les 700 délégués de la FAS réunis en congrès à Québec n'ont pas eu le temps hier de discuter très longuement du plan d'action revu et corrigé qui leur a été soumis hier. Les délégués avaient une foule de questions sur les offres salariales et normatives, notamment sur la sécurité d'emploi et l'ancienneté.

Le nouveau plan du Front commun prévoit que la date de la grève générale sera fixée le 11 décembre et annoncée le lendemain à 250 délégués des trois centrales syndicales.

La Charte des droits fait son entrée à la Cour suprême et en ressort aussitôt

OTTAWA (PC) — La nouvelle Charte canadienne des droits et libertés a fait son entrée à la Cour suprême du Canada, hier, mais c'était par la petite porte, et elle en est ressortie aussitôt.

Les avocats de Lenore Jacqueline Westendorp, tentaient de prouver que la ville de Calgary n'avait pas le droit d'adopter un règlement municipal contre la prostitution puisque cela empiétait sur les pouvoirs du gouvernement fédéral.

Mais si le règlement en question devait être déclaré valide, les avocats de Mme Westendorp — âgée de 18 ans et accusée en vertu de ce règlement municipal — soutenaient que sa portée était tellement vaste qu'il permettrait aux policiers d'arrêter quiconque se promènerait dans la rue sans même solliciter des clients. Selon eux, il s'agit donc d'un règlement arbitraire et il viole l'article 7 de la Charte qui garantit le droit à la liberté et la sécurité de la personne.

Cette référence à la Charte aurait fourni au haut tribunal du pays sa première occasion d'interpréter la Charte des droits qui est entrée en vigueur le 17 avril dernier.

Mais la cour ne l'entendait pas ainsi. «Vous ne pouvez pas jouer sur les deux tableaux. Si vous invoquez la Charte, cela veut dire que vous acceptez la validité (du

règlement municipal)», a lancé le juge-en-chef Bora Laskin.

Les juges ont fait savoir à Me Anthony Managh, l'avocat de Mme Westendorp, qu'en invoquant la Charte, il devait accepter la validité du règlement — que son collègue Christopher Bixby venait de décrire comme «ultra vires» — et qu'il niait à la ville de Calgary le droit de légiférer sur la prostitution, comme elle le fait sur la conduite automobile dangereuse ou l'ivresse dans les lieux publics.

«Ce que vous devez plaider, c'est que ce règlement n'a pas sa place dans une société libre et démocratique. Est-il donc injustifié qu'une société libre et démocratique veuille limiter la prostitution?», a demandé le juge Antonio Lamer.

Devant le silence embarrassé de Me Managh, le juge Laskin devait ajouter: «Alors abandonnez-vous votre plaidoirie fondée sur la Charte des droits avec enthousiasme ou avec réticence?»

«Et si vous ne l'abandonnez pas, vous devrez répondre à ma première question», devait renchérir le juge Lamer.

Me Managh devait alors retirer cette partie de sa plaidoirie.

D'entrée de jeu, le juge-en-chef avait clairement montré ses couleurs en interrompant Me Managh qui essayait de l'amener directement sur le terrain de la Charte des droits.

«Laissez la constitution de côté. La plupart d'entre vous semblent tellement fascinés par la Charte que vous en oubliez tout. Nous n'avons pas une nouvelle constitution, nous n'avons qu'une constitution qu'on a révisée. La vieille constitution est toujours en vigueur, tout comme le partage des pouvoirs», déclarait le juge Laskin.

Selon lui, toute la question en était une de partage des pouvoirs entre la province et les municipalités d'une part et le gouvernement fédéral de l'autre et de déterminer si la ville de Calgary, en adoptant son règlement, avait empiété sur la juridiction exclusive d'Ottawa en matière criminelle.

«N'essayez pas d'éviter le sujet du partage des pouvoirs en invoquant la Charte», devait avertir le juge Laskin.

La Cour devait d'ailleurs montrer que, même sans la Charte, elle ne semblait pas approuver la portée étendue du règlement de Calgary qui prévoit que «nul ne peut se trouver sur la voie publique dans le but de se livrer à la prostitution».

Les procureurs de Mme Westendorp soutenaient que ce règlement visait, en réalité, la prostitution (une responsabilité fédérale) et non pas la conduite des personnes sur la voie publique, ainsi que le prétendait la ville de Calgary.

Les préparatifs s'échelonnaient tout au long de janvier, pour culminer le 22, avec les états généraux du secteur public, réunissant 2.000 personnes. Le thème de la soirée sera: «Lancer l'ultimatum d'enclencher les négociations». Puis, du 22 au 28, les dissidents se rallieraient et quelques jours plus tard, hôpitaux, écoles et possiblement la fonction publique seraient paralysés.

Car les dirigeants du Front commun comptent bien que les 100.000 syndiqués qui ne font pas partie du Front commun se joindront à eux. Et, jusqu'à présent, les indications vont dans ce sens.

La Fédération des syndicats professionnels des 16.000 infirmiers et infirmières du Québec est prête à emboîter le pas et, au gouvernement, le Syndicat des professionnels (qui vient de se greffer à la CEQ) a voté la grève cette semaine à 53,3%.

La participation a été relativement bonne pour ce syndicat de 9.000 membres: 56% des professionnels ont voté. À noter cependant qu'advenant une grève à la fin de janvier ou au début de février, le Syndicat organiserait un autre vote, parce qu'il s'y est engagé.

Le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec souhaite aussi reprendre les négociations, tout comme la FAS qui insiste cependant pour que la reprise ne porte pas sur le «cadre de règlement global» du gouvernement.

Or, au Conseil du trésor, on tient justement à cette condition.

En rendant publique son offre lundi dernier, le gouvernement a confirmé qu'il entendait récupérer non seulement plusieurs centaines de millions de salaires versés cet été, parce qu'il n'a plus d'argent, mais aussi mettre le hola à des pratiques qu'il juge trop coûteuses. Il augmente, par exemple, la tâche de l'enseignant et met plus de 6.000 enseignants en disponibilité. Ces derniers seraient affectés à d'autres tâches et, s'ils ne travailleraient pas à temps complet recevraient 80% de leur salaire la première année et 50% les années subséquentes.

Mais le ministre de l'Éducation est prêt à voir de quelle façon les enseignants en surplus pourraient être payés à 100%, si un nombre accru quittait le réseau.

Pour ce faire, le ministre de l'Éducation a parlé publiquement lundi de retraite précoce, sans réduction actuarielle. Mais la CEQ affirme qu'elle s'est fait dire durant la négociation que cela coûterait trop cher, beaucoup trop cher.

«Nous ne savons plus quoi penser, quoi faire», a dit M. Bisailon hier.

◆ Londres

la France et dont la mission avait été d'infiltrer les services secrets soviétiques.

Hier à Londres la défense de M. Hambleton a fait valoir que c'est à l'instigation des services français que ce dernier avait développé ses relations avec les Soviétiques, thèse qu'a cependant réfutée M. Lawrence.

Aux Communes ce dernier a cependant échoué dans sa tentative de poser une question au solliciteur général à ce sujet, n'ayant pu être reconnu par la présidence.

«Ce qui a manqué de la part du gouvernement c'est un acte de courage pour le dénoncer et le poursuivre au pays», a soutenu M. Lawrence pour qui M. Hambleton aurait non seulement envoyé vers l'Est des renseignements d'ordre confidentiels mais aussi constitué un lien permanent avec le réseau d'espionnage soviétique au pays.

Au quatrième jour de son procès au tribunal de l'Old Bailey à Londres, le professeur canadien Hugh Hambleton a de nouveau nié, hier, avoir espionné la Grande-Bretagne au profit de l'URSS, expliquant avoir agi en collaboration avec un agent français du contre-espionnage.

Le professeur, qui a la double nationalité canadienne et britannique, a expliqué que, fils d'un journaliste canadien travaillant en Europe, il avait travaillé pour les services secrets français pendant la Seconde Guerre mondiale.

En 1955, lorsqu'un agent soviétique le contacta à Paris, il en avertit les autorités canadiennes par l'intermédiaire d'un ami. Quelques semaines plus tard, il devait recevoir la visite de M. Jean Masson, fonctionnaire au service français de la documentation extérieure et agent du contre-espionnage.

Selon le professeur, M. Masson, qui était accompagné d'un autre membre des services secrets français, l'a encouragé à maintenir ses contacts avec les Soviétiques et à rechercher un emploi à l'OTAN.

M. Hambleton a ainsi travaillé entre 1956 et 1961 à l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord dont le siège était alors à Paris.

Lorsque les Soviétiques commencèrent à lui demander des documents, ce fut M. Masson qui sélectionna ceux qu'il devait leur remettre, deux sur dix d'entre eux étant des faux destinés à induire Moscou en erreur.

Un service de contre-espionnage peut souhaiter arrêter un espion soviétique mais «il est plus utile de fournir de fausses informations aux Russes. C'est ce qu'a choisi de faire Jean Masson, et il fabriquait de faux docu-

ments», a encore déclaré le professeur qui est inculpé par les Britanniques d'avoir fourni aux agents soviétiques des documents qui ont causé des dommages exceptionnellement graves pour la sécurité de la Grande-Bretagne.

M. Hambleton a encore dit qu'il n'avait jamais photographié de documents obtenus dans le cadre de ses fonctions à l'OTAN.

En réponse à une question de son avocat, Me John Lloyd-Eley, lui demandant s'il n'avait pas trahi le secret auquel il s'était engagé en entrant à l'OTAN, le professeur a dit qu'il savait que M. Masson avait la bénédiction de l'organisation.

M. Lloyd-Eley a déclaré que l'audience d'aujourd'hui permettrait d'établir que les services secrets canadiens l'avaient aidé dans son travail pour le contre-espionnage français de même que plus tard, après son départ de l'OTAN.

◆ Projet

Suite de la page 7

Comme nous l'avons établi au début de cet exposé, la Caisse de dépôt, même si elle est une corporation de la Couronne, ne gère pas les fonds du gouvernement mais les fonds des citoyens. Elle est la gestionnaire de ces fonds au nom des citoyens et des entreprises qui attendent d'elle une gestion rentable et sécuritaire.

C'est en visant cette rentabilité que le législateur, en créant la Caisse de dépôt en 1965, lui a fixé comme objectif d'investir non seulement en revenu fixe, comme des obligations gouvernementales et d'organismes gouvernementaux, mais aussi en capital-actions d'entreprises. L'investissement en capital-actions permet en effet de diversifier le portefeuille, de mieux combattre les effets de l'inflation, d'accroître le rendement et de soutenir l'activité économique.

Mais une fois que l'on a établi que,

L'Alliance confirme son mandat de grève

par Jean-Pierre Proulx

Les membres de l'Alliance des professeurs de Montréal, réunis hier soir à la Place des Arts, ont confirmé à la quasi-unanimité le mandat déjà donné à leurs dirigeants le 22 novembre de déclencher la grève au moment opportun. Le vote a été pris à main levée.

La salle Wilfrid-Pelletier compte 3.000 places et elle n'était pas remplie. On peut, à l'oeil, estimer entre 2.000 et 2.500 le nombre d'enseignants, sur les 6.200 réguliers que compte l'Alliance, qui se sont déplacés pour participer à cette assemblée.

Décidés par ailleurs de ne «pas céder au chantage du gouvernement», l'assemblée a rejeté à l'unanimité «les propositions patronales en date du 29 novembre 1982».

Les membres se sont aussi, à la majorité des voix, engagés «individuellement et collectivement» à rencontrer dans les plus brefs délais «d'abord les comités de parents, puis l'ensemble des parents dans chaque école pour leur exposer les conséquences désastreuses des propositions patronales sur la vie dans les écoles et sur la qualité de l'éducation que reçoivent leurs enfants».

Ils se sont engagés de la même manière à «rencontrer les députés gouvernementaux du territoire de l'Alliance pour les informer du contenu des propositions patronales, les mettre en garde contre les lois qu'ils votent sans s'en apercevoir, et sur les conséquences des gestes qu'ils posent».

L'Alliance a en outre réaffirmé sa volonté de négocier et a dénoncé à qui mieux mieux le gouvernement «provocateur, irresponsable, terroriste, méprisant, menteur, irrespectueux, dupesiste, infâme» et les conditions de travail abjec-

tes» que leur imposerait un décret.

Orateur invité, le président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau, a par ailleurs précisé que la grève, si grève il doit y avoir, ne sera pas déclenchée avant janvier. Autrement, a-t-il expliqué le réseau des affaires sociales débayerait pendant que les enseignants seraient, eux, en vacances.

Il a précisé que la date du 28 janvier qui a circulé hier pourrait originer de la FAS. Mais cette date n'a jamais été envisagée comme telle aux instances supérieures du Front commun. Le mandat que les dirigeants recherchent a-t-il indiqué, est de débayer «au moment opportun», soit quand les syndicats à la base se seront vraiment mobilisés.

M. Charbonneau a en outre prévenu le gouvernement que s'il persistait à ne pas vouloir négocier, les «travailleurs pourraient devenir les fossoyeurs du régime même si dans le passé, ceux-ci lui avaient manifesté certaines sympathies. Il a accusé le gouvernement de vouloir abolir à toutes fins pratiques le régime des conventions négociées pour les remplacer par les décrets».

Le président de la CEQ a par ailleurs évalué la «récupération» que le gouvernement s'approprie à faire dans les poches des enseignants du primaire, du secondaire et du collégial à \$1 milliard 100 millions au titre des salaires, à 600 millions au titre des clauses normatives, et à 700 millions au titre du régime de retraite. Ces sommes représentent la différence entre le salaire consentie par la convention au 31 décembre, y compris le 2,8% d'augmentation prévue à son expiration, et le salaire et autres avantages si l'on reconduisait telle quelle la convention actuelle pour trois ans. Pour l'ensemble du Front commun, la différence serait de \$3,7 milliards.

AUJOURD'HUI

Soirée de théâtre biblique intitulée «Noël! Noël!» à 20 h, au Centre Juv-Ecc (Centre de formation catholique), 4488, rue Adam. 254-1341.

Présentation des créations des Artistes de St-Sauveur des Monts au Châlet Pauline Vanier.

Fête annuelle des anciens au Collège Marie-Victorin, 7000, rue Marie-Victorin. de 18 h à 21 h. 325-0150.

L'Image que nous avons du tiers monde... «Le développement sans douleur»...rencontre au Centre interculturel Monchanin, à 20 h, 4917, St-Urbain angle St-Joseph. 288-7229.

Ateliers de ski de fond pour personnes âgées de 50 ans et plus au CLSC Pierrefonds de 19 h 30 à 22 h au CLSC

Pierrefonds, 9, rue Centre Commercial à Roxboro. 620-2074.

Conférence sur l'art de se prendre en main à 20 h en l'église de Ville-Mercier avec M. Léon Robichaud. 691-4727.

Danse du Club des diplômés universitaires à l'hôtel Regence Hyatt, salon «Tour de ville», à 20 h 30. 240-1515.

Collectes de sang de la Croix-Rouge, à Châteauguay, à l'école Howard S. Billings, 210, avenue McLeod, de 14 h 30 à 18 h 30 et de 18 h à 20 h 30; à Montréal, à l'église St-Antoine-Marie-Claret, 10,690, rue Larose, de 14 h 30 à 20 h 30; à l'auditorium de la Banque Royale, 1, Place-Ville-Marie, de 9 h 30 à 16 h 30.

par
Jacques Coulon

par
Marie Laurier

Philadelphie, creuset d'une nation

par
Normand Cazalais

À LA VILLE de Philadelphie où fut proclamée l'Indépendance américaine, a célébré tout au cours de 1982 son 300^e anniversaire de fon-

dateur. À 150 kilomètres au sud de New York et à une centaine de kilomètres à l'ouest d'Atlantic City, Philadelphie est une destination aisément accessible pour un touriste de l'Est canadien, d'autant plus qu'elle est reliée à Dorval par des vols directs ou en correspondance avec Boston. «Ville de l'amour fraternel», comme on se plaît à l'ap-

peler, Philadelphie est restée un carrefour et un phare. Fondée par William Penn pour accueillir dans un climat de tolérance les minorités qui faisaient l'objet de persécutions religieuses en Europe et même déjà dans le Nouveau-Monde, elle devint dès 1752 la ville-maitresse des 13 colonies et le creuset de la nation américaine.

Ce dernier thème sert d'ailleurs d'argument à un spectacle de sons et lumières et à un film (réalisé par John Huston) présentés au Independence National Historical Park. Ils retracent les principaux jalons de l'accession à l'indépendance et les préoccupations qui animaient Benjamin Franklin et ses concitoyens en ces heures cruciales et périlleuses. Ils soulignent aussi le rôle important que Philadelphie y a tenu. Dans ce quadrilatère historique qui regroupe Independence Hall, Congress Hall, Old City Hall, Carpenter's Hall, Christ Church et autres vénérables édifices, furent élaborés le Bill of Rights et la Constitution, de même que la signature de la Déclaration d'Indépendance. Philadelphie fut donc la première capitale des États-Unis et Washington y passa la plupart de ses années de présidence.

Car Philadelphie fut la ville des «premières»: le premier hôpital américain, la première institution d'enseignement médical, la première banque, la première usine de fabrication de papier, le premier bateau à vapeur, le premier zoo, la première raffinerie de sucre, le premier journal quotidien, le premier hôtel de la Monnaie, la première école publique destinée aux Noirs... Au Nord, à moins d'une heure de voiture, autour

de Kutztown, dans la plaine fertile, s'étale le Pennsylvania Dutch Country, peuple (malgré ce que pourrait laisser croire son nom) de paysans amish et mennonites qui portent bonnets et habits du siècle dernier, qui vivent selon les techniques et la mentalité de cette époque, le dos courbé aux champs et la main sur la bible.

Aujourd'hui, la zone métropolitaine de Philadelphie agglutine près de 6 millions d'habitants et forme le quatrième centre urbain des États-Unis. Mais son poids économique et social n'est plus celui qu'il était voici deux siècles. Elle partage pourtant avec Boston un rôle historique qui en fait encore un foyer de conscience culturelle et politique de premier ordre: plus de 100.000 étudiants y fréquentent une trentaine de collèges, d'universités et d'écoles supérieures; on y dénombre quelque 1.400 synagogues, églises et temples de toutes croyances; son orchestre symphonique possède une renommée mondiale et ses musées (of Art, Maritime, American Swedish Historical, Rodin, Barnes Foundation, Pennsylvania Academy of Fine Art, Franklin Institute Science Museum and Planetarium) sont riches de trésors universels.

Depuis une quinzaine d'années, Philadelphie a consacré plus de deux milliards de dollars à la rénovation de ses quartiers les plus mal en point et plusieurs dizaines de millions à la restauration de sa partie historique. À quelques pas de là, toute menue et large d'à peine 2 mètres, longue d'un seul bloc, s'est toujours préservée Elfreth's Alley, la plus vieille rue résidentielle de tous les États-Unis: ses

maisons, dont certaines remontent jusqu'à 1690 (les plus jeunes ont autour de 200 ans), ont été habitées et entretenues — sans relâche — par leurs propriétaires au cours des siècles et des générations.

À l'autre extrémité de la ville, Fairmount Park couvre environ 8.000 acres d'étangs, de jardins, de bosquets, de ruisseaux, de pelouses et de sentiers. Un trolleybus, aux formes victorienne, permet d'en faire le tour tout en menant ses passagers vers le zoo

(ouvert en 1874) et les musées, vers Grant's Cabin, Boat House Row et Japanese Exhibition House. Il s'arrête aussi à chacune de ces vastes demeures historiques que sont les «mansions»: Cedar Grove, Sweetbriar, Lemon Hill, Mount Pleasant, Strawberry, Woodford, Letitia Street House, Solitude, Hatfield et Laurel Hill.

Au numéro 7 de Spring Garden Street, Edgar Allan Poe a écrit quelques-uns de ses célèbres récits: *The Raven*,

Gold Bug, *The Murder in the Rue Morgue* par exemple. C'est également en cette ville, près de Italian Market, qu'un acteur jusqu'alors méconnu du South Philly, Sylvester Stallone, convainquit les producteurs de tourner un film sur cette dimension du rêve américain, celle de l'underdog qui a enfin sa chance d'atteindre les plus hauts sommets...

De même, et peut-être plus que toute autre ville des États-Unis, celle de l'amour

fraternel a-t-elle voulu écrire son nom et son histoire avec les lettres du rêve américain, avec les lettres de mots indépendance, liberté, et tolérance... Qu'elle ait réussi ou non, cela importe peu en définitive: ce qui compte c'est plutôt la visée et la valeur de l'exemple. Comme le rappelle, à Washington Square, ces mots gravés sur la tombe du soldat inconnu de la Révolution: «La liberté est une lueur pour laquelle beaucoup sont morts dans l'obscurité.»



Université de Montréal
Faculté des arts et des sciences

Pour partir vers
de nouveaux horizons
il faut

□ parler la langue

□ avoir son billet

□ avoir son passeport

La Faculté des arts et des sciences vous offre la possibilité de vous inscrire à des cours de langues à différents niveaux qui seront autant de voyages au cœur des civilisations.

Allemand	Grec ancien	Japonais
Anglais	Grec moderne	Latin
Arabe	Hebreu classique	Portugais
Chinois	et moderne	Russe
Espagnol	Italien	

Ces cours sont ouverts à des étudiants libres.

Date limite d'inscription:
le 21 décembre 1982

Renseignements: 343-7338
Secrétariat des étudiants libres
Faculté des arts et des sciences
Université de Montréal
3150, rue Jean-Brillant, bureau 1108
Montréal (Québec)
H3T 1N8

Pour un vol de tout repos

UN grand cru, un repas fin et les mille et une attentions d'un personnel avant, voilà à quoi pourront s'attendre les passagers du nouveau service transatlantique qu'Air Canada lancera le 1^{er} février 1983.

Le programme intercontinental que le transporteur mettra en vigueur sur ses porte-avions reliant le Canada et l'Europe offrira en effet de multiples avantages à l'ensemble des passagers.

Les appareils comprendront désormais trois classes. La «Première» comportera des fauteuils-couchettes et les passagers de cette classe pourront choisir leurs places au moment des réservations.

Les repas comprendront non seulement le caviar et le sorbet entre les services, mais aussi les vins et liqueurs de qualité, ainsi que des cadeaux, stylo et trousse de toilette.

Les passagers de la classe «Affaires» hériteront des fauteuils plus larges, actuellement l'apanage de la Première, en plus de profiter d'un repas à services multiples accompagné de vins et de li-

queurs. Personnel polyglotte, revues internationales, écouteurs électroniques stéréophoniques, étiquettes de bagages spéciales et accessoires de toilette gratuits seront au programme. Le prix de ce service: de 10% à 25% plus cher que le tarif «économique», selon la liaison.

Enfin, le service «Hospitalité» offrira aux passagers payant le tarif «économique» ou un tarif promotionnel des repas et un service soigné, en plus de consommations et d'écouteurs standard gratuits. Les passagers payant le plein tarif «économique» pourront en outre choisir leurs places au moment de la réservation.

Quatre B-747 et six L-1011-500 ont été réaménagés à cette fin au coût de \$2 millions et seront tous en exploitation d'ici le 1^{er} février.

Selon M. Guy Chiasson, vice-président de la planification et du marketing-passages à Air Canada, ce programme intercontinental vise à satisfaire les attentes des passagers des vols transatlantiques et se veut être un produit sans égal quant au service et au confort. Ce programme entraînera un supplément de recettes de \$15 millions l'an prochain et conduira à Londres, Paris, Zurich et Francfort.

Des «bons» voyages AC

Air Canada-Touram, grossiste en voyages, vient de mettre sur pied un important programme d'escompte sur des forfaits voyages de plusieurs destinations soleil.

Disponibles maintenant, ces forfaits permettront aux clients du Québec de bénéficier de rabais variant entre 15% et 30% sur le prix le plus concurrentiel sur le marché. Ce programme spécial intitulé «bons-voyages» sont rendus possibles par la participation des épiciers Métro, Richelieu, Gem et Dallaire répartis sur l'ensemble du territoire québécois. Ces commerçants assureront la distribution des bons rabais de \$5 en réduction du prix des forfaits à chaque tranche d'achat de \$50 effectué par leur clientèle.

Ce programme, d'une durée de douze mois, comporte 23 destinations-soleil et d'autres forfaits viendront s'ajouter au cours des prochaines semaines.

HAÏTI

HÔTEL
Castelhaïti
PROGRAMME INTÉRESSANT
DE LOISIRS
Confort moderne
Cuisine Française
et Créole
Accueil de groupes
et congrès
Renommée internationale
PORT-AU-PRINCE - HAÏTI
C.P. 446 - Tél.: 2-0624
Joyce B. Clarke Inc.
Montréal - 844-4421

Ah... si vous étiez au Club Med!

Vous en auriez plus qu'ailleurs.
Vous en doutez? Comparez!

CLUB MED

\$ COMPRIS

l'avion plus un séjour dans un cadre enchanteur et une des plus belles plages

\$ COMPRIS

repas copieux... à vous régaler

\$ COMPRIS

du vin à tous les repas, en abondance

\$ COMPRIS

spectacles tous les soirs

\$ COMPRIS

du tennis—et autres sports—à en user 2 paires d'espadrilles

\$ COMPRIS

planche à voile avec comme seule limite votre endurance...

\$ SANS FRAIS

la portion séjour pour les enfants de 4 à 7 ans à Eleuthera et Fort-Royal

AILLEURS

\$

l'avion plus un hôtel plus ou moins luxueux...avec ou sans plage

\$

les hamburgers ça nourrit mais...

\$

la tempérance, c'est une solution...

\$

à jouer aux cartes... on économise

\$

paieriez-vous plus qu'une heure?

\$

encore de la natation!

\$

coûteux les vacances en famille!

\$1 115*

TOTAL?

N'oubliez pas la taxe et les pourboires, etc...

La belle vie, tout compris*!

Club Med

*Punta Cana: \$1 115 par personne, du 31 décembre 1982 au 28 janvier 1983.

*Sauf les souvenirs, le bar et les excursions optionnelles.

MAROC

DEUX FAÇONS ORIGINALES DE SEJOURNER AU MAROC. 2 SEMAINES.

DEPART DE MONTRÉAL TOUS LES SAMEDIS

LA PREMIÈRE — VILLES IMPÉRIALES

Une semaine de notre merveilleux circuit en autocar VILLES IMPÉRIALES (Rabat, Meknès, Fes et Marrakech). Plus une semaine de "l'art de vivre" à AGADIR avec deux formules de logement au choix:

En appartement: les RESIDENCES TAFOUT à compter de \$1185

avec cuisine (sans repas)

En hôtel 5 étoiles: HOTEL SAMARA à compter de \$1365

en demi-pension

LA DEUXIÈME — SEJOUR A AGADIR

Séjour de 14 jours à ne rien faire à AGADIR avec les deux mêmes formules de logement:

En appartement: les RESIDENCES TAFOUT à compter de \$859

avec cuisine (sans repas)

En hôtel 5 étoiles: HOTEL SAMARA à compter de \$1179

en demi-pension

Ces prix s'entendent par personne, en chambre double et incluent les traverses transatlantiques aller et retour par ROYAL AIR MAROC.

GRAND CHOIX D'HÔTELS DISPONIBLE POUR LE SEJOUR A AGADIR.

Voyez votre agent de voyage

Detenteur d'un permis du Québec

au jour le jour

■ Après Quebecair, Wardair?

Le mal de l'air chez les sociétés aériennes se répand. La compagnie torontoise Wardair International a en effet annoncé hier qu'elle avait obtenu de ses banquiers l'autorisation de reporter à 1985 les principaux paiements dus au cours des 12 prochains mois d'une dette à long terme de \$27 millions US et \$2 millions canadiens. En outre, elle a reçu une marge de crédit de \$22 millions afin de renflouer son fonds de roulement jusqu'en septembre 83. Au premier semestre, Wardair a perdu \$11 millions.

■ Une montagne recherchée

Les candidats pour acheter la station de ski et de sport d'hiver du Mont-Tremblant augmentent. Après les groupes Promodiv, de Montréal, et Maheu, de Québec, des intérêts locaux et espagnols se sont dit intéressés à présenter une offre. Mais le propriétaire actuel, la Société des caisses d'entraide, ne procédera pas à la vente avant le printemps 1983. Le Mont-Tremblant est à vendre pour au moins \$5 millions.

■ D'une assurance à l'autre

L'Office de la construction du Québec (OCQ) a décidé de confier le contrat d'assurance de ses 70.000 membres à Assurance-Vie-Desjardins. Depuis cinq ans, ces travailleurs de la construction étaient assurés par la Confederation Life. Pour Assurance-vie-Desjardins, il s'agit d'un lucratif contrat: \$20 millions de primes par année. La décision de l'OCQ va permettre à son nouvel assureur de garder à son emploi environ 25 personnes qui devaient être mises à pied.

■ Taxe gazlière abolie

Le gouvernement du Québec abolira sa taxe de vente sur le gaz naturel à compter du 1er janvier, a annoncé hier le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau. Ce dernier prévoit une économie de \$25 millions pour les contribuables qui utilisent cette forme d'énergie. En abolissant cette taxe de 9%, Québec espère rentabiliser le prolongement du gazoduc sur son territoire.

■ En raccourci

Mitel, un important fabricant de produits en télécommunications, va construire un édifice à bureaux et de recherche près de son siège social, à Ottawa... La tenue du sommet économique de la région de Québec a été fixée à septembre 1983... Les Marchands Unis, un regroupement de magasins de quincaillerie et d'articles de sports, ont acheté l'immeuble de feu La Fédération des magasins Coop à Québec au prix d'un peu plus de \$1 million... La Société des postes pourrait réduire son déficit cette année de \$660 à \$400 millions, pense son président, M. Michael Warren... Message à Treco de Saint-Romuald: la société française Coignet a conclu un contrat de \$40 millions avec les autorités de Hong Kong pour la construction de 2.352 logements capables de résister aux typhons... L'Association internationale des étudiants en sciences économiques et commerciales du Canada célébrera son 25^e anniversaire en organisant une conférence sur «L'avenir des affaires au Canada», le 28 janvier au Centre Sheraton. L'un des orateurs invités sera M. Charles Bronfman, président de Seagram... On prévoit que la production d'acier en Europe chutera de 26,5% au premier trimestre de 1983... Plus de 25.200 options sur l'or ont été négociées sur le marché boursier conjoint Amsterdam, Montréal et Vancouver en novembre, soit une hausse de 3% sur le volume d'octobre.

André Bouthillier

Bernier et Hamel s'opposent au démantèlement de Quebecair

par Claude Turcotte

M. Guy Bernier, président du conseil d'administration de Quebecair, et M. Alfred Hamel, qui détient le plus important bloc d'actions de l'entreprise, se sont catégoriquement opposés hier au démantèlement du transporteur aérien dans le but de le remplacer par une nouvelle société, Quebecair 2, comme le propose le gouvernement fédéral.

Au cours d'une conférence de presse, M. Bernier a même déclaré que la faillite n'était pas plus nécessaire chez Quebecair qu'elle ne l'avait été chez Dome Petroleum, Maislin et Cast, qui sont trois grandes entreprises auxquelles Ottawa a prêté secours sans exiger qu'elles aillent à la faillite d'abord. «Il faut tout de même tenir compte de ce qui a été fait ailleurs», a ajouté M. Bernier après un discours devant l'Association internationale des étudiants en sciences économiques et commerciales, à Montréal.

Présent à l'événement, M. Hamel a pour sa part déclaré aux journalistes que le ministre fédéral des Transports, M. Jean-Luc Pépin, manque d'in-

formation sur Quebecair pour demander son démantèlement. Il a fait valoir que la mise en place d'une nouvelle compagnie aurait plusieurs implications et que cela ne coûterait finalement pas moins cher.

Parmi les complications que provoquerait la création de Quebecair 2, il y aurait notamment la nécessité de demander des permis nouveaux sur toutes les routes actuellement détenues par cette compagnie.

Un autre argument invoqué par M. Bernier à l'appui du maintien de la présente compagnie fut celui des actionnaires, qui perdraient de l'argent si l'on donnait suite à l'idée de créer Quebecair 2. «N'oubliez pas qu'il y a aussi 200 petits actionnaires chez Quebecair», a dit le président. Cet argument s'applique également aux actionnaires majoritaires, que sont le Mouvement Desjardins et M. Hamel. Toutes les actions ordinaires de Quebecair valent environ \$4 millions.

En revanche, M. Bernier, tout en regrettant que le projet de fusion Quebecair-Nordair dont on a surtout parlé depuis quelques années

ne soit pas retenu pour l'instant, s'est dit favorable à une entente avec Quebecair, à la condition que l'on respecte certaines conditions, telles les retombées économiques au Québec, le caractère francophone à l'intérieur de l'entreprise et la desserte des régions éloignées.

Comme Air Canada détient 83% de Nordair, le président de la Fédération des caisses populaires de Montréal et de l'ouest du Québec pense que l'acquisition de Quebecair par Air Canada ne fera que rendre éventuellement plus facile la récupération de certaines opérations qui appartiennent présentement à Nordair.

Mais pour le moment, a dit M. Bernier, il n'y a qu'une seule urgence, soit celle que le comité d'étude devant se pencher sur l'avenir de Quebecair se mette rapidement au travail.

À ce sujet, M. Pépin a annoncé hier lors de la commission parlementaire des Transports, à Ottawa, que ce comité, présidé par M. Claude Taylor, président d'Air Canada, entreprendra ses travaux lundi.

Les membres du comité d'étude, en plus de M. Taylor,

sont: MM. Ghislain Leblond, vice-président de Quebecair; Pierre Gaudet, du ministère fédéral des Transports; David Cuthbertson, collaborateur de M. Pépin et Paul Gauthier, de la Société d'investissement Desjardins, qui représente les actionnaires de Quebecair.

D'autre part, le conseil d'administration devait se pencher hier soir sur une proposition d'un homme d'affaires de la Californie, mais à entendre M. Bernier et Hamel, il ne semblait pas y avoir beaucoup d'espoir à ce propos.

La semaine dernière, M. Robert Cezar a approché Quebecair pour offrir un financement, puis, cette semaine, via un journal, le financier offrait d'acheter la compagnie.

M. Bernier a dit à ce sujet qu'il ne pouvait pas se prononcer sur une proposition qu'il ne connaissait pas. M. Hamel, qui est entré en contact avec M. Cezar, lui a demandé de faire une proposition écrite. Il a reçu un certain document qui devait être étudié par les administrateurs de Quebecair hier soir. M. Hamel s'est engagé pour sa part à considérer cette offre avec «une très grande prudence».

Marché boursier: quels sont les secteurs à surveiller en 83?

par Michel Nadeau

Après avoir affiché une hausse de 40% au cours des six derniers mois, le marché boursier effectuera prochainement une correction à la baisse et ce sera alors le moment d'entrer dans le cycle de la reprise, qui pourrait avoir lieu en 1984.

Aussi, selon deux experts invités, hier midi, par le Cercle finance et placement du Québec, l'investisseur devrait suivre de près certaines industries pour effectuer des transactions intéressantes sur ce marché. Selon M. Michel Boucher, gérant de portefeuille chez Cemp Investments, il

faut d'abord regarder du côté des États-Unis, où l'économie a amorcé une reprise.

M. Boucher montre un penchant pour les compagnies dominantes dans certains secteurs, notamment les institutions financières, où la baisse des taux d'intérêt, la dérégulation, les nouveaux instruments d'épargne et l'avènement de supermarchés financiers amélioreront les gains de grandes firmes comme Citicorp, Merrill Lynch, Phibro, Shearson/American Express...

Les grands magasins, les automobiles et les télédiffuseurs tireront profit de la reprise des dépenses parmi les consommateurs. Le secteur des transports sera également un des premiers favorisés par le démarrage de l'économie américaine.

Au Canada, il faut suivre de près les institutions financières, les mines et métaux — particulièrement les producteurs d'or, d'argent et de cuivre comme Falconbridge Cop-

per — et les pâtes et papiers. À ce sujet, M. Boucher dit «aimer Domtar». Parmi les banques, ses deux préférées sont la Banque Royale et la Banque de Montréal.

Pour sa part, M. Philippe Girard, gestionnaire de portefeuille à la Caisse de dépôt et placement du Québec, croit que l'économie se redressera dès 1983 avec une chute importante de l'inflation et une baisse accrue des taux d'intérêt.

M. Girard a fait remarqué que la récente flambée boursière a enrichi de \$200 milliards les investisseurs individuels et que la baisse de l'endettement de 12% à 8%, se poursuit. L'économie devrait donc grimper l'an prochain de 3½% à 4% alors que les bénéfices des compagnies feront un bond de 25%.

Il faut donc choisir les compagnies qui sont rentables actuellement, dont le rapport cours/bénéfices n'est pas trop élevé et dont le rendement dépasse l'inflation.

M. Girard aurait tendance à «sous-pondérer» les mines et métaux et les biens d'équipement en raison du faible taux d'utilisation des installations actuelles de production. Les services publics sont à éviter, car la baisse des taux d'intérêt est maintenant chose du passé à 70%.

Par contre, même si tout le monde les recommande, les institutions financières sont attrayantes. Le gestionnaire de la Caisse de dépôt aime également les compagnies de transport; on pense ici au Canadien Pacifique... Enfin, les pipelines sont un secteur fondamental de l'économie qui profitera assez rapidement de la reprise, selon M. Girard.

Le taux d'escompte au-dessus de 11%

Le taux d'escompte de la Banque du Canada a été porté hier de 10,97 à 11,05%. Cette hausse, la troisième en autant de semaines, ne devrait cependant pas être suffisante pour modifier les taux d'intérêt des institutions financières.

En trois semaines, le taux d'escompte a augmenté de 21 centièmes de point. Normalement, il faut que ce taux grimpe de plus d'un quart de point pour entraîner une hausse des autres taux. Les meilleurs clients des banques pourront donc continuer d'obtenir un taux préférentiel de 13% ce matin.

Malgré cette nouvelle hausse, les analystes prévoient que le taux d'escompte reprendra sa tendance à la baisse d'ici à quelques semaines. On estime que les baisses qui se sont succédées depuis cinq mois n'ont pas réussi à freiner le ralentissement économique et encore moins à susciter une reprise.

Banque de Commerce: bénéficiaire en baisse

La Banque de Commerce Canadienne Impériale a annoncé hier un revenu net de \$280,8 millions pour son exercice terminé le 31 octobre, comparativement à \$320,1 millions l'an dernier. Il s'agit d'une baisse de 12%. Le revenu net par action s'élève à \$5,46, par rapport à \$7,20 en 1980-81.

En raison des nombreuses faillites commerciales et industrielles, la deuxième banque au pays a dû augmenter ses provisions pour pertes de 49,5%, soit à \$321,7 millions.

Le président de la Banque de Commerce, M. Russell Harrison, s'est dit cependant rassuré par les résultats des troisième et quatrième trimestres, qui ont rapporté des bénéfices de \$168,1 millions, comparativement à \$170 millions au second semestre de l'année précédente.

Il a ajouté que le contrôle des coûts continue d'être une priorité à sa banque. «Non seulement, avons-nous ramené à 11% le taux d'accroissement des frais autres que ceux d'intérêt, mais nous avons également réduit nos dépenses en dollars réels pour ce poste durant les troisième et quatrième trimestres», a-t-il précisé.

L'actif total de la Banque de Commerce s'élève à \$68,4 milliards, soit une hausse de 4% par rapport à 1981.

La marque d'intérêt net, qui représente la différence moyenne entre le taux que la banque verse sur les dépôts et celui qu'elle perçoit sur les

prêts, était de 2,59% en 1982 contre 2,74% en 1981.

La Banque de Commerce est la quatrième banque canadienne à publier ses résultats. La Banque de Montréal a déjà annoncé un profit de \$257 millions, en baisse de 27%; la Banque Toronto Dominion, un bénéfice de \$308 millions, en hausse de 8%; et la Banque Nationale du Canada, une perte de \$9 millions, contre un profit net de \$11,8 millions en 1981.

L'amiante peut réduire les pluies acides

Les résidus d'amiante peuvent contribuer à réduire de façon significative les émissions d'anhydride sulfureux en provenance des grandes usines de raffinage et mettre ainsi fin à la principale cause des pluies acides.

C'est la conclusion à laquelle arrive à la Société nationale de l'amiante (SNA) au terme d'un projet pilote mené conjointement avec Mines Noranda, à son usine de Rouyn. Les émissions d'anhydride sulfureux sont la cause directe des pluies acides, qui ont un effet néfaste permanent sur l'environnement.

Selon le vice-président, recherches et développement de la SNA, M. Jean-Marc Lalanette, il faut maintenant voir les possibilités financières d'un projet de plusieurs millions de dollars.

Carrières et professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

NOTRE RUBRIQUE CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Téléphonez ou écrivez à:
LE DEVOIR
211, rue du
Saint-Sacrement,
Montréal H2Y 1X1

Compétence:
Micheline Turgeon,
Rens.: 844-3381

PROFESSEURS

temps plein / partiel / ou bénévole
Pour toutes les régions du Québec
(2 par régions)

Avec expérience sur la PENSÉE POSITIVE, la PUISSANCE DU SUBCONSCIENT, la PSYCHO-CYBERNÉTIQUE

Formation de fin d'année: 27-28-29 décembre

Fondation Restressance Inc.

C.P. 164

Point-du-Lac, QC, G0X 1Z0

Rens: (819) 377-2081 (frais virés acceptés)
demander M. Roy

PROFESSION: OFFICIER

Au sein des Forces armées canadiennes, nous avons saisi ce qui rend nos officiers heureux:

- Un bon salaire... de quoi bien faire vivre sa famille et s'offrir certains luxes.
- Un travail d'équipe où les contacts humains développent une solide amitié.
- La satisfaction d'accomplir une tâche utile et de relever des défis... les Forces canadiennes jouent un rôle important sur le plan humanitaire.
- Une communication rendue facile par l'atmosphère d'harmonie qui règne entre membres des Forces canadiennes.

- Nos officiers sont heureux parce qu'ils peuvent s'épanouir en assumant des responsabilités qui demandent d'eux une discipline personnelle.
- Et une fois le travail terminé, il y a place pour la détente, les loisirs et le sport.

Si tu es de ceux qui cherchent une profession et une nouvelle façon de vivre des expériences diverses, viens nous voir et tu comprendras pourquoi nous disons qu'elle est imbattable la vie dans les Forces!

Pour plus de renseignements, appelle-nous (à frais virés) ou passe nous voir au Centre de recrutement le plus près. Tu trouveras notre adresse dans les pages jaunes sous la rubrique - Recrutement -

IMBATTABLE... LA VIE DANS LES FORCES

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES



Canada

La Corporation du Salon des Métiers d'Art du Québec

en collaboration avec

ciel 98.5

ET **LE DEVOIR**

annoncent la publication de son premier
RÉPERTOIRE-CALENDRIER

en vente au prix de 2 \$

- plan du 27^e Salon
- calendrier (1983)
- liste des exposants
- répertoire des membres
- par stands et par discipline

CONCOURS DE L'ART EN BARRE!

Courez également la chance de vous mériter un prix d'une valeur approximative de

5 000 \$ (prix de détail)

composé de pièces offertes par les exposants participants.



**4 au 22
DÉCEMBRE**
**PLACE
BONAVENTURE**
Expo-vente
Entrée libre
De 12 heures à 22 heures
OUVERTURE DEMAIN
Remise du prix Jean-Marie Gauvreau-Molson
le mardi 14 décembre

Ce concours a été soumis à la Régie
des Loteries et Courses du Québec.

CARTES D'AFFAIRES

MILLET & SYTRIM
Marques de commerce
Dessins industriels
Droits d'auteur
(514) 327-2931 / (514) 866-5552

**MADELINE ARBOUR
BERNARD MORISSET**
DÉCORATEURS-ENSEMBLIS
DESIGNERS D'INTÉRIEURS
878-3846
266 est, St-Paul, Vieux Montréal

**VERMETTE, DUNTON,
De WEVER,
CARON & RAINVILLE**
Avocats
Suite 2104, Tour de la Bourse
800, Square Victoria
Montréal, Canada H2Z 1W1
Téléphone: (514) 866-6743
Clermont Vermette, c.r. Jean W. Dunton
John Clappia, M.A.N. Jean-Pierre Saintonge
Marc de Wever M.A.N.
Robert Caron Jean-Jacques Rainville
Régis Rioux Joël Mercier
Emilien Brail, c.r. — conseil

**DAVID, BOULVA
CLEVE**
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTRÉAL - 866-8621

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS
Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels - Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5, Tél.: (514) 934-0272
Téléc. 05-268656 Cables MARON
Télécopieur international Xerox 400

SPECIAL
**MACHINE
ÉCRIRE
ÉLECTRONIQUE
PORTATIVE**
OLIVETTI PRAXIS 35
10-12-15 lettres au pouce.
Dispositif de correction.
Élément d'écriture (marguerite)
et cartouche-ruban
interchangeables
CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
7035 av. du Parc, Montréal
270-1141

La valeur des téléromans: un faux débat

par Jean Basile

À la télévision, le téléroman a une situation un peu ambiguë. Les intellectuels y voient aisément une forme de littérature du pauvre; un numéro spécial de la revue *Liberté*, consacré à ce genre, était clair. Les sociologues patentés y découvrent un produit de consommation pur et simple, quelque chose que l'on peut analyser pour en tirer des paramètres sociaux plus ou moins intéressants.

Mais, d'un autre côté, le téléroman reste, avec le sport, le grand succès de la télévision. Il recueille les meilleures cotes d'écoute.

Faut-il plus ou faut-il moins de téléromans à la télévision, telle est la question que l'on se pose à *Droit de parole* (Radio-Québec, mercredi à 19 h 30). La question était un peu étrange, presque insolente, puisque le poste de la rue Fullum

télévision

n'en produit pas, sinon quelques tentatives éducatives particulièrement éphémères. Mais les invités avaient répondu avec chaleur et l'on était venu de tous les horizons, à part quelques défections du côté du canal 10, dont les problèmes syndicaux limitent l'action.

Comme on peut s'en douter, le débat se fit entre intellectuels, ceux qui voient dans le téléroman un objet de consommation sans aucune portée sociale, et les praticiens, ceux qui les écrivent ou qui les mettent en scène.

Le plus loquace des praticiens fut sans doute Guy Fournier. On lui doit des succès remarquables et il aurait bien tort de se gêner. Quand on atteint par son travail quelque deux millions de téléspectateurs, cela donne de la sécurité. Pour lui, d'ailleurs, les téléromans, loin de stagner, est le genre de l'avenir.

Mauvais? Certes certains téléromans le sont, quoique d'autres, comme *Le Temps d'une paix* sont des réussites exceptionnelles. Comment se fait-il par conséquent qu'il y ait tant de différences dans la qualité?

C'est que les contraintes sont immenses, aux dires d'un réalisateur. À cause de notre bassin de population étroit, le choix est limité. Les auteurs ne peuvent pas. Les ressources économiques sont aussi limitées. Le coût moyen d'une demi-heure est de \$40.000. Une émission identique aux États-Unis coûterait quelque \$200.000. On voit immédiatement la différence.

Mais, au fond, il s'agit

d'un faux débat. Les sociologues ont beau dire, et les intellectuels en général aussi, le téléroman vaut par sa valeur de divertissement. On le regarde parce qu'il raconte une histoire et que cette histoire, pour une raison ou pour une autre, touche une grande partie de la population qui s'y reconnaît. S'il est vrai que le téléroman n'est pas un facteur de changement social, sa persistance et son succès justifient sa nécessité.

Ce qu'il faut, disait en conclusion un participant, ce n'est pas moins de téléromans mais plus d'émissions dramatiques de meilleure qualité pour lui faire contrepoids. Voilà une opinion saine.

Le prix Kamman, d'autre part, a inauguré sa 9e édition à Radio-Québec (mercredi à 20 h 30). Comme l'an dernier, c'est la Belgique qui a remporté la palme avec *Le Coup de bol* de Jean-André Lacour, dans une réalisation de Jean-Louis Coleman. On a dit que le jury de cette année a longuement hésité avant de décerner son prix. Il y aurait même presque renoncé. On le comprend au visionnement de cette oeuvre.

Ce n'est pas qu'elle soit mal faite. Au contraire, le style est éloquent. Le réalisateur a manifestement le sens du rythme. Mais l'histoire en elle-même est insignifiante, voire banale. On nous présente six personnages qui, par un «coup de bol», un coup de chance, gagnent la fortune au loto. Voilà donc tous leurs rêves réalisables.

Mais LaFontaine l'a déjà dit, beaucoup plus efficacement et beaucoup plus brièvement, dans la fable du banquier et du savetier: la richesse donne des insomnies. Comme le savetier de la fable, nos six personnages s'aperçoivent donc que l'argent ne fait pas le bonheur. Deux d'entre eux perdent leur femme. Une autre, qui veut être comédienne, se fait escroquer par un metteur en scène marron. Un autre encore perd tout au jeu.

La morale de ce texte superficiel est un peu courte qui nous assure que l'argent ne fait pas le bonheur. Mais, comme disait Alphonse Allais, il aide beaucoup à supporter la pauvreté.

Mercredi prochain, à la même heure, Radio-Québec présentera la sélection québécoise: *Le Grand Prix* de Christian Delams, dans une réalisation de Robert Desrosiers. C'est l'histoire d'un coureur automobile qui, dans le coma, se remémore des événements de sa vie passée. Suivront la production française, *Après tout ce que j'ai fait pour toi* et la sélection suisse, *Pauvre Ulysse*.

par les Québécois pour ces films va au pays producteur.

Le concert inaugural dans la chapelle du Sacré-Coeur Un seul Québécois dans tout le programme

par Gilles Potvin

Maureen Forrester, contralto et l'Ensemble vocal Tudor. Concert inaugural dans la chapelle du Sacré-Coeur de la basilique Notre-Dame, jeudi soir. Direction: Wayne Riddell. Organiste: Pierre Grandmaison. Programme: Oeuvres chorales de Palestrina, William Byrd, Victoria, Blitheman, Lassus, Farmer, Sermisy, Wilbye, Le Jeune, Cabena, Holman, et Daunis. Extrait de l'Oratorio de Noël et des Cantates nos 35 et 53 (J.S. Bach), *Salve Regina* (Scarlatti).

Grâce au concours bénévole de Maureen Forrester, venue expressément de San Francisco pour l'occasion et de l'Ensemble vocal Tudor, la chapelle du Sacré-Coeur re-

construite a été inaugurée par une manifestation musicale d'une belle tenue, sous le signe de la simplicité plutôt que celui de la solennité. Sauf quelques mots de bienvenue et de remerciements de la part de Mgr Fernand Lecavalier, curé de Notre-Dame, la musique seule a occupé la soirée.

Placé à l'avant, au pied de l'imposant rétable de Charles Daudelin, l'Ensemble vocal Tudor a chanté avec son fini habituel des pages de musique sacrée, ajoutant quelques oeuvres profanes. Il y avait cependant de graves lacunes dans le choix du programme pour une telle manifestation, à savoir la présence de deux compo-

seurs français et d'un québécois seulement dans tout le programme, un état de choses qui n'a pas manqué de soulever de nombreux commentaires. Certains ont même critiqué l'absence d'un chœur canadien-français pour la circonstance, vu qu'il s'agissait d'un temple particulièrement identifié au milieu francophone. Pour ma part, j'aurais préféré les Petits Chanteurs

du Mont-Royal ou les Disciples de Massenet mais on affirme qu'aucun chœur francophone n'a consenti à participer à ce concert à titre bénévole, ce qui est vraiment déplorable. Les Québécois auraient-ils perdu à ce point le sens de l'événement historique?

Accompagnée par un petit orgue portatif de Karl Wilhelm — le Guilbault-Thérien

de la chapelle sera officiellement inauguré en février — Maureen Forrester a interprété avec art et conviction des pages de J.S. Bach avec le concours de Pierre Grandmaison ainsi que le *Salve Regina* de Domenico Scarlatti. La beauté de la voix continue de susciter l'admiration. Tout au plus peut-on lui reprocher un léger abus des sons poitrines et du portamento.

La société des Orgues de Notre-Dame qui présentait la manifestation annonce par ailleurs une série de six récitals sur le nouvel orgue de la chapelle durant le Carême, récitals confiés à autant d'organistes montréalais, à l'exception de Noël Genest du Cap-de-la-Madeleine. Ce sont Gaston et Lucienne Arel, Jean-Guy Proulx, Hélène Panneton et Anthony King.

THÉÂTRE DENISE-PELLETIER

"SALUT GALARNE"

de JACQUES C. GALARNE

Adaptation théâtrale de Denis Gouinard



Mise en scène: Jean-Luc Bastien

Avec: Serge Thériault, ...

Décor: Guy Neveu Éclairages: Claude-André Roy

Costumes: François Laplante Musique: Michel Rivard

Renseignements: N.C.T.: 253-8974

La Nouvelle Compagnie Théâtrale
4353, rue Sainte-Catherine est.
Montréal H1V 1Y2

27^e SALON DES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC

DE L'ART EN BARRE!



4 au 22

DÉCEMBRE

PLACE

BONAVENTURE

Expo-vente

Entrée libre

De 12 heures à 22 heures

DEMAIN

Remise du prix Jean-Marie Gauvreau-Molson

le mardi 14 décembre

2^e sem.

LES YEUX ROUGES

POUR TOUS

«Les vérités accidentelles»
Un film de Yves Simoneau,
produit par Doris Girard

Marie Tifo • Jean-Marie Lemieux
Pierre Curzi • Pierrette Robitaille • Denise Proulx
Micheline Bernard • Raymond Bouchard
Remy Girard • Paul Hébert • Gaston Lepage

dist. les films du CREPUSCULE

12.30 - 14.35
16.40 - 18.45
20.50

desjardins 4
BASILAIRE 1 288-3141

LA MANDRAGORE

COMEDIE

SOREE
SHELL CANADA

PROLONGATION
SPECIAL DIMANCHE 5 DEC. à 14 H
et du 7 au 11 déc. incl.
en soirée

ÉCRIT ET MISE EN SCÈNE PAR
JEAN-PIERRE RONFARD

Avec LUC DURAND

NORMAND CHOUINARD DANIELLE BERGERON
SOPHIE FAUCHER JEAN-GUY BOUCHARD
RAYMOND CLOUTIER CATHERINE GADOUAS
NORMAND LEVESQUE MONIQUE RICHARD
JANOU SAINT-DENIS CHRISTIAN HÉBERT

Décor et costumes: Guy Neveu Éclairages: Sylvain Tremblay
Musique: Catherine Gadouas

À l'affiche

tnm Direction artistique: Olivier Reichenbach 861-0563
40% de réduction pour les 25 ans et plus, une demi-heure avant le spectacle. Tarif de groupe sur demande

8400 Ste Catherine
OKEE
LA PRÉSENCE
D'UN FILM
DANS LEUR
DE JOUR

«UN TRÈS BEAU FILM» — Francine Laurendeau, LE DEVOIR

LA NUIT DE SAN LORENZO est l'un des films les plus intéressants de la saison

Serge Dussault — LA PRESSE

... une oeuvre de classe. Un très beau film.
Manon Péclet — DIMANCHE MATIN

«VOYEZ-LE VITE! PAREILLE BEAUTÉ NE DONNE RENDEZ-VOUS qu'une fois tous les dix ans.» — PARSCEP

PRIX SPECIAL DU JURY CANNES 1982

LA NUIT DE SAN LORENZO

un film de PAOLO et VITTORIO TAVIANI

POUR TOUS

1.15-3.20-5.25-7.30-9.35
Sam. dernier spectacle 11.40.

Le PARISIEN 4
480 ST-CATHERINE O. 866-3856

LE FILM LE PLUS ACCLAMÉ À CANNES...

18 ANS ADULTES

PROSTITUTE

UN FILM DE TONY GARNETT AVEC ELEANOR FORSYTHE • KATE CRUTCHLEY

Version anglaise avec sous-titres français.

LaCité 2 12.15, 2.05, 3.55, 5.40, 7.30, 9.20
3575 AV DU PARC 844-9470

Projet de loi sur le cinéma d'ici 3 semaines

LA POCATIERE (PC) — Le ministère des Affaires culturelles présenterait d'ici à trois semaines son nouveau projet de loi sur le cinéma, a annoncé à Rivière-du-Loup le ministre, M. Clément Richard, alors qu'il participait à l'inauguration de la Bibliothèque centrale de prêts.

Un porte-parole du ministère a expliqué au quotidien *Le Soleil* que le projet de loi sur le cinéma, annoncé par M. Richard, faisait suite au rapport Fournier présenté cet été et toucherait à tous les aspects de cette industrie. Il s'agit, ajouterait-il, de la loi-cadre que tout le monde attend depuis au moins 20 ans.

Bien que les implications financières ne peuvent en être chiffrées, il insistait néanmoins sur l'importance que représente le cinéma en termes de création d'emplois et laissait entendre que le projet viserait à permettre l'augmentation du nombre de long-métrages produits au Québec. La production n'est pas suffisante actuellement pour espérer rentabiliser cette industrie, indiquait-il. Près de 98% des productions présentées sur nos écrans sont d'origine étrangère et l'argent dépense

par les Québécois pour ces films va au pays producteur.

RENÉ MALO présente

LE GRAND GAGNANT DES "CESAR" 82

Meilleure Première Oeuvre
Meilleure Musique
Meilleure Photographie
Meilleur Son

UN FILM DE JEAN-JACQUES BEINEIX

avec FRÉDÉRIC ANDRÉ et WILHELMENIA WIGGING FERNANDEZ

DIVA

Tous les jours: 12.35 — 2.50 — 5.05 — 7.25 — 9.40

BERRI 4
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

10^e mois

14 ANS

6^e sem.

Le nouveau WERNER HERZOG
CLAUDIA CARDINALE
Lun. à ven.: 8.00. Sam. dim.: 12.10 — 3.10 — 6.10 — 9.10.

le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060

RENÉ MALO présente

LE CHEF D'OEUVRE DE L'ORGIE GASTRONOMIQUE.

18 ANS Adultes

LE FILM-SCANDALE DES ANNÉES '70

GRAND PRIX DE LA CRITIQUE INTERNATIONALE / CANNES 1973

MARCELLO MASTROIANI MICHEL PICCOLI PHILIPPE NOIRE UGO Tognazzi

LA GRANDE BOUFFE

2^e sem.

POUR DIGÉRER LE FILM, L'EAU MINÉRALE ST-JUSTIN EST SERVIE GRATUITEMENT

BERRI 1 Tous les jours: 1.35 — 4.10 — 6.45 — 9.25
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

Après Annie Hall et Manhattan

Woody Allen

revient plus brillant que jamais.

COMÉDIE ÉROTIQUE D'UNE NUIT D'ÉTÉ

14 ANS

3^e sem.

CREMAZIE Lun. à ven.: 7.25 — 9.25. Sam. dim.: 1.25 — 3.25 — 5.25 — 7.25 — 9.25.
ST-DENIS - CREMAZIE 388-4210

Patrick Dewaere, inoubliable!

«C'est l'aventure dont chacun rêve.» France Soir

«Décidément exceptionnel.» Première

PRIME PAR LA FOUNDATION PHILIP MORRIS POUR LE CINÉMA

PLEIN SUD

un film de LUC BERAUD

14 ANS

Avec PATRICK DEWAERE • CLIO GOLDSMITH JEANNE MOREAU

LA CITÉ: 1.10, 2.50, 4.30, 6.10, 7.50, 9.30
VERSAILLES: SAM. DIM. 1.10, 4.30, 6.10, 7.45, SEM. 6.10, 7.45.

LaCité 1 **VERSAILLES 3**
3575 AV DU PARC 844-9470 PLACE VERSAILLES 353-7880 RADISSON

chaque film 2.95\$

ce soir à 7h00 tous

THE KIDS ARE ALL RIGHT avec The Who

ce soir à 9h30

LILI MARLEEN de R.W. Fassbinder avec Hanna Schygulla

NewYorker
5380 ST-LAURENT 276-9626

SPORTS

Un but chanceux des Bruins crée l'égalité 3-3

Les Nordiques frustés à Boston

BOSTON (PC) — Les Nordiques et les Bruins n'ont pu faire un maître hier soir au Garden dans un match aux allures pour le moins viriles et qui s'est terminé 3-3. C'est un but chanceux de Marty Howe (son premier en saison régulière dans la LNH) à moins de cinq minutes de la fin qui a provoqué l'égalité. Son tir de la ligne bleue a frappé des joueurs en avant de John Garrett pour franchir la ligne rouge.

Une minute plus tôt, les frères Stastny avaient exécuté une autre pièce de jeu parfaite pour placer les Nordiques en avant une troisième fois dans le match. C'est Anton qui a complété le jeu sur une belle passe de Peter pour marquer son 10^e but de la saison.

Si les Québécois s'en sont tirés avec un verdict nul, ils doivent un gros merci à Garrett qui a excellé, surtout en troisième période quand son équipe a joué quatre minutes à court d'un homme. Michel Goulet, avec deux buts, ses 18^e et 19^e, a complété le pointage pour les Nordiques tandis que Rick Middleton et Bruce Crowder déjouaient Garrett.

Ce dernier a fait face à 31 tirs contre 23 pour Pete Peeters.

Les deux équipes ont joué avec intensité dans les 40 premières minutes mais la rudesse a fait place au style robuste au deuxième vingt quand, devant les incursions des Stastny dans leur territoire, les Bruins ont cherché à les refroidir un peu et c'est surtout le cadet Anton qui a échoué.

Il a été empoigné par Wayne Cashman derrière le but des Bruins et le gardien Pete Peeters s'en est mêlé pour frapper le Slovaque qui était retenu par le capitaine de l'équipe et un autre Bruins. Peeters s'est rué sur Anton pour lui faire un mauvais parti. Peter a lui aussi goûté aux mauvais traitements de ses adversaires. Il a répliqué à sa façon avec des coups d'épaules. Mais on n'a pas touché à Marian...

Peeters a échoué deux pénalités mineures et Cashman et Anton une chacun mais ce sont plutôt les Bostonnais qui en ont profité. L'attaque à cinq des Nordiques a cafouillé autour des buts sans parvenir à décocher un bon tir vers Peeters. Se défendant assez bien à court d'un homme, les Bruins ont profité d'une occasion pour égaliser le pointage 1-1 à la 10^e minute.

C'est Rick Middleton qui, après avoir passé la rondelle entre les patins de Marc Tardif à la ligne bleue des Québécois s'est dirigé vers Garrett qu'il a déjoué avec un tir du poignet dans le haut du filet. Les Bostonnais ont poursuivi l'attaque pendant encore quelques moments à cinq contre cinq mais le gardien des Qué-

bécois a brillé. Avec son 10^e but de la saison, Middleton a rejoint Bit Clapper au neuvième rang des marqueurs de buts de tous les temps des Bruins.

Michel Goulet, avec son 18^e but de la campagne en première période, avait placé les siens en avance. Il a fait glisser le disque entre les jambes

de Peeters en se présentant seul devant lui.

Les deux gardiens ont gardé leur équipe dans le match pendant les deux premières périodes mais en particulier Garrett qui s'est illustré à quelques reprises devant Middleton et Hillier surtout. Réal Cloutier a été frustré par Peeters.

Les Nordiques rappellent Gosselin des Cataractes

SHERBROOKE (PC) — C'est une grande marque de confiance que les Nordiques viennent de porter à l'endroit du gardien des Cataractes de Shawinigan, Mario Gosselin, en lui permettant de faire possiblement ses premiers pas dans la Ligue Nationale de hockey demain soir, contre Buffalo, et mardi, alors que les Bruins de Boston seront à Québec.

Sentant la soupe chaude depuis quelque temps, Ron Lapointe a reçu, en matinée, hier, un coup de fil du gérant des Nordiques, Maurice Filion, et les deux hommes ne se sont pas informés si les conditions de ski étaient meilleures au centre de la Mauricie que dans la Vieille-Capitale.

Filion a simplement avisé Ron Lapointe qu'il devrait se passer des services de son as-gardien jusqu'à mercredi prochain. L'entraîneur des Cataractes n'est pas tombé de sa chaise en apprenant la nouvelle, même s'il avait souvent répété que les Nordiques voulaient laisser Gosselin terminer son stage junior.

Ron Lapointe a presque eu la certitude que Mario Gosselin serait employé demain contre Buffalo et mardi face aux Bruins.

Rien d'étonnant à cela puisqu'il faut se rappeler que le numéro 1 des Cataractes avait réussi des jeux blancs contre ces deux formations en matches pré-saison.

Si le mentor des Cataractes semblait s'attendre à cette éventualité depuis longtemps, Mario Gosselin, lui, paraissait plus étonné.

«Je ne m'y attendais pas du tout. Hier au cégep, quelques-uns de mes coéquipiers sont venus me voir pour me dire que M. Lapointe voulait entrer en communication avec moi pour m'annoncer une nouvelle très importante. Il m'a alors annoncé que je devais me rendre à Québec aujourd'hui même», raconte-t-il.

«J'ai connu un bon camp d'entraînement avec les Nordiques et Serge Aubry, un des dépisteurs des Nordiques, m'avait dit, à Shawinigan, l'autre jour, que tout pouvait arriver durant la saison régulière, d'enchaîner Gosselin. C'est pas possible de voir comment ça peut se faire vite».

Fidèle à son tempérament, Mario Gosselin n'a pas senti la nervosité l'envahir en sachant qu'il serait possiblement devant le filet des Nordiques demain.



Gord Kluzak, des Bruins, (à l'arrière) lorgne par-dessus Rick Lapointe, des Nordiques, pour essayer de repérer la rondelle perdue dans le feu de l'action, au cours de la joute disputée hier soir au Boston Garden, à Boston. (Photolaser AP)

HOCKEY

Ligue Nationale

Mercredi

Montréal 2, Buffalo 2

Rangers NY 5, Hartford 1

Chicago 4, Pittsburgh 2

New Jersey 7, Toronto 3

Minnesota 4, Detroit 1

Philadelphie 4, Edmonton 2

Los Angeles 4, Calgary 1

Hier

Québec 3, Boston 3

Washington 5, Pittsburgh 4

Minnesota 6, St. Louis 3

Ce soir

Hartford au New Jersey

Islanders NY à Winnipeg

Calgary à Vancouver

Samedi

Boston à Montréal

Islanders NY à Hartford

Buffalo à Québec

Islanders NY à Toronto

Philadelphie à Pittsburgh

Chicago à Washington

New Jersey à Detroit

St-Louis à Los Angeles

Winnipeg au Minnesota

Calgary à Edmonton

Dimanche

Philadelphie à Boston

Chicago à Buffalo

Toronto à Rangers NY

St-Louis à Vancouver

Los Angeles à Edmonton

Les meneurs

Gretzky, Edm. 20 45 65

M. Stastny, Qué. 20 26 46

Bossy, NYI 21 23 44

P. Stastny, Qué. 20 22 42

Savard, Chi. 10 29 39

Goulet, Qué. 19 16 35

Rogers, NYR 13 22 35

Nelson, Cal. 12 23 35

A. Stastny, Qué. 10 25 35

Kurri, Edm. 15 19 34

Trottier, NYI 15 18 33

Fox, LA 14 18 32

McCarthy, Min. 10 22 32

Pettersson, STL 14 17 31

Hawerchuk, Wpg. 13 31 31

Keohoe, Pgh. 13 18 31

MacLean, Wpg. 11 20 31

Clarke, Phil. 7 24 31

Wilson, Chi. 6 25 31

Ciccarelli, Min. 17 13 30

B. Smith, Min. 11 19 30

Ligue Majeure du Québec

Mercredi

Québec 5, Chicoutimi 3

Trois-Rivières 6, Longueuil 5

Ce soir

Québec à Chicoutimi

Hull à Shawinigan

Laval à St-Jean

Granby à Verdun

Les meneurs

P. Lafontaine, Ver. 38 61 99

M. Lemieux, Lav. 43 45 88

S. Turgeon, Hull 24 57 81

C. Verret, T.-R. 32 42 74

J. Milgrain, Lav. 25 49 74

P. Aday, Hull 22 45 67

J. Gauthier, Hull 24 38 62

B. Doucet, Hull 39 31 61

D. Morin, Long. 21 38 59

Ligue Collégiale AAA

Ce soir

St-Georges à Limoilou

Thetford à Victoriaville

St-Jérôme à St-Hyacinthe

Samedi

St-Laurent à Dawson

Limoilou à Thetford

St-Georges à Dawson

St-Hyacinthe à St-Laurent

Victoriaville à St-Jérôme



b a pts

Doug Wickenheiser 12 15 27

Ryan Walter 13 12 25

Keith Acton 11 12 23

Mark Napier 10 13 23

Mario Tremblay 9 12 21

Steve Shutt 13 7 20

Mats Naslund 9 11 20

Pierre Mondou 9 11 20

Guy Lafleur 6 14 20

Guy Carboneau 5 12 17

Larry Robinson 2 14 16

Mark Hunter 2 14 16

Robert Picard 4 10 14

Bob Galney 5 7 12

Gilbert Delorme 3 8 11

Gaston Gingras 1 7 8

Craig Ludwig 0 7 7

Rick Green 0 5 5

Chris Nilan 2 1 3

Rejean Houle 1 2 3

Dan Daoust 1 1 1

Richard Sévigny 0 1 1

Ric Nattress 0 1 1

Rick Wamsley 0 0 0

Gardiens

R. Sévigny 880 46 0 3.17

R. Wamsley 680 36 0 3.22

LIGUE NATIONALE

Division Prince-de-Galles

Section Charles Adams

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
MONTREAL	26	16	4	6	122	83	38
BOSTON	25	13	7	5	91	71	31
BUFFALO	26	12	8	6	112	88	30
QUEBEC	25	12	10	3	119	115	27
HARTFORD	23	5	15	3	73	113	13

Section Lester Patrick

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
NY ISLANDERS	29	15	9	5	108	89	35
PHILADELPHIE	26	14	9	3	103	84	31
NY RANGERS	25	13	11	1	105	98	27
WASHINGTON	24	9	9	6	86	91	24
PITTSBURGH	26	8	14	4	90	123	20
NEW JERSEY	28	5	16	7	79	116	17

Division Clarence Campbell

Section James Norris

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
CHICAGO	25	17	3	5	103	78	39
MINNESOTA	28	16	8	4	123	111	36
ST. LOUIS	27	9	15	3	92	105	21
TORONTO	22	4	13	5	74	100	13
DETROIT	26	3	17	6	67	117	12

Section Connie Smythe

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
EDMONTON	27	11	10	6	126	117	28
LOS ANGELES	24	12	9	3	88	84	27
VANCOUVER	26	9	11	6	94	88	24
CALGARY	28	9	14	5	110	113	23
WINNIPEG	22	10	10	2	103	98	22

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Robert Label

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
LAVAL	30	23	7	0	194	127	46
VERDUN	31	21	9	1	215	137	43
LONGUEUIL	32	16	15	1	167	165	33
ST-JEAN	30	14	14	2	161	166	30
HULL	31	14	17	0	182	194	28
GRANBY	31	6	24	1	138	225	13

Section Frank Dilio

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
SHAWINIGAM	31	21	9	1	174	124	43
CHICOUTIMI	31	18	13	0	189	183	36
QUÉBEC	32	14	18	0	156	164	28
T.-RIVIÈRES	32	14	18	0	165	179	28
DRUMMONDVILLE	31	7	24	0	129	198	14

LIGUE COLLÉGIALE AAA

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
ST-HYACINTHE	20	17	2	1	136	62	35
ST-LAURENT	13	14	4	1	130	88	29
THETFORD MINES	19	11	7	1	112	30	23
ST-GEORGES	19	3	10	0	105	114	18
LIMOILOU	20	7	11	0	35	119	16
DAWSON	19	6	10	3	104	110	15
ST-JEROME	20	3	14	0	78	112	12
VICTORVILLE	20	3	15	2	78	145	8

Jennifer Walter apprend plus rapidement que son mari

Ryan Walter, l'aïlier gauche du Canadien de Montréal, donne l'impression d'un être très heureux de jouer au hockey et de vivre à Montréal. Toutefois, il a hâte de pouvoir communiquer aisément avec les gens d'expression française qu'il entoure.

«Je fais des progrès et si j'ai encore des difficultés à comprendre la langue parlée, je me débrouille bien avec la langue écrite. En regardant les sections sportives des journaux, je peux faire des associations plus facilement».

Walter avoue que son épouse Jennifer apprend beaucoup plus rapidement que lui, parce que la majorité des autres épouses des joueurs ne parlent pas l'anglais et qu'elle n'a pas à voyager autant que lui.

«Mes parents devront aussi apprendre le français bientôt, mais pour une toute autre raison. Ils écoutent maintenant les matches du Canadien en français, à Vancouver, car c'est la seule façon pour eux d'écouter la retransmission de nos matches».

Walter s'est donc montré très intéressé lorsqu'on a mentionné que Bill McGraw, du Detroit Free-Press, avait dressé une liste de traductions phonétiques à l'intention de

ses lecteurs qui suivent les matches du Canadien en provenance de Windsor.

Par ailleurs, Walter pourra toujours demander des petits conseils à Bob Berry, Bob Gainey et Larry Robinson pour parfaire son apprentissage de la langue de Molière.

ÉCHOS — L'attaque à cinq du Canadien marche à faible régime depuis quelque temps et ce malaise s'est accentué en l'absence de Guy Lafleur. En présence de Lafleur, le jeu de puissance du Canadien avait maintenu un pourcentage d'efficacité de 23,5, comparativement à une fiche de 10,8 en son absence. Le Canadien n'a pas marqué une seule fois de ses 12 derniers avantages numériques et après avoir connu un excellent début de saison dans ces situations en marquant six fois sur 14, le jeu de puissance est devenu subitement silencieux dans les 74 priorités suivantes, ne produisant que 10 fois... On espère que le retour au jeu de Lafleur, vraisemblablement demain au Forum contre les Bruins de Boston, ranimera cet aspect du jeu du Tricolore.

Par ailleurs, on devra attendre d'en savoir plus long sur le cas de Keith Acton, blessé au genou droit vers la fin du match de mercredi, avant de connaître

l'identité du joueur qui devra céder sa place à Lafleur dans l'alignement. On devrait retrancher un ailier droit et le choix se fera probablement entre Mark Hunter et Chris Nilan. Parions sur le premier, en raison de sa pénalité de mercredi face aux Sabres...

Robert Picard a fait remarquer aux journalistes que c'était la première fois depuis 1977 que le Canadien disputait un match à Buffalo sans avoir livré une autre rencontre la veille. Ça s'explique par le fait que la plupart des matches du Canadien-Buffalo au cours de cette période ont été présentés le dimanche, le lendemain du traditionnel match du samedi au Forum... Il y a quelques années, Ryan Walter a demandé à Michael Bossy comment il faisait pour marquer autant de buts. «Fixes-tu la cime plus longtemps que les autres?», lui a demandé Walter. «Non, a répondu Bossy. En fait, je ne regarde pas le but, je le vois dans ma tête. Si je compte beaucoup, c'est que je tire le plus souvent possible». Walter a bien suivi ce conseil, mais l'a légèrement mod